ISSN 1246-3442

DECISION MODIFICATIVE N°1 2018

Séance du 22 Juin 2018

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département

NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS DEPUIS 1945

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2001	-	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2006	-	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

PRESIDENT : **Pierre CAMANI**

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1	**M. Christian DELBREL** Journaliste Maire de Pont-du-Casse Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Nathalie BRICARD** Infirmière
AGEN 2	**M. Christian DEZALOS Ch. O.** Retraité Maire de Boé Vice-président d'Agen Agglomération **Mme Laurence LAMY** Fonctionnaire
AGEN 3	**M. Pierre CHOLLET** Médecin pneumologue 1er Adjoint au Maire d'Agen **Mme Baya KHERKHACH** Salariée
AGEN 4	**M. Christophe BOCQUET** Vétérinaire (en retraite) **Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT** Fonctionnaire Adjointe au Maire d'Agen
L'ALBRET	**M. Nicolas LACOMBE** Directeur d'école Maire de Nérac **Mme Marylène PAILLARES** Adjointe au Maire de Nérac
CONFLUENT	**M. Alain MERLY Ch.** Représentant de commerce (en retraite) Maire de Prayssas Vice-président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas

	Mme Laurence DUCOS Salariée
COTEAUX DE GUYENNE	**M. Pierre CAMANI** ***Président du Conseil départemental*** Cadre territorial (en retraite)
	Mme Caroline HAURE-TROCHON Médecin généraliste
FORET DE GASCOGNE	**M. Raymond GIRARDI** Agriculteur (en retraite) Maire d'Argenton Président de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne
	Mme Hélène VIDAL Fonctionnaire
FUMELOIS	**M. Daniel BORIE** Retraité (SADEFA) Maire de Saint-Vite
	Mme Sophie GARGOWITSCH Enseignante – sophro-relaxologue Maire de Blanquefort-sur-Briolance
HAUT AGENAIS PERIGORD	**M. Marcel CALMETTE** Médaille communale et départementale Médaille d'honneur agricole Retraité Maire de Paulhiac
	Mme Christine GONZATO-ROQUES Fonctionnaire Adjoint au Maire de Monflanquin
LAVARDAC	**M. Michel MASSET** Gérant de société Maire de Damazan Président de la communauté de communes du Confluent et Côteaux de Prayssas
	Mme Valérie TONIN Agent immobilier Adjointe au Maire de Barbaste
LIVRADAIS	**M. Jacques BORDERIE** Chef d'entreprise 1er adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
	Mme Séverine BESSON Agricultrice

MARMANDE 1	**M. Joël HOCQUELET** Médecin généraliste **Mme Emilie MAILLOU** Fonctionnaire
MARMANDE 2	**M. Jacques BILIRIT** Développeur économique Maire de Fourques-sur-Garonne **Mme Sophie BORDERIE** Infirmière-Anesthésiste
OUEST AGENAIS	**M. Jean DREUIL** Comptable (en retraite) Maire de Sérignac-sur-Garonne Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale **Mme Françoise LAURENT** Retraitée de l'Education Nationale
PAYS DE SERRES	**M. Bernard BARRAL** Retraité **Mme Marie-France SALLES Ch.** Maître de Conférence Maire d'Engayrac
SUD EST AGENAIS	**M. Rémi CONSTANS** Médecin cardiologue (en retraite) Maire de Layrac Membre du bureau délégué d'Agen Agglomération **Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.** Retraitée Fonction publique d'Etat Maire d'Astaffort
TONNEINS	**M. Michel PERAT** Retraité Maire de Clairac **Mme Line LALAURIE** Retraitée Fonction publique territoriale Maire de Castelmoron-sur-Lot Vice-présidente de la communauté de communes Lot et Tolzac
VAL DU DROPT	**M. Pierre COSTES** Vétérinaire **Mme Danièle DHELIAS** Exploitante agricole Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1	**M. Guillaume LEPERS** Cadre commercial **Mme Patricia SUPPI** Fonctionnaire
VILLENEUVE 2	**M. Patrick CASSANY** Gérant de société 1er Vice-président du Conseil départemental Maire de Villeneuve-sur-Lot Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois **Mme Catherine JOFFROY** Avocate

LEGENDES **:**

Ordre National de la Légion d'Honneur

Ordre National du Mérite

Mérite Agricole

Ordre des Palmes Académiques

Ordres des Arts et des Lettres

Croix de Guerre 1939-1945

Croix du Combattant

Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur

O. Officier

Ch. Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : M. Pierre CAMANI

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Sophie BORDERIE, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Christine GONZATO-ROQUES

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES, Mme Hélène VIDAL, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Christian DELBREL, Mme Valérie TONIN, M. Christophe BOCQUET, Mme Nathalie BRICARD, M. Pierre CHOLLET, Mme Séverine BESSON, M. Rémi CONSTANS, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Line LALAURIE, Mme Patricia SUPPI

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

****

Président : Mme Sophie BORDERIE
Vice-Présidents : Mmes Christine GONZATO-ROGUES, Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre COSTES
Membres : Mmes Hélène VIDAL, Marie-France SALLES, Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE »

Président : M. Patrick CASSANY
Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET
Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE»

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION

« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION

« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS, Mme Patricia SUPPI

COMMISSION

« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE»

Présidente :	Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente :	Mme Marylène PAILLARES
Membres :	Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON, Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président :	M. Christian DEZALOS
Vice-présidente :	Mme Marie-France SALLES
Membres :	Mme Françoise LAURENT, MM. Christian DELBREL, Pierre CHOLLET Mme Line LALAURIE

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 22 juin 2018

Pages

- Ouverture de la séance du 22 juin 2018 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Constat du quorum 1

- Désignation du secrétaire de séance (Mme Gargowitsch) 1

- Discours d'ouverture du Président et débats 2

- Intervention de M. CHAIGNEAU, Consultant au sein du Cabinet Ressources Consultant Finances (CRCF) 7

- Présentation de la Décision modificative n°1 de 2018 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques 24

- Présentation des travaux de la commission Agriculture, forêt et environnement par M. Girardi, président de la commission 28

- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit, président de la commission, et débats 32

- Présentation des travaux de la commission Développement social, insertion et habitat par Mme Borderie, présidente de la commission, et débats..... 39

- Présentation des travaux de la commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur, par M. Lacombe, président de la commission 46

- Présentation des travaux de la commission Culture, sport, jeunesse et vie associative par Mme Joffroy, présidente de la commission, et débats 47

- Présentation des travaux de la commission Aménagement du territoire, Infrastructures et mobilité par M. Cassany, président de la commission 51

- Présentation des travaux de la commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine par Mme Salles, présidente de la commission 54

- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission 57

- Vote de la Décision Modificative n°1 de 2018..... 59

- Motions 61

- Diaporamas..... 63

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 2ème TRIMESTRE 2018

SOMMAIRE

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8007 Approbation des débats des sessions consacrées aux orientations budgétaires et à l'examen du budget primitif 2018 2

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9013 Pacte financier entre le département de Lot-et-Garonne et l'État 24

Commission Agriculture, forêt et environnement

7002 Rapport d'avancement du plan pour une apiculture durable 31

7003 Création d'un groupe de travail pluriel sur la déprise agricole en Lot-et-Garonne et son corollaire, le phénomène préoccupant des friches agricoles et des terres incultes 31

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

3007 Contribution au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) 38

3008 Le développement touristique en Lot-et-Garonne - Point d'information 38

Commission Développement social, insertion et habitat

1006 Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et Mineurs Non Accompagnés (MNA) : Informations sur les négociations avec l'État et situation en Lot-et-Garonne 45

1007 Évolution du régime d'aide en faveur de la construction de logement social 45

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

5003 Programmation de travaux dans les collèges 47

Commission Culture, sport, jeunesse et vie associative

6003 Politique de conservation du patrimoine bâti départemental 50

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

2004-5004 Infrastructures et Mobilité 53

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

8008 Modification de la composition de la commission Développement social, insertion et habitat et de la représentation du Département au sein du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes 55

8009 Formation des conseillers départementaux : Bilan 2017 56

8010 Actualisation du règlement de formation des agents départementaux 56

8011 Financement des frais pédagogiques et des frais de déplacement dans le cadre des formations accordées au titre du compte personnel de formation 56

8012 Tableau des effectifs au 1er mai 2018 56

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

9014 Exercice 2017 - Arrêt du compte de gestion 58

9015 Compte administratif 2017 58

9016 Affectation du résultat 2017 :
Budget principal - Budget annexe des Thermes de Casteljaloux – Budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade 58

9017 Pertes sur créances irrécouvrables et reprises de provisions 59

9018 Décisions du Président du Conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales 59

9019 Rapport de présentation de la Décision modificative n° 1 2018 – Budget principal et budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade 59

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 à 7, 11, 21 à 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 46, 49, 50, 52, 53, 55, 57, 58, 60
M. Jacques BILIRIT	16 à 17, 32, 33, 35, 36
M. Christophe BOCQUET	31
Mme Sophie BORDERIE	39 à 41, 44
M. Daniel BORIE	53
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	36
M. Marcel CALMETTE	18
M. Patrick CASSANY	51, 52, 57
M. Pierre CHOLLET	20, 26, 27, 37
M. Christian DELBREL	14 à 16,
M. Christian DEZALOS	19, 24 à 26, 27, 57, 58
Mme Laurence DUCOS	37, 46, 49, 52, 55, 57
Mme Sophie GARGOWITSCH	60
M. Raymond GIRARDI	18, 28, 29, 30, 31
Mme Christine GONZATO-ROQUES	21, 41, 42, 44
Mme Catherine JOFFROY	47, 49
Mme Baya KHERKHACH	43
M. Nicolas LACOMBE	46
Mme Line LALAURIE	53
M. Guillaume LEPERS	11 à 14, 21, 23, 29, 37, 53, 55
M. Michel MASSET	37
M. Alain MERLY	20, 21, 37, 41, 42, 44, 52, 53, 60
Mme Patricia SUPPI	50
Mme Marie-France SALLES	54, 55
M. Jacques ANGLADE Directeur général des services	24, 57, 58
M. CHAIGNEAU Jérémy Consultant au sein du CRCF Cabinet Ressources Consultant Finances	7 à 11
M. Sébastien DURUPT Directeur de la Culture	47, 49
M. Jean-Luc GIORDANA Directeur de la Direction du développement Touristique, agricole, économique et environnement	33 à 35, 44

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2018

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUIN 2018

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne, assisté de M. Jacques ANGLADE, Directeur général des services.

Étaient présents : M. BARRAL Bernard, Mme BESSON Séverine, MM. BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***M. BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à Mme BESSON),***
Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à M. CONSTANS),
Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à Mme BORDERIE),
M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme PAILLARES).

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collègues, le quorum est atteint, vous êtes quasiment tous présents et je vous en remercie. Il nous faut désigner un secrétaire de séance, et comme c'est l'anniversaire de Sophie Gargowitsch, nous allons la désigner comme secrétaire de séance aujourd'hui ! Mme Sophie Gargowitsch est nommée Secrétaire de séance. *(Applaudissements)*

Y'a-t-il des motions ? Une, de la majorité départementale, concernant la Poste. Une autre, de M. Lepers, concernant l'Union européenne.

Je vous annonce qu'a été mis sur table le rapport définitif relatif au pacte financier entre le Département de Lot-et-Garonne et l'État. Deux délibérations modifiées sont également sur table : le rapport sur le SRADDET et le rapport sur le tableau des effectifs, avec l'ajout de la modification d'un poste de directeur.

Je vous propose, comme à l'accoutumée, d'approuver le compte rendu des débats des sessions consacrées aux orientations budgétaires et au budget primitif 2018. Il s'agit du rapport 8007. En l'absence d'observations, je le considère adopté et je vous en remercie.

RAPPORT N° 8007

APPROBATION DES DEBATS DES SESSIONS CONSACREES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET A L'EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF 2018

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)

M. le PRÉSIDENT. – Mes chers collèges, vous le savez, les intempéries ont frappé notre pays durant ces dernières semaines, et particulièrement le Sud-Ouest, qui n'a pas été épargné, ainsi que notre département.

De nombreux secteurs de notre territoire ont été gravement touchés par la montée rapide des eaux, mais les dégâts les plus importants ont été recensés sur les régions de Marmande et de Casteljaloux. En l'espace d'une nuit, voire de quelques petites heures, des maisons individuelles ont été inondées plongeant leurs habitants dans la détresse, des routes départementales sont devenues impraticables, des glissements de terrain ou de falaise, comme à Meilhan sur Garonne, ont formé des barrières infranchissables sur plusieurs d'entre elles, dégradant considérablement les chaussées.

Aussitôt, les élus locaux, les agents des communes, les sapeurs-pompiers naturellement, ainsi que les gendarmes ou encore de simples citoyens se sont mobilisés pour venir en aide aux populations et aux entreprises impactées. Pour ce qui concerne les agents du Département, ils avaient été mis en alerte dans l'après-midi précédant les risques de fortes pluies annoncées par Météo France. Le dispositif d'astreintes avait ainsi été renforcé afin de leur permettre d'intervenir au plus vite sur le terrain, notamment pour sécuriser les accès aux routes coupées à la circulation et pour organiser les déviations nécessaires.

Je veux remercier tous ceux que je viens de citer pour leur capacité de réaction, leur savoir-faire en termes de coordination et de hiérarchisation des urgences, et pour leur sang-froid exemplaire dans ces moments difficiles.

Avec plusieurs d'entre vous, je me suis rendu sur site, dès le lendemain matin, notamment au poste de contrôle établi à Marmande (je salue la présence du colonel et directeur du SDIS dans cette Assemblée) et sur la zone d'activités de Samazan. Nous avons pu constater, de visu, l'importance des dommages causés par la montée des eaux. Si l'événement a occupé l'actualité médiatique pendant 24 ou 48 heures, je veux préciser que nos services ont eu à gérer la crise jusqu'au lundi 11 juin, soit durant plus de dix jours après les faits.

L'estimation des travaux pour la remise en état de nos infrastructures est en cours. À cette heure, il m'est encore impossible de vous fournir un montant précis et définitif des réparations qu'il faudra engager. Il s'élèvera probablement à plusieurs centaines de milliers d'euros. Je vous indique que des premiers travaux ont été lancés en prélevant 70 000 € de crédits d'urgence inscrits au budget primitif en avril dernier. Nous verrons ensuite comment procéder. À l'évidence, des travaux d'entretien

programmés en 2018 seront de fait remplacés par d'autres de nature différente, avec des coûts restant à évaluer.

Enfin, suite au spectaculaire éboulement de la falaise sur la D116 à Meilhan, une étude géotechnique est actuellement menée. Ses conclusions détermineront le type de travaux de confortement à réaliser en complément des purges d'urgence que nous débuterons dès la semaine prochaine.

Comme toujours, c'est dans l'épreuve que nous pouvons juger de la capacité d'action des hommes, des institutions et des services publics. Je crois que nos agents, comme ceux de l'ensemble des services publics impliqués dans la gestion de cette crise climatique, ont démontré, dans l'exercice de leurs responsabilités respectives, leur professionnalisme et leur utilité au service de nos concitoyens.

Pour conclure sur ce sujet, je vous informe avoir directement sollicité, par courrier, le Premier ministre pour un examen particulièrement attentif des demandes des communes en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les conséquences de ces intempéries sur le plan agricole ont été, jusqu'alors, peu évoquées. Nous devons y être vigilants.

L'agriculture et son devenir dans le cadre de l'Union européenne furent au cœur de nos échanges avec le député européen Éric Andrieu auditionné par la Commission permanente le 15 juin dernier. Vous avez pu apprécier son expertise des dossiers agricoles et ses talents de pédagogue. Au-delà du rappel du fonctionnement des instances de l'Union, Éric Andrieu nous a présenté les enjeux de la réforme de la PAC, actuellement en cours de négociation.

Il nous a fait partager ses inquiétudes sur le démantèlement de cette politique, pourtant emblématique de la construction européenne, sous l'effet à la fois d'une rationalisation budgétaire que le Brexit rendrait inéluctable et d'une vision ultralibérale des échanges de produits agricoles. Il a également mis en exergue l'incapacité actuelle de l'Union à promouvoir une souveraineté alimentaire européenne qui favoriserait le développement d'une agriculture intra-européenne de qualité. C'est l'inverse qui se produit aujourd'hui avec cette ouverture insensée à tous les vents de la mondialisation dérégulée.

Je ne reprendrai pas son propos et les arguments qu'il a développés pour dénoncer les propositions de la Commission qui visent, sur la période 2021-2027, à amputer le budget de la PAC de 12 %, en euros constants. Cette baisse correspondrait à la perte de 5 milliards d'euros d'aides au bénéfice des agriculteurs français. À n'en pas douter, si ce projet devait être entériné, les répercussions sur notre département seraient particulièrement néfastes. Dans cette attente, nous avons exprimé tout notre soutien à Éric Andrieu pour porter la parole des territoires et des agriculteurs du Sud-Ouest. La bataille s'annonce rude, nous le savons tous, mais nous pouvons lui faire confiance pour la mener avec force et détermination.

Ce combat fait écho à celui que nous poursuivons depuis de longs mois en faveur des Départements ruraux.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La situation est depuis hier totalement bloquée. Vous le savez, les discussions entre l'ADF et le Gouvernement, portant en particulier sur le règlement du financement des allocations individuelles de solidarité (les fameuses AIS), confinent à un dialogue de sourds et achoppent sans cesse. En ma qualité de responsable du groupe de travail de l'ADF sur les Départements ruraux en difficulté, j'y ai été associé à plusieurs reprises. J'avais d'ailleurs dû quitter la présidence de cette Assemblée pour rejoindre Paris, le 6 avril dernier, pour un rendez-vous aux côtés de mon homologue du Nord, Jean-René Lecerf, avec le Premier ministre et des membres de son cabinet.

Globalement, le Gouvernement est resté inflexible. Le statu quo demeure sur les AIS, les propositions faites en matière de péréquation verticale et horizontale étant très largement en deçà des demandes défendues par les Départements. Malgré cette situation, nous avons réussi au sein de l'ADF, grâce au travail du groupe des Départements ruraux en difficulté et du Président de la commission des Finances, Jean René Lecerf, à élaborer un projet permettant, dans le cadre des propositions du Gouvernement même si nous les jugeons insuffisantes, d'apporter un soutien conséquent aux Départements ruraux en difficulté financière et aux Départements urbains particulièrement impactés par le RSA.

Hier matin, j'ai appris par voie de presse, comme le Président de l'ADF, la décision du Premier Ministre. Je vous donne lecture du communiqué de presse du Président Bussereau, qui se passe de commentaires.

« L'ADF apprend, par la presse, avec tristesse et consternation, la décision de Matignon de ne pas donner suite aux propositions faites aux Départements concernant les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

Ce revirement va mettre en grave difficulté de nombreux Départements, ruraux et urbains, qui seront privés des ressources de l'État et de la péréquation intra-départementale, financée par une augmentation très modérée des DMTO, comme l'ADF l'avait proposée.

La relation de confiance entre l'État et les collectivités sort très abîmée de cet épisode, fâcheux et condamnable.

En effet, bien que le Premier Ministre ne tienne pas ce langage, on nous indique que ce revirement serait une mesure de rétorsion à l'égard des Départements puisqu'une majorité d'entre eux ne veut pas signer les pactes financiers.

Pourtant la position de l'ADF avait été adoptée à une écrasante majorité lors de son Assemblée générale de ce mercredi 20 juin :

- oui aux propositions du Gouvernement sur les MNA ;

- oui aux propositions du Gouvernement sur les AIS (malgré les insuffisances du dispositif) ;

- non au principe des pactes financiers, mais chaque Département est libre de signer ou pas.

De plus certaines voix gouvernementales voudraient faire croire que le refus majoritaire des pactes correspondrait à une volonté dépensière des Départements et des collectivités locales. C'est le mauvais élève qui veut se faire professeur, car une large part de nos dépenses est effectuée pour le compte de l'État !

L'ADF va se concerter avec Régions de France et l'Association des Maires de France, sur l'avenir des relations entre les collectivités locales et l'État. »

Fin de citation du communiqué de presse.

Je suis, pour ma part, furieux devant cette situation. Mardi et mercredi à Paris, j'ai travaillé d'arrache-pied avec quelques collègues de Départements ruraux, toutes tendances confondues, et avec les deux présidents de groupe pour faire adopter, à l'Assemblée générale de l'ADF mercredi matin, une péréquation horizontale qui permettrait, en complément de la maigre participation de l'État (250 millions d'euros), d'assurer une compensation significative pour les Départements les plus en difficulté. Vous le savez, péréquation horizontale signifie transfert de recettes des Départements plus riches vers ceux moins riches. Sur cette question, nous avons obtenu une très large majorité lors de l'Assemblée

générale, avec 68 % de Départements favorables, 27 % d'abstention et 5 % de votes contre, seulement. C'est un bon résultat qui démontre que l'idée de solidarité territoriale pour un aménagement plus équilibré de notre pays fait son chemin. À titre d'exemple, dans ce schéma, le Lot-et-Garonne pouvait espérer entre 7 et 10 millions d'euros de compensation par an pour les trois ans à venir.

Aujourd'hui, tout cela est remis en question, et un bureau extraordinaire de l'ADF est convoqué pour le 26 juin. Je suis obligé d'annuler, ce jour-là, la Conférence des territoires et la réunion de présentation du projet de déploiement du très haut débit. Vous savez que je fais une réunion dans chaque circonscription, et celle d'Agen-Nérac était prévue le 26 juin, et je dois la reporter pour être absolument à Paris. Je vous tiendrai, bien entendu, informés de l'évolution de ce dossier.

Ce matin, le dossier majeur dont nous devons débattre porte sur la contractualisation voulue par le Gouvernement avec les plus grandes collectivités de notre pays. En Lot-et-Garonne, sont concernés l'Agglomération d'Agen et le Département. Je veux, une nouvelle fois devant vous, réaffirmer quelques positions de principe. Elles forment le socle de la décision mûrement réfléchie que nous allons prendre en réponse à l'invitation de l'État. Les motivations de ce choix font l'objet d'un rapport soumis à votre délibération, remis sur table ce matin, mais dont vous avez eu connaissance bien avant.

La loi du 22 janvier dernier portant programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit donc la signature de contrats entre l'État et un certain nombre de collectivités, parmi les plus importantes, aux fins de « consolider leur capacité d'autofinancement » et, précise le texte, « d'organiser leur contribution à la réduction des dépenses et du déficit public ». Ces objectifs sont parfaitement louables et, sur le principe, j'y souscrits sans aucune hésitation. Le Département, avec l'ensemble des collectivités locales, à la demande du précédent Gouvernement, a largement apporté sa contribution à la réduction des déficits publics et au redressement des comptes de la Nation.

Là où le bât blesse aujourd'hui, c'est lorsqu'il est question de la méthode retenue et des modalités d'application d'un contrat qui en usurpe le nom. En effet, ce texte s'apparente bien plus à une lettre de cadrage budgétaire, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, qu'à un contrat qui implique une adhésion consentie, réciproque, des cocontractants. Tel n'est clairement pas le cas avec ce document qui d'ailleurs, face à la critique, a été rebaptisé « pacte financier » et non plus « contrat ».

Ce qui est regrettable dans cette façon de faire, c'est non seulement la défiance affichée à l'égard des collectivités locales, tournant ainsi le dos à l'esprit et à la lettre de la décentralisation, mais aussi, et surtout, les contraintes que l'on voudrait leur imposer sans prendre en compte la réalité de leur situation.

Vous me connaissez, j'aime m'inscrire dans des logiques de partenariat qui privilégient l'intérêt général.

En effet, l'idée d'un pacte, d'un contrat – on l'appellera comme on voudra – correspond bien à ma conception de l'engagement politique. Mais encore faut-il s'entendre sur la méthode et sur le contenu. C'est ce que je demande au Gouvernement, avec de très nombreux autres présidents de Départements.

Nos revendications ne sont ni excessives ni extravagantes. Le rapport les détaille. Nous souhaitons que l'État s'engage à ne pas inclure dans le taux d'évolution des dépenses contraintes, des charges qui relèvent de sa seule décision – c'est une question de bon sens. Reconnaissons que cela pouvait mériter à tout le moins une négociation, point par point. Elle n'a pas eu lieu.

Le Gouvernement avait cependant entrebâillé une fenêtre concernant les dépenses induites par l'accueil des mineurs non étrangers en les excluant du calcul de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Cette décision du 30 mai, saluée par l'ADF, était – contre toute attente – contredite quelques jours plus tard par une circulaire de la Direction générale des collectivités locales adressée aux préfets. Face à la fronde des Départements, les services du Premier ministre et ceux du Ministre

de l'Intérieur ont rédigé une nouvelle version amendant la précédente sans revenir au texte initial. Vous reconnaîtrez avec moi que, dans ces conditions, la confiance est un combat de tous les instants !

Compte tenu de l'importance du sujet, j'ai souhaité que vous soyez associés à la réflexion, quel que soit votre groupe politique, notamment dans le cadre de la commission de refondation de nos politiques, qui s'est réunie le 6 juin. Il s'agissait pour moi de permettre à chacun d'avoir en main l'ensemble des éléments de ce dossier afin de décider en connaissance de cause. Je remercie tous les groupes politiques de cette Assemblée d'avoir participé à ce travail.

La position que je vous proposerai d'adopter marque sans ambiguïté notre volonté de nous inscrire dans un dialogue constructif avec l'État, un dialogue franc et sans faux-semblant. Si nous sommes disposés à signer un pacte, celui-ci doit avoir pour maître-mot l'équilibre des engagements des deux signataires. En l'absence de contreparties à nos efforts, et au regard de nos difficultés sur lesquelles nous n'avons eu de cesse d'interpeller l'État, je vous inviterai dans l'immédiat à ne pas signer le pacte financier que l'État nous impose.

Je vous convierai également à appeler solennellement le Gouvernement à reprendre le chemin de la négociation pour ensemble redéfinir des obligations contractuelles, librement acceptées par les deux parties.

Comme nous en étions convenus, nous recevrons les parlementaires de notre département le 29 juin prochain. Nous leur expliquerons nos choix et nous leur soumettrons nos propositions. Avec vous, je forme le vœu qu'ils soient des relais efficaces de notre parole à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Au-delà de ces enjeux financiers, cette séance me donne l'occasion de mettre en lumière plusieurs dossiers importants.

En premier lieu, nous entérinerons la création d'un groupe de travail paritaire sur le foncier agricole en Lot-et-Garonne. Constituée pour une durée maximale de six mois, cette instance aura pour mission d'élaborer des propositions pour tenter de répondre à la question de la déprise agricole dans notre département. Je veux remercier les élus qui sont à l'origine de cette initiative : Raymond Girardi et Alain Merly. C'est un véritable sujet de préoccupation qui interroge à la fois l'avenir de notre modèle agricole, mais qui nous oblige aussi à trouver des solutions pour valoriser le foncier agricole tant sur le plan économique qu'environnemental.

Comme nous avons pu le faire par le passé, ce groupe de travail auditionnera toutes les personnes compétentes pour atteindre ses objectifs.

Toujours en matière agricole, nous allons vous présenter l'état d'avancement du plan départemental pour une apiculture durable. Vous le savez, le Conseil départemental s'engage fortement en faveur de l'apiculture. C'est pour moi un enjeu essentiel quand on sait que 90 % des productions alimentaires dépendent directement du travail des abeilles. Les 850 millions d'euros de valeur annuelle générés par notre agriculture sont donc très directement tributaires de la bonne santé de notre filière apicole. Le plan que nous allons déployer avec nos partenaires est à la hauteur des défis qui nous attendent.

J'attire ensuite votre attention sur notre contribution au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, mieux connu sous la dénomination de SRADDET. Comme la loi NOTRe l'y oblige, la Région est en train d'élaborer ce document qui sera prescriptif vis-à-vis des collectivités infrarégionales. En d'autres termes, les orientations du SRADDET devront conforter les décisions stratégiques que nous prenons localement en matière d'équilibre des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, d'attractivité territoriale, de développement économique, social et environnemental.

Le rapport, qui sera examiné ce matin, recense les enjeux clés que nous portons pour le Lot-et-Garonne et qui doivent être pris en compte dans le SRADDET. Il est dans notre intérêt de faire valoir nos projets dans le paysage néo-aquitain. Je pense bien évidemment aux différents pôles économiques, au campus numérique, au Center parcs, mais également à nos filières universitaires, à nos activités agricoles et agroalimentaires. Vous l'aurez compris, notre contribution est le fruit d'un travail partenarial approfondi avec le Conseil régional, et je veux remercier Jacques Bilirit pour le travail qu'il réalise à ce titre.

Enfin quelques mots sur la programmation des travaux dans les collèges. Les inscriptions budgétaires ont été prévues au budget primitif en avril dernier. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est d'augmenter les investissements programmés jusqu'en 2019. Soyons bien clairs, il s'agit de concentrer les crédits que nous avons votés sur les opérations de grosses réparations et de maintenance lourde pour accélérer les travaux prévus. Nous sommes bien là sur l'une des compétences phares du Conseil départemental. C'est une priorité pour que nos collégiens bénéficient des meilleures conditions de travail dans leurs études et, là aussi, je veux remercier Nicolas Lacombe pour le travail qu'il réalise dans le cadre de la commission Éducation.

Mes chers collègues, avant de donner la parole aux présidents des différents groupes de notre Assemblée, j'appelle Monsieur Chaigneau du cabinet Ressources Consultants Finances (CRCF), qui va nous présenter le contexte financier des Départements et le cadre de la contractualisation. J'ai souhaité cette présentation car le sujet est à la fois complexe et technique et mérite une présentation par un spécialiste des finances publiques et, par ailleurs, consultant auprès de l'ADF.

M. CHAIGNEAU. – Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. À votre demande, je vais effectivement vous présenter l'actualité financière des Départements et en particulier deux sujets, qui vont animer vos discussions d'aujourd'hui. Le premier concerne la contractualisation, ce qu'elle recouvre, quelles en sont les raisons, quels en sont les enjeux financiers. Nous aborderons cela du point de vue technique. Dans un deuxième temps, je vous propose de faire un point sur ce dont le Président parlait en introduction : la fameuse question de la correction des inégalités de richesse et de dépenses entre les différents Départements de France. Nous allons voir votre positionnement par rapport à ces questions.

Présentation d'un diaporama n°1 - cf. p. : 63

Pour débuter mon intervention, partons du contexte national et du déficit public. Qu'est-ce qu'on appelle le déficit public ? C'est tout simplement la différence entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement et les recettes de fonctionnement et d'investissements. Quand on a plus de recettes que de dépenses, on est dans le déficit public au sens de Maastricht. Une collectivité locale peut-elle être en déficit public ? La réponse est oui. La collectivité locale n'a pas le droit de financer ses dépenses de personnel, le RSA ou l'APA par de l'emprunt : c'est interdit ; mais elle peut être en déficit public qui, pour le définir autrement, est ni plus ni moins l'écart entre ce que vous empruntez et ce que vous remboursez de la dette. C'est la variation de la dette qui fait le déficit public, ce qu'on appelle aussi le besoin de financement. Quand vous êtes en phase d'endettement, vous faites du déficit public ; quand vous êtes en phase de désendettement, vous avez un excédent budgétaire. Telle est la définition du déficit public au sens de Maastricht.

Regardons au niveau national le déficit public. Il est la somme des trois administrations : l'État, les administrations publiques locales et la Sécurité sociale. Sur les derniers comptes arrêtés, ceux de 2016, on aura bientôt ceux de 2017, l'État fait apparaître un déficit de 74 milliards d'euros. Les collectivités locales ne sont pas en déficit public : en 2016, elles étaient en excédent budgétaire, de 3 milliards. Cela veut dire que leur encours de dette a diminué de 3 milliards : elles se sont désendettées. La Sécurité sociale fait apparaître un déficit en 2016 de 2,9 milliards. Si l'on cumule les trois administrations, le déficit public de la France en 2016 était de 75,9 milliards d'euros. Les collectivités locales ont-elles contribué à ce déficit public ? La réponse est non, vous étiez en excédent, vous avez plutôt atténué ce déficit. Rapporté à la richesse produite par la France en 2016 (le PIB), de 2 229 milliards, le déficit public a été à 3,4 % en 2016.

Suite à la crise économique de 2009, le déficit public a été fortement creusé. Le Gouvernement précédent a été dans une trajectoire de réduction de ce déficit, qui est passé de 5 % à 3,4 %. Quelle est la trajectoire du nouvel exécutif ? C'est de réduire le déficit pour arriver à zéro à l'horizon 2022, donc arriver à un équilibre. C'est la courbe noire que vous voyez sur l'écran…

À l'automne, une loi a été adoptée pour dire comment arriver à l'équilibre en 2022 et quels efforts étaient demandés à chaque administration. En rouge, vous avez le déficit de l'État ; en vert clair, les collectivités locales ; et en vert foncé, la Sécurité sociale. On voit sur ce graphique que l'État va réduire son déficit public, mais rester en déficit en 2022, et que ce déficit de l'État va être compensé par un excédent sur les collectivités locales et sur la Sécurité sociale. Ce que vous demande l'État, c'est donc que vous soyez dans un excédent budgétaire, et donc que vous vous désendettiez.

Vous voyez, en bleu, la dette de l'ensemble des trois administrations en 2017 et, en jaune, celle projetée en 2022. En 2017, la somme atteint 2 200 milliards. La projection à 2022 est à 2 400 milliards d'euros. Dans le texte adopté par le Parlement, l'encours de dette va augmenter de 200 milliards. Pour autant, on parle de désendettement à cet horizon parce qu'on va considérer, selon les projections établies, que la richesse nationale va augmenter plus vite que la dette. Aujourd'hui, l'encours de dette représente 97 % de la richesse nationale produite sur une année ; à l'horizon 2022, c'est 90 %. Certes, le stock de dettes augmente, mais moins vite que la richesse nationale dans un contexte favorable, selon les hypothèses retenues dans le texte. L'État resterait en déficit malgré une réduction de ce déficit public.

Il est demandé aux deux blocs que sont les collectivités locales et la Sécurité sociale de se désendetter. On demande aux collectivités locales de passer d'un encours de dette de 198 milliards à 153 milliards d'euros, donc de se désendetter de 23 %. On demande à la Sécurité sociale de se désendetter de moitié à l'horizon 2022. La consolidation des trois administrations permettrait un retour à l'équilibre dans quatre ans.

On voit bien la trajectoire poursuivie : réduction du déficit de l'État, excédent sur la Sécurité sociale et sur les collectivités locales. C'est dans ce contexte que l'État vous propose la contractualisation, dont l'objectif final, même si les termes ne font pas partie du contrat, est d'améliorer votre situation financière et de moins emprunter par rapport à ce que vous auriez emprunté en situation d'équilibre financier. Pour réduire l'endettement, on a deux solutions : soit on réduit les investissements – l'État n'est pas trop favorable à une forte réduction, surtout que les Départements les ont déjà réduits (depuis 2010, l'investissement départemental a baissé de 25 %, étant passé de 12 milliards à moins de 9 milliards en 2017, donc il ne faudrait pas toucher aux investissements, qui sont déjà à un niveau bas) ; soit les collectivités limitent l'évolution de leurs charges de fonctionnement, ce qui générera plus d'autofinancement, et grâce à cet autofinancement supplémentaire vous allez moins emprunter. C'est la trajectoire, adoptée par le Parlement à l'automne, que le Gouvernement souhaite pour les collectivités locales : moins de croissance des charges de fonctionnement pour dégager plus d'autofinancement et pour réduire le recours à la dette.

Un autre objectif du contrat concerne ceux qui sont très désendettés ou qui ont une capacité faible à rembourser leur dette, mais cela ne vous concerne pas. Le contrat comporte deux éléments importants, dont le premier est la maîtrise de la croissance des charges de fonctionnement à pas plus de 1,2 % par an sur la période 2017-2020. Le deuxième objectif est l'amélioration du besoin de financement. Par rapport à ce que vous comptiez faire en termes d'endettement dans les années à venir, il s'agit de montrer que les économies réalisées en fonctionnement seront utilisées pour réduire le recours à l'emprunt.

Le premier objectif est fondamental parce que des pénalités pourraient être appliquées au Département si vous ne respectez pas cette contrainte. Le deuxième objectif est moral, sans mesures coercitives.

Le taux de croissance de 1,2 %, qui est l'élément principal, est modulé d'une collectivité à l'autre. En fonction de l'évolution de la population, du revenu des habitants, de l'évolution des dépenses dans les années passées, le taux peut changer. Un territoire connaissant une forte augmentation de la population a le droit d'avoir un taux un peu plus élevé, par exemple 1,35 %, puisque l'accueil de nouveaux habitants se traduira par une demande supérieure de services publics. À l'inverse, si par exemple le revenu par habitant est très fort, une croissance moins importante des charges est appliquée.

Selon les calculs, le taux pour le Lot-et-Garonne se situerait entre 1,05 % et 1,2 % de croissance par an des dépenses de fonctionnement. Ensuite il faut négocier avec le Préfet pour identifier le montant exact.

Si vous ne respectez pas cette contrainte, la pénalité qui s'applique équivaut à 75 % du dépassement de l'objectif, dans le cas où la collectivité signe le contrat. Si elle ne signe pas le contrat, la pénalité équivaut à 100 % de ce qui dépasse. Par exemple, si elle dépasse d'un million d'euros l'objectif, la pénalité est d'un million d'euros ; mais si le contrat a été signé, la pénalité est de 750 000 euros.

Regardons les dépenses réelles de fonctionnement de votre Département. En 2017, elles ont été de 334 millions d'euros, dont je vous rappelle la structure : plus de 100 millions d'euros pour les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH), 91 millions d'euros de frais d'hébergement, 21 millions d'euros de contributions obligatoires (au SDIS, aux collèges), 60 millions de frais de personnel (soit 18 % du budget), plus d'autres dépenses courantes (pour les bâtiments, la voirie, l'entretien du patrimoine départemental).

Vous mettre une contrainte entre 1,05 et 1,2 % de croissance annuelle des dépenses réelles de fonctionnement revient à dire que vos dépenses ne peuvent pas augmenter de plus de 3,5 à 4 millions d'euros par an. La croissance de l'APA, du RSA, des dépenses liées aux MNA, des charges de personnel, tout confondu, ne peut pas aller au-delà de cette somme.

Je donne un exemple en comparant deux situations, selon que la collectivité signe ou pas le contrat. Si votre taux est à 1,05 %, mais que vous réalisez une croissance des charges de 1,2 %, la pénalité sera de 375 000 euros si vous le signez, de 500 000 euros si vous ne le signez pas, donc l'écart est de 125 000 euros.

Si les dépenses réelles de fonctionnement augmentent moins que le taux-objectif de 1,05 %, la collectivité n'aura pas de pénalité, pas de bonus non plus, un bonus est prévu pour les communautés de communes, mais pas pour les Départements… on a essayé de le mettre dans le contrat, mais cela a été retoqué par la préfecture. Il existe aussi un plafond : la pénalité ne peut pas représenter plus de 2 % des recettes. Dans votre cas de figure, si je fais le calcul sur les données de 2017, la pénalité ne peut pas aller au-delà de 7,4 millions d'euros. Dans la période de baisse des dotations de l'État, pour la contribution au redressement des comptes publics, c'était 4,5 millions d'euros chaque année qu'on vous demandait. Mathématiquement, si vos charges évoluent de plus de 2 % par an sur les trois prochaines années, la pénalité sera exactement la même que le contrat soit signé ou pas.

L'intérêt est situé entre le taux que l'on va vous assigner (1,05 % dans l'exemple) et ces 2 %. D'un côté, vous n'êtes pas pénalisés parce que vous êtes en dessous de la contrainte ; de l'autre, vous avez un plafond. Le calcul sera fait chaque année. Au 1er trimestre 2019, la préfecture va regarder les comptes exécutés en 2018 et va faire le calcul pour voir si vous avez dépassé le taux, et c'est à ce moment-là que la pénalité sera déterminée ou non. Je pense que l'on ira vers des débats très importants et très techniques pour savoir comment analyser les comptes de 2018. Par exemple, dans vos comptes de 2017, vous aviez des dépenses de transport qui ne sont plus dans les comptes de 2018, car on n'est pas à périmètre constant. Des retraitements seront donc à effectuer. S'agissant des MNA, est-ce que l'on considère que la dépense est imputable à une décision locale ? Il va y avoir de nombreux débats…

Je prends un autre exemple : l'État a décidé d'augmenter la taxe sur les carburants en 2018, ce qui s'applique à tous les carburants du Conseil départemental. Comment interpréter l'augmentation de la taxe sur les carburants ? C'est une dépense qui ne vous appartient pas. La contribution sociale généralisée a été augmentée, et il y a eu une compensation pour les fonctionnaires, payée par le budget du Département. Comment interpréter cette dotation de compensation dans la contractualisation ? Je pense donc que l'on va aller vers des débats importants. Aujourd'hui, les préfectures ont une position très ferme en disant que ces éléments ne seront pas retraités ; le Conseil constitutionnel a émis une position un peu plus nuancée. Les débats vont être assez houleux au moment du calcul des pénalités sur toutes ces questions de périmètre, d'événements exceptionnels et autres.

Je vous propose de passer à la deuxième partie de l'actualité financière des Départements : c'est la question de la péréquation et des enjeux financiers pour les Départements. Faisons un point sur les inégalités entre ces collectivités. L'inégalité de richesse est mesurée par ce qu'on appelle le potentiel fiscal, corrigé des effets de la réforme de la taxe professionnelle ; c'est un indicateur de richesse qui permet de mesurer cette inégalité. Un bâton représente un département, et en rouge vous avez le positionnement du Lot-et-Garonne. En moyenne, la richesse des départements est de 515 euros par habitant : dans le vôtre, elle est de 386 euros par habitant. Vous êtes un département pauvre fiscalement. La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (qui a remplacé la taxe professionnelle) est surtout concentrée sur les deux premiers bâtons : Paris et les Hauts-de-Seine, puisque cette valeur est surtout concentrée en milieu urbain et en Île-de-France, où se trouvent de nombreux sièges sociaux. Il existe aussi une forte valeur ajoutée dans des métropoles en province. À l'inverse, vous voyez les départements plutôt ruraux ou petits, comme la Creuse et la Lozère. Le Lot-et-Garonne est en moyenne à 41 euros par habitant pour la cotisation sur la valeur ajoutée quand la moyenne est à 60 euros.

Une autre origine des inégalités de richesse entre les départements concerne les droits de mutation. Vous vous situez à 107 euros par habitant alors que la moyenne nationale est à 165 euros par habitant. Si je prends la Creuse, le département qui a le moins de droits de mutation, avec 50 euros par habitant, et si je fais une comparaison avec Paris, je vois que les droits y sont de 500 euros et que l'inégalité va de 1 à 10. Dans le Sud-Ouest, si le Lot-et-Garonne avait les droits de mutation par habitant de la Gironde, vous seriez passés de 37 millions (en 2017) à 87 millions d'euros, c'est-à-dire 50 millions de plus. Les inégalités n'existent pas qu'entre Paris et la province : il existe des inégalités entre les départements urbains et les départements ruraux.

Outre les inégalités du côté des recettes, il y a aussi des inégalités du côté des dépenses. Vous voyez ici le reste à charge par habitant des allocations individuelles de solidarité (AIS). Vous vous souvenez de la définition du reste à charge : je prends les dépenses RSA (Revenu de Solidarité Active), APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap), moins tout ce que l'État me donne comme recettes, et la différence constitue le reste à charge, ce que vous devez trouver, par d'autres moyens - impôts, d'autres recettes - pour arriver à financer ces dépenses sociales. Ce reste à charge par habitant dans le département du Lot-et-Garonne est plutôt supérieur à la moyenne, dans le premier tiers où se trouvent notamment tous les départements d'Outre-Mer, des départements très ruraux comme le Gers, la Corrèze et la Creuse et quelques départements urbains comme la Seine-Saint-Denis et le Nord, pour des raisons différentes : le RSA pour ces derniers, l'APA pour des départements comme la Creuse. Malheureusement pour le Lot-et-Garonne, vous cumulez un peu les deux. Quand on regarde le reste à charge de votre Département par rapport à la moyenne nationale, on voit que vous êtes supérieurs aux autres sur le RSA (67 euros par habitant contre 62 euros en moyenne nationale) et que vous l'êtes aussi sur l'APA (68 euros par habitant contre 53 euros en moyenne nationale). Vous êtes l'un de ces départements ruraux intermédiaires, c'est-à-dire que le Lot-et-Garonne n'est pas comme la Creuse ou la Lozère, à la densité de population très faible, mais il fait partie de ces départements ruraux avec une population de 300 000 à 400 000 habitants et qui ont de vraies difficultés financières, parce qu'ils cumulent des niveaux importants d'APA et de RSA.

L'Association des Départements de France est d'ailleurs en train d'analyser les comptes de 2017 des Départements, et il en ressort que leur situation financière est globalement assez stabilisée, parce que les droits de mutation ont été très dynamiques et que la croissance du RSA commence à

être plus faible qu'avant. Pour autant, des facteurs ont pesé sur les budgets de 2017 : la ponction au titre de l'effort de redressement des comptes publics, et la forte augmentation des dépenses liées aux MNA (Mineurs Non Accompagnés). L'examen par type de Département montre cependant que les collectivités qui sortent la tête de l'eau sont les Départements urbains, en particulier les sièges de métropole, et qu'à l'inverse celles qui sont en train de décrocher sont les Départements très ruraux et surtout les Départements de votre strate démographique, loin des métropoles. Ils bénéficient un peu de la péréquation, mais moins qu'un Département comme la Creuse ou la Lozère, qui ont des systèmes de péréquation très concentrés. Il ne s'agit pas de les mettre en opposition, mais il est vrai que vous êtes un peu entre les deux, et c'est cela qui rend la situation financière difficile pour cette strate, pour des Départements comme le Lot-et-Garonne, le Cher, la Dordogne, l'Aude…

L'Association des Départements de France mène des travaux sur les allocations individuelles de solidarité et sur la réduction des inégalités de richesse fiscale.

Le Gouvernement a proposé trois mesures pour améliorer la situation des Départements en difficulté et la péréquation. En quoi consistaient ces trois mesures ? Premièrement, l'État mettait sur la table 250 millions d'euros, dont 200 millions affectés à ceux ayant un très gros reste à charge sur les AIS. La deuxième mesure a consisté à renforcer la péréquation horizontale entre les Départements, à hauteur de 350 millions d'euros. La troisième mesure visait à vous permettre d'augmenter un peu plus vos taux de droits de mutation, de 4,5 à 4,7, pour avoir des ressources supplémentaires. Pour vous, cela représentait, en fonction des scénarios avec ces différents mécanismes, entre 6 et 10 millions d'euros. Ces mécanismes, acceptés par l'ADF, ont été rejetés hier par l'État, compte tenu du fait que 80 % des Départements ne voulaient pas signer le contrat dans la formulation telle qu'elle a été proposée.

M. le PRÉSIDENT. – Merci pour cette présentation à la fois très dense, très technique et très pédagogique. Il m'apparaissait important de remettre en perspective ces éléments, notamment la situation objective du Département de Lot-et-Garonne, qui fait partie d'une strate intermédiaire comme vous l'avez souligné et comme ce sera souligné aussi dans le prochain rapport de la Cour des comptes, qui a regardé notre situation.

S'il n'y a pas de questions à M. Chaigneau, nous allons passer aux interventions des groupes. Nous écoutons M. Lepers.

M. LEPERS. – Monsieur le Président, chers collègues, au regard de l'ordre du jour, j'ai bien peur que la session d'aujourd'hui, soit à nouveau bien morose. L'éclaircie – ou devrais-je dire *« l'Esclarit* » – que semblait apercevoir, lors de la dernière session, notre collègue, Marcel Calmette – grand visionnaire – tarde à s'imposer dans cette collectivité.

Heureusement, je tiens à leur tirer mon chapeau ici, nous avons encore bon nombre d'acteurs lot-et-garonnais, entrepreneurs, artisans, commerçants, exploitants agricoles, associations, qui malgré nos déboires, malgré la diminution des aides départementales, malgré la baisse de l'investissement public, malgré les normes toujours plus contraignantes qui pèsent sur eux, continuent de s'engager et font avancer notre beau département. Des forces vives pleines d'enthousiasme, qui bien que bombardées de taxes et d'impôts, font vivre nos territoires.

Heureusement. Car, côté Conseil départemental, nous vivons une situation sans précédent.

Bien évidemment, je pourrais revenir sur les nombreux avertissements exprimés, depuis 2015, par notre groupe. Je pourrais vous renouveler les diverses propositions que nous avons faites depuis plusieurs années dans le but d'atténuer les difficultés qui sont maintenant les nôtres.

Bien sûr, je pourrais vous rappeler ces temps où vous me traitiez de « menteur », de « pessimiste », période où, de toute évidence, notre groupe ne comprenait rien, alors que, malheureusement, nous avions raison.

Je pourrais vous reprocher votre gestion au fil de l'eau sans réelle prospective ou vos effets de manche, aussi adroits fussent-ils, visant à masquer les réelles difficultés que nous connaissons.

Or, Monsieur le Président, je n'en ferai rien. Nos divergences dans la gestion de cette collectivité sont bien réelles et je ne vous exonère pas de vos responsabilités, mais l'enjeu, aujourd'hui, est particulièrement important et mérite un tout autre niveau d'intervention.

En effet, après des mois de palabres, nous voilà maintenant réunis pour débattre de ce fameux « Pacte Financier » que nous impose l'État. Comme si les difficultés de gestion rencontrées par le Conseil départemental ne suffisaient pas, l'État décide, à présent, de nous passer définitivement la corde au cou.

Votre discours public sur le sujet, Monsieur le Président, aura pourtant été, jusqu'au bout, des plus optimistes, un peu naïf je dirai même. Évidemment, il ne faut surtout pas inquiéter la presse ou les Lot-et-Garonnais. Mais votre mine déconfite lors de notre dernière commission de refondation il y a quelques jours en dit long sur la réalité : vous êtes désemparé et complètement désarmé face aux évènements… Vous n'avez plus la main sur la gestion de cette collectivité.

Pourtant, pendant un temps, nous avons tous eu espoir et je dois l'avouer, moi aussi, j'avais fini par y croire. J'ai cru, comme vous le marteliez si souvent, que vous arriveriez à peser sur les décisions parisiennes et que vous seriez en mesure d'obtenir des concessions de la part de l'État en faveur de nos territoires.

J'y ai cru quand, au début de ce mandat, vos « amis » socialistes étaient encore aux affaires. Nous comptions même un Lot-et-garonnais parmi les secrétaires d'État du Gouvernement, devenu par la suite Ministre d'État.

J'y ai cru quand, président du Conseil Départemental et sénateur, vous avez décidé de prendre place au sein du bureau de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

J'y ai cru quand, plusieurs mois plus tard, cette même Assemblée a décidé de vous nommer responsable du groupe de travail sur les Départements ruraux.

Plus récemment, j'ai encore voulu y croire lorsque vous êtes parti à Paris, au beau milieu d'une commission permanente, rempli d'espoir, pour négocier une enveloppe à destination de nos Départements ruraux.

Nous avons tous voulu y croire, dans l'intérêt du territoire, que votre activité porterait ses fruits, et que vous réussiriez à faire entendre la voix des « ruraux ».

Or, finalement, il faut nous rendre à l'évidence, le résultat est bien mince. Même missionné par l'ADF, vos interventions n'ont rien changé. Vous n'avez, en vérité, aucune emprise sur les décisions parisiennes, et la banderole à l'entrée de l'Hôtel du Département n'est que communication.

Les négociations, toutes ces années, n'ont abouti qu'au prolongement de maigres fonds d'urgence et à un accord, bien superflu, sur la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA). Moins de 250 000 euros pour le Lot-et-Garonne sur une dépense estimée à plus de 5,6 millions d'euros dans le domaine… autant dire, une goutte d'eau dans l'océan de nos dépenses sociales.

Pourtant nos ennuis ne font que s'aggraver. Et, aujourd'hui, l'État va plus loin.

Non content de ne pas assumer ses responsabilités financières en matière d'allocations individuelles de solidarité (AIS) et de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), le Gouvernement nous demande désormais de signer notre propre arrêt de mort : le Pacte Financier.

Sur le principe, je comprends évidemment la volonté du Gouvernement de mettre en place une contractualisation avec les collectivités. Je ne remets d'ailleurs pas en cause la démarche en elle-même, mais la mise en œuvre et les critères retenus sont purement inacceptables !

Qui peut vraiment croire qu'avec une augmentation de la population proche de zéro, le Lot-et-Garonne est un département bien doté ? Qui peut vraiment croire qu'avec un revenu moyen par habitant de 1 000 euros par mois, le Lot-et-Garonne est un territoire encore trop riche pour bénéficier d'une bonification de critère ?

Le constat est pourtant celui-ci. La contractualisation proposée, sur des bases fixées unilatéralement par le Gouvernement, est bien loin de nos réalités. Beaucoup de critères manquent à l'analyse.

Pourquoi, par exemple, l'État n'a-t-il pas pris en compte le niveau d'imposition appliqué dans les différents Départements pour ajuster ses plafonds ? Les efforts financiers des Lot-et-Garonnais ne méritent-ils pas d'être reconnus ?

Pourquoi le besoin en infrastructures de nos territoires, encore terriblement enclavés, ne serait-il pas un critère pertinent pour une bonification ?

L'ADF aurait d'ailleurs gagné à faire davantage de suggestions en ce sens.

Cette proposition de « Pacte Financier » est accablante et injuste. Qui peut accepter cela ? Quel élu local dans nos départements peut admettre une telle ingérence et un tel mépris pour nos territoires ruraux ?

Nous avons ensemble, en commission de refondation, évoqué maintes propositions pour protester, allant de la grève générale à la démission collective… Or, de telles actions resteraient très lot-et-garonnaises et n'auraient finalement que peu d'impact. Il faut donc penser plus large. C'est pourquoi, j'en appelle au rassemblement des territoires ruraux.

Oui, Monsieur le Président, je vous le demande aujourd'hui : organisons la révolte des territoires ! Regroupons-nous et faisons front !

Les maires du 47 réfléchissent déjà, à leur niveau, à cette idée. Preuve en est la position du président de l'Amicale des maires du Lot-et-Garonne qui a bien compris l'enjeu pour notre avenir et propose de refonder l'organisation et les missions de l'Amicale pour en faire un organe plus offensif. Les présidents des communautés de communes rurales aussi s'engagent dans ce combat et se structurent, considérant que le mépris de l'État comme de la Région a assez duré.

Ainsi, à l'instar des départements du Grand-Est, je vous propose donc d'élargir la démarche et de tisser rapidement des liens avec l'ensemble des Départements ruraux de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de peser. Qu'attendez-vous, Monsieur le Président pour rencontrer les présidents de la Vienne, de la Corrèze, des Deux-Sèvres ou encore de la Creuse qui connaissent des problématiques similaires aux nôtres ? Organisons des actions communes avec l'ensemble des espaces ruraux de France.

Nous sommes les territoires les plus pauvres et pourtant, aujourd'hui, complètement abandonnés. Depuis trop longtemps, nous nous laissons piétiner.

Est-ce à nous de payer pour des choix nationaux pour lesquels nous n'avons jamais eu un mot à dire ? Est-ce à nous, Conseils Départementaux, de prendre en charge l'augmentation des dépenses pour l'accueil des jeunes migrants alors que l'État n'apporte aucune solution ? Est-ce à nous de pallier l'explosion des dépenses sociales tel que le RSA alors que rien n'est mis en œuvre pour lutter efficacement contre la précarisation de notre société ? Bien sûr, la solidarité nationale est essentielle,

un des piliers de notre contrat social, mais est-ce véritablement à notre collectivité de payer ? Bien sûr que non.

Chers collègues, je suis convaincu du rôle moteur que doit jouer le Conseil départemental en Lot-et-Garonne. Or, aujourd'hui, alors que nous étions déjà dans une mauvaise passe, voilà que l'État nous condamne. Notre groupe ne s'y résigne pas et, afin de protéger les Lot-et-Garonnais, nous n'accepterons pas de signer, en l'état, le pacte financier proposé.

Non seulement, on ne signera pas, mais je vous propose d'organiser la révolte !

Il nous faut défendre nos territoires. Il nous faut défendre ses femmes et ses hommes qui, malgré les obstacles chaque jour plus grands, se battent quotidiennement pour qu'un département comme le Lot-et-Garonne continue de rayonner. Fiscalement matraqués, régulièrement bousculés, ils méritent que leurs élus fassent plus que jamais preuve de pragmatisme et luttent pour défendre leurs intérêts.

Monsieur le Président, la révolte gronde dans les territoires ! Le Département ne peut rester en retrait de cet élan. Alors, au-delà des clivages, au nom d'un « Parti d'ici ! » que nous pourrions lancer, défendons ensemble les intérêts de la ruralité !

Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. D'autres interventions ?

M. DELBREL. – Monsieur le Président, mes chers collègues, je dois bien avouer, avec la modestie qui me caractérise, mes dernières saillies verbales ici même dans cet hémicycle, devant ce même micro, devant les mêmes caméras de nos amis de Périvision que je salue là-haut au perchoir, oui mes dernières sorties étaient plutôt macabres, glaciales, pour ne pas dire mortifères. Peut-être étions-nous victimes, avec Nathalie, d'un fameux coup de pompes, fussent-elles funèbres ?

Notre oraison n'a pas été du goût de tout le monde. On nous a même proposé, à tous les deux, un poste dans une chambre funéraire. Nous adorons l'humour noir, comme nous raffolons des buffets froids.

Si cette vision résolument pessimiste des choses et cette relation ambiguë avec la mort annoncée des Départements, nous envahissent depuis notre entrée dans cette Assemblée départementale, pour laquelle nous nourrissions plein de projets, c'est qu'on a du mal, franchement, à imaginer, à simplement imaginer la sortie du tunnel.

La grande faucheuse guette tous les Départements ruraux, de droite comme de gauche, du centre comme d'ailleurs : tous ceux qui n'ont pas de recettes dynamiques. Et le Lot-et-Garonne en fait partie. Nous sommes simplement réalistes.

La dernière annonce du Premier ministre, dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur le Président, peut laisser craindre le pire. Et ce n'est pas votre exposé, Monsieur Chaigneau, très détaillé, très pédagogique, qui nous a rassurés. Si nous avons tout compris, le Lot-et-Garonne est un Département rural intermédiaire, ce qui ne l'empêche pas d'être « *dans la m…* » Vous avez enfoncé quelques portes ouvertes et j'ai bien peur que la porte, on la prenne en « *pleine gueule* »…

Nous croyons fortement pourtant à la nécessité de cette strate départementale, à condition de lui donner les moyens d'exister et de faire. Nous sommes beaucoup plus sceptiques concernant les nouvelles grandes Régions, dont on attend encore les bienfaits deux ans après leur installation. L'administré lambda de Duras, de Prayssas ou du Pont-du-Casse (choix évidemment aléatoire) est incapable aujourd'hui de vous citer le nom d'un conseiller régional. Un constat qui fait froid dans le dos.

Nous savons que toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire. Notre Département est toujours sous respiration artificielle. Seule une brutale augmentation de la taxe foncière, injectée au forceps dans nos veines par la Chambre régionale des comptes, nous permet aujourd'hui de rester en vie. Mais nous n'avons pas quitté les soins intensifs. Le moindre virus pourrait nous être fatal : une sorte de paralysie lente et vicieuse, instrumentalisée par les financiers de Bercy sous le contrôle de l'État. Ce nouveau Gouvernement ne fait rien de mieux que les précédents, sinon d'aggraver encore notre situation financière, notamment via les MNA, les fameux mineurs non accompagnés, qui nous coûtent une « blinde »… j'en dirai un mot tout à l'heure.

C'est donc avec le moral toujours en berne, mais avec l'envie d'être positifs, que nous abordons cette DM1. Bienvenue dans le monde des bisounours ! Tout va bien dans le meilleur des mondes. Il suffit de le dire, vous verrez, pour y croire. Si, si !

Nous ne sommes pas crédibles. On s'en doutait…

Promis, on va quand même essayer de positiver et de sourire. Un événement, il y a quinze jours ici, à l'Hôtel du Département, est passé presque inaperçu. Il n'a pas fait la une des journaux. Je salue mes amis journalistes… il faut toujours avoir des amis journalistes… C'était le 6 juin exactement, un mercredi après-midi, salle Boudon – ne boudons pas notre plaisir ! La naissance ou plutôt la renaissance de la feu commission de refondation, appelée des vœux des trois groupes de l'Assemblée départementale, et qui avait disparu des radars, subitement snobée par nos amis de l'opposition. Paix à son âme ! Nous en avions fait l'écho ici même lors du débat d'orientations budgétaires, dénonçant, avec des mots fleuris, la triste fin de cette chambre de propositions. Des regrets, des remords, sûrement. Je n'ose quand même pas parler d'ennui, ni de manque, mais tout ce beau monde s'est finalement rabiboché autour du sujet central qui va occuper notre journée et animer nos débats : la contractualisation avec l'État, le fameux pacte financier qui est, vous l'avez compris, l'affaire de tous.

Pour en revenir à la commission de refondation, le simple petit rapporteur que je suis se réjouit évidemment de ces retrouvailles et de l'état d'esprit affiché par les uns et les autres. Le bébé se porte bien, et j'espère vraiment qu'il ira au bout du mandat, même si l'on peut craindre que les relations entre les parents se crispent à nouveau courant 2020, en période préélectorale. La Dynamique citoyenne se propose de garder les enfants du premier et du deuxième mariage. On discutera bien sûr pour les pensions alimentaires : il y a quelques bons avocats dans cette salle. Il faut savoir que Michel Gonelle n'est pas dispo, il s'est pris les pieds dans les filets du SUA Foot.

Ce que nous aimons bien finalement dans la session de ce jour, c'est qu'elle va nous permettre, mine de rien, de visiter ou de revisiter tous les services de l'État. Je vous parlais de décès tout à l'heure, de naissance, et maintenant de mariage ou plutôt de divorce, devrait-on dire. Car l'union que nous propose aujourd'hui l'État n'est tout simplement pas acceptable en l'état. Ce contrat de mariage est une vraie escroquerie, une lettre de cadrage budgétaire. Ce chantage est tout simplement inadmissible. Comme si on avait attendu le Nouveau Monde pour faire des efforts ! Les efforts consentis par l'Assemblée départementale depuis plusieurs années au niveau des effectifs, des aides et autres régimes revus à la baisse pour la plupart, carrément supprimés pour certains, au niveau des services aussi, tous ces efforts ne sont pas payés en retour. Pire, ils sont balayés par le coût des aides individuelles de solidarité qui plombent nos finances, par l'arrivée en force de nouvelles mesures gouvernementales en faveur du personnel (on s'en réjouit, indice, PPCR…), qui annihilent au final les effets de la réduction des effectifs et le non-remplacement systématique des départs à la retraite, et par la lourdeur des travaux imputables à la crise climatique qui a frappé notre territoire ces dernières semaines, et enfin par l'explosion des MNA, qui vient alourdir l'addition finale du Conseil départemental. Juste un chiffre : en 2011, ils ne coûtaient rien ; en 2017, ils ont coûté 5,3 millions d'euros à notre collectivité, et en 2018 la note devrait dépasser les 6,6 millions d'euros. C'est une compétence régalienne ! Et ces 6,6 millions d'euros seront aux frais quasi exclusifs du Conseil départemental si l'on excepte le plan Cazeneuve.

Ne nous trompons pas de débat : ce pacte est un écran de fumée. Les efforts, on peut penser que l'on continuera à les faire. Aura-t-on d'ailleurs un autre choix, une autre alternative ? Je dis non. Mais le problème n'est pas là : c'est l'ardoise de l'État, c'est elle qui pose problème, la non-compensation des AIS et aujourd'hui celle des MNA qui, cumulées, nous envoient tout droit à l'échafaud. On y revient toujours.

Que l'État paye d'abord ses dettes au lieu de continuer à s'endetter en toute impunité sur le dos des collectivités ! C'est insupportable. Oui, l'État doit payer ce qu'il nous doit, et, nous, arrêter de faire crédit. C'est un mauvais placement car c'est un mauvais payeur. Le Conseil départemental ne doit plus faire crédit : nous l'avions déjà dit lors de la précédente session. Il faut l'écrire en toutes lettres sur les grilles de l'Hôtel Saint-Jacques. Oui, la maison ne fait plus crédit !

Sachez qu'avec Nathalie nous ne sommes pas des girouettes. Nous avions déjà dit et affirmé ici, sans la moindre ambiguïté, que notre groupe ne signerait pas ce pacte avec l'État. Nous ne sommes pas imbéciles et nous ne changerons pas d'avis. C'est toujours un grand non ! On se réjouit d'ailleurs de voir dans notre Assemblée ce consensus autour de ce refus. L'intérêt est de faire front et lutte commune, loin des clivages politiques et des attitudes politiciennes. Ne pas signer ne veut pas dire se résigner. Le combat continue, encore et encore.

Ces valeurs de combat qui doivent tous nous animer, nous conseillers départementaux de tout poil, d'autres les ont véhiculées et portées fièrement ces dernières semaines sur d'autres terrains de France et de Navarre. Je voudrais saluer ainsi les magnifiques épopées de nos rugbymen de Marmande, de Layrac, de Pont-du-Casse - pardonnez-moi, j'étais obligé - et vous dire que ce week-end nous serons Capelains, puisque Lacapelle-Biron, petit village du canton du Fumélois, cher à Sophie Gargowitsch – bon anniversaire, Sophie ! – et à Daniel Borie, jouera la finale du championnat de France de première série, ce dimanche, contre les Basques d'Arcangues-Bassusary. Le Lot-et-Garonne contre les Pyrénées-Atlantiques. Les ruraux contre les littoraux. Les pauvres contre les riches. Toute ressemblance avec une situation déjà existante serait purement fortuite. Allez, Lacapelle ! Oui, soyons fiers d'être Lot-et-Garonnais ! Nous le sommes avec Nathalie. Le combat continue. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. BILIRIT. – Monsieur le Président, mes chers collègues, les rapports qui nous sont présentés ce matin illustrent parfaitement la schizophrénie dans laquelle nous plonge l'État et conforte l'idée que notre combat – certains ici l'appellent révolte – pour la ruralité est chaque jour plus justifié, chaque jour plus légitime.

Beaucoup de choses ont été dites sur le pacte financier. Comme l'a dit le Président, ce n'est pas l'objectif de ce pacte visant le redressement des comptes publics qui est contestable. Personne ici ne remet en cause la nécessité de ce redressement auquel nous participons d'ailleurs depuis plusieurs années.

Ce qui est contestable, c'est bien la méthode employée.

Au-delà de l'acte de recentralisation que constitue ce pacte et qui pose profondément problème, j'y vois là une vision technocratique, complètement déconnectée de la réalité de terrain.

Il est en effet technocratique de croire que le Département et l'Agglomération d'Agen peuvent être gérés de façon identique, alors que le cœur de leurs compétences respectives est profondément différent.

Il est technocratique de croire que le Lot-et-Garonne ressemble à la Gironde, à l'Ariège ou encore le Bas-Rhin, et que l'on pourrait leur appliquer de façon uniforme les mêmes critères.

La volonté de régenter les Départements depuis Bercy aboutit nécessairement à une vision déconnectée du terrain.

La réalité du terrain, elle est là, dans les dossiers qui vous sont proposés aujourd'hui.

La réalité du terrain, c'est la programmation de travaux dans les collèges, au cœur même de nos compétences, pour offrir aux jeunes lot-et-garonnais des conditions optimales de réussite scolaire.

La réalité du terrain, c'est notre travail pour le développement touristique qui dure depuis plusieurs décennies en Lot-et-Garonne.

La réalité du terrain, c'est le plan pour une apiculture durable ou encore le travail qui va se faire autour de la déprise agricole.

Mes chers collègues, où sommes-nous le plus utile ? En signant un pacte purement comptable qui ne prend en compte nullement nos spécificités ou en imaginant des politiques favorables aux Lot-et-garonnais ?

Lorsque nous avons dû choisir entre laisser l'exécution budgétaire à la Chambre régionale des comptes ou l'assumer, on avait dit ici même que laisser faire la Chambre rendait l'issue incertaine et sans nul doute totalement inadaptée aux besoins et attentes des Lot-et-garonnais.

Ce pacte est dans la même lignée : il rend l'issue incertaine, et sa vision uniquement comptable le rend totalement inadapté aux besoins et attentes des Lot-et-Garonnais.

Mes chers collègues, ce pacte signe là un vrai recul de la décentralisation et une reprise en main des collectivités par l'État.

Il faut se replonger dans les débats de l'époque, au début des années 1980, qui ont abouti à cette décentralisation. Gaston Defferre constatait alors, je le cite :

« *Ce type de centralisation, qui se voulait éclairée et qui était en réalité dominatrice, a engendré une administration et une réglementation étatiques, tatillonnes, bureaucratiques, un dirigisme étouffant pour les élus et pour les entreprises. […] Et pourtant la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider par elle-même. […] Des élus libres d'agir, sans tous ces contrôles a priori, sans que leurs décisions soient remises en cause, retardées, déformées par des administrations lointaines, qui connaissent mal leurs problèmes et que rien n'habilite à décider à leur place.* »

Ré-entendre Gaston Defferre nous renvoie à des décennies précédentes et ses paroles rencontrent un écho tout particulier aujourd'hui.

Les lois de décentralisation ont permis la suppression de la tutelle administrative *a priori* ainsi que la suppression du contrôle d'opportunité sur les actes des collectivités territoriales pour les remplacer par un contrôle de légalité *a posteriori*. L'État est aujourd'hui, ni plus ni moins, en train de réinstaurer le contrôle *a priori* sans supprimer, bien entendu, le contrôle de légalité *a posteriori*.

Pour conclure, je veux saluer le travail collégial des trois groupes politiques qui composent notre Assemblée sur ce dossier. Je crois que nous avons fait unanimement la démonstration aujourd'hui que nous aspirons à tenir notre place, à être considérés, à jouer notre rôle et choisir notre destin.

Allez, Lacapelle ! Et bon anniversaire, Sophie !

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, cher Monsieur Lepers, je me vois dans l'obligation tout simplement de vous répondre, de vous féliciter d'avoir tenté quelques mots en occitan. La tonalité doit être améliorée, mais c'est déjà un bon début. Je vous en félicite.

J'ai écouté attentivement votre propos, qui est en deux parties. Dans la première partie, vous renoncez, vous n'y croyez plus : c'est là une différence entre nous. Puis à la fin, vous vous reprenez et j'en suis ravi. Vous prônez la révolte, et je crois que tous dans cette Assemblée ont envie de mener cette révolte. Il reste des différences : vous dites que la gestion du Département n'est pas bonne ; moi je dis que la gestion du Département est ce qu'elle est, elle est faite au mieux, avec les moyens qui nous sont donnés, mais ce sont les règles de l'État qui nous sont imposées qui faussent tout. À un moment donné, il n'est pas illégitime de voir qu'une éclaircie arrive peut-être quand une porte s'ouvre. Mais si l'État la referme, l'éclaircie n'y est plus, mais il faut effectivement, Président, aller la chercher cette éclaircie. À un moment donné, vous avez fait des réunions par arrondissement ; je suis venu à chacune d'elles pour demander que les communes fassent une motion. La plupart l'ont fait – pas toutes. Je disais à l'époque qu'il faudrait que chaque Département qui se trouve dans la même situation que nous emboîte le pas pour faire cette motion. Il n'y en a pas eu.

Il y a longtemps que je dis qu'il faut que nous ayons cette union départementale ! Sans quoi, on n'en sortira pas. On aura beau dire que la gestion n'est pas bonne, qu'il faut couper les cheveux en trois, en quatre, en huit : on n'a pas les moyens de le faire. J'ai proposé une rencontre avec les parlementaires prochainement : elle va avoir lieu. Je crois qu'il faut qu'ils saisissent la situation dans laquelle on est, la situation du département duquel ils sont élus, pour aller porter cette parole au niveau de l'État et faire en sorte que cette éclaircie revienne. Sinon, tous les investissements que l'on peut imaginer… En fait, c'est l'État qui est à l'origine et la cause de nos malheurs d'aujourd'hui. Je crois qu'il faut y aller effectivement tous ensemble. Après, il faut trouver la méthode et le moyen pour se faire écouter. C'est vrai que jusqu'à présent, malgré les efforts du Président, on n'a pas abouti. Mais il ne faut pas renoncer, il faut continuer. Merci de votre attention.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots par rapport à la situation et à ce qui a été dit. Je voudrais une note d'optimisme malgré tout. La situation est grave, mais pas désespérée. Ce n'est pas moi qui l'ai inventée, cette formule, mais je crois qu'elle est appropriée au moment que nous vivons. Je me dis qu'heureusement qu'il n'y a pas dix groupes dans cette Assemblée, parce qu'on entendrait exactement les mêmes choses avec des mots différents, notamment en termes de bilan et de constat. On les entend trois ou quatre fois…

Ensuite, je crois que notre problème tient au fait que nous sommes confrontés à deux vérités : à la vérité virtuelle de l'État et à la vérité de terrain qui est la nôtre, ce que nous subissons au jour le jour. Il y a un choc entre ces deux vérités.

Par rapport à la vérité virtuelle de l'État, je m'interroge un peu. Des éléments nous ont été donnés tout à l'heure et m'ont remémoré ce qu'est un déficit quand les dépenses excèdent les recettes, ou ce qu'est un bénéfice quand les recettes excèdent les dépenses. On le savait un peu déjà. Le déficit de l'État est l'équivalent du PIB de la France, et c'est l'État qui vient nous donner des leçons ! Imaginez qu'en Lot-et-Garonne l'endettement soit équivalent au PIB du Département ! Cela mène à d'autres interrogations, parce qu'on essaie de nous refiler le déficit de l'État en récupérant une partie annuelle, qui est identique, à quelques milliards, au remboursement des intérêts de notre dette. Cela veut dire que sans dette le déficit de l'État n'existerait pas.

On est d'accord sur le constat et le bilan, sur les difficultés du Département, surendetté peut-être, surfiscalisé sans doute, mais quelle est la situation ? Il y a des endroits où il y a de l'argent. Cela s'appelle la BCE, la Banque centrale européenne, qui finance toutes les banques et qui donne de l'argent à taux zéro à des banques privées, voire à taux négatif : elle demande de rembourser moins qu'elle a donné. Je ne suis pas spécialiste en économie, mais je me dis que si la BCE, plutôt que de prêter à une banque privée, qui va prêter à l'État français avec des taux d'intérêt, prêtait directement à la France à taux zéro ou à taux négatif, nous n'aurions pas à rembourser les intérêts de la dette, et

peut-être que la France n'aurait pas de déficit. Je me plais à rêver…

On peut toujours échanger autant qu'on veut sur les solutions. Actuellement, que décide vraiment Bercy ? Pas grand-chose. On essaie de jouer à un équilibre. Mais les vraies solutions se trouvent avec ceux qui tiennent la finance. Je crains que les solutions qu'on pourra apporter ou demander nous échappent un peu, et je me demande d'ailleurs s'il y a une vraie volonté de l'État français. La France et l'Allemagne sont les deux principaux patrons de l'Europe, et que rien ne soit fait par la BCE par exemple, cela témoigne de l'absence de volonté réelle de trouver des solutions. Dans mon petit coin du Lot-et-Garonne, voilà les réflexions que ce sujet m'amène.

Ensuite, il ne faut pas se raconter d'histoires sur le pacte financier. J'ai vu que l'opposition faisait front contre ce pacte. C'est un marché de dupes. On nous prend pour des ruraux idiots, qui ne vont pas souvent à Paris, qui ne connaissent pas l'intelligence suprême là-bas… Enfin, quand même, nous savons que nous sommes en train d'être dupés.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. DÉZALOS. – Une fois encore, l'État demande aux collectivités de contribuer au redressement des comptes publics alors même que le problème n'est pas celui de la dette publique des collectivités, mais bien celui de la dette de l'État. Ceci a été parfaitement montré tout à l'heure par M. Chaigneau.

Après, je note que les discours ont été infléchis ici. Le débat sur la situation financière des Départements n'est pas nouveau : cela fait bien trois ou quatre ans que nos débats sont alimentés sur ce terrain, qu'on entend des discours relatifs au manque d'anticipation, à la « mauvaise gestion », aux insuffisances d'économies, etc. Je note que ces discours sont aujourd'hui dépassés, sauf si nous voulions rester dans la polémique stérile. Nous sommes unanimes à considérer que les raisons et les causes de la situation des Départements, intermédiaires ou ruraux, sont des causes exogènes. Par conséquent, comme cela a été parfaitement démontré, cela tient plus aux disparités de richesse entre les Départements – les chiffres sont affolants – et aux disparités relatives au poids du reste à charge des allocations individuelles de solidarité. Elles sont là, les explications.

Si les explications sont là, les solutions sont sans doute aussi sur ce terrain externe. Par conséquent, comme chacun l'a dit ici, il faut se révolter, il faut exiger que l'État paye son dû, il faut évidemment nous battre à ce niveau. Mais ce n'est pas si simple, et je crois que l'on peut donner acte au Président de mobiliser autant qu'il le peut là-dessus et d'intervenir au niveau national pour faire entendre la voix de nos Départements. Il faut continuer, bien entendu.

Mais pour le reste, voyons directement ce qui relève de nos responsabilités. Tout à l'heure, nous allons voir le compte administratif et je crois pouvoir dire avec un peu d'avance que ce compte attestera que nous assumons nos responsabilités. Bien entendu, on n'occultera pas le fait que, sous la contrainte, il nous a fallu actionner le levier fiscal en 2017. Mais vous verrez que sur le plan de la gestion et des ambitions, qu'il s'agisse des infrastructures, des collèges, du numérique, de la solidarité sociale ou de la solidarité territoriale, nous sommes présents. Nous allons le voir tout au long de la journée par les exemples que les collègues apporteront dans chacun des domaines d'intervention du Conseil départemental.

N'oublions pas ce que nous avons à faire non seulement à l'extérieur, mais également ici. Je crois pouvoir dire en tout cas que la gestion 2017 témoignera que nous ne nous sommes pas échappés au niveau des responsabilités qui sont les nôtres aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Rapidement, parce que beaucoup de choses importantes ont été dites. Il y a un consensus surtout après la démonstration qui vient d'être faite par rapport à l'État. Tout le monde fait des efforts ; si l'État n'en fait pas, ce n'est pas possible. Il faut qu'il démontre comment il va le faire, comment il le fait. Le débat que nous devons avoir avec nos parlementaires, d'ici quelques jours, doit être celui-là. Tout le monde est d'accord sur le diagnostic, maintenant il faut que l'État se mette au travail pour diminuer son train de vie. Il y a des idées, il y a des choses à faire. Je reviens sur le cas de plus d'une centaine d'agences avec des dépenses totalement inconsidérées, notamment dans le domaine de la santé. À mon avis, il existe un certain nombre de marges de manœuvre.

Le consensus général est plutôt satisfaisant, mais si l'on en arrive là, c'est aussi, je le rappelle, parce qu'une loi NOTRe a été votée, que les métropoles ont été stimulées sous le régime Hollande, et que cela n'a pas été, à mon avis, une bonne idée. Maintenant que les métropoles sont en place et qu'on part toujours sur cette stratégie des 70 ou 80 %, cela signifie-t-il que les 20 ou 30 autres pour cent ont le droit de mourir ? C'est toujours la même histoire. On le voit avec les deux collectivités qui sont prises là-dedans : l'Agglomération d'Agen et le Département. N'oublions pas que cette loi qui nous a fait perdre la compétence générale nous fait du mal. Ce n'est pas de la politique politicienne, il s'agit de dire que cela fait partie du diagnostic. Ensuite, la question du traitement est plus compliquée. On peut aller chercher la BCE, on peut stimuler l'État. Il y a quelque temps, Jacques Bilirit avait parlé de l'équation horizontale, à laquelle nous croyons beaucoup. Il faut que les Départements changent. Certains ont des constructions pharaoniques, complètement déplacées, alors que nous, nous n'arrivons pas à payer les choses minimales.

Troisièmement, comme l'a bien dit Guillaume Lepers, je vous assure que non seulement nous ne signerons pas le pacte, mais aussi que nous allons voir les gens que nous connaissons dans les départements ruraux de Nouvelle-Aquitaine, qui ne sont ni Bordelais, ni du littoral : ils sont en assez grand nombre, comme un mollet un peu charnu, mais pauvres aussi. Nous allons aller les voir, et il faut mettre en place une révolte des départements. Nous sommes tous d'accord sur la situation d'urgence et de gravité. Il faut se mettre tous ensemble. Nous connaissons bien des mairies et des chefs de Département. Je vous propose vraiment d'aller dans ce débat-là, car les choses ont changé : la fracture n'est plus entre la gauche et la droite, elle est entre la métropole et la périphérie, les territoires ruraux. La population est à peu près la même. Ce débat ne peut pas uniquement être mené dans le Lot-et-Garonne. Mais nous pouvons faire un Parti d'ici : un Parti d'ici 47, un Parti d'ici 19… C'est parti de la base, cela ne part pas toujours de là-haut. Je sais que vous serez sensibles à cette démarche. Honnêtement, je pense qu'il y a beaucoup d'énergie à mobiliser là-dessus.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. MERLY. – Monsieur le Président, d'abord je voudrais dire que vous avez prononcé un réquisitoire sans appel à l'adresse du Gouvernement. Il est important de savoir qui est qui et qui pense quoi. Je voudrais donc savoir si ce réquisitoire est partagé dans cette Assemblée ; c'est important que nous le sachions, pour les positionnements divers. Ensuite, j'ai retenu de l'intervention de M. Chaigneau un élément qui quand même doit nous interpeller : dans le graphique représentant la ventilation des dépenses de fonctionnement, il resterait tout compte fait une toute petite portion pour les dépenses relevant de notre liberté de choix politique. C'est-à-dire que très globalement les dépenses nous sont imposées par la loi et l'exercice des compétences qui nous sont aussi imposées. Donc, notre marge de manœuvre se réduit tous les jours en matière de choix et de gouvernance. On voit bien, dans le pacte qui est proposé, que les augmentations soit des AIS soit des MNA ou d'autres obligations qui nous sont faites entrent dans le calcul du quota qui nous est imposé. Cela veut dire que si nous acceptions ce chiffre-là, il faudrait que nous imputions encore sur nos politiques réelles, celles qui dépendent de nos choix et sur lesquelles nous pouvons objectivement être jugés.

Le débat politique de cette Assemblée, et qui peut nous séparer, porte finalement sur peu de choses, puisque le reste nous serait imposé, que ce soit vous ou nous. Vous voyez que nous sommes parfois critiques sur des éléments de choix que vous pourriez faire, mais nous sommes aussi réalistes quant à ce qui vous est imposé, et nous n'avons pas l'idée de vous en accuser.

Tout cela nous amène à penser que le rôle et la place des Départements comme le nôtre va diminuant tous les jours. Je l'ai déjà dit, je me demande à quoi les élus vont servir demain. Je suis désolé de le dire, mais c'est quelque chose qui finit par m'inquiéter. Je suis pour que la représentation républicaine puisse continuer dans ce Département auquel je tiens. C'est sur cette configuration que notre combat doit être mené. Je voudrais rajouter que M. Chaigneau faisait état de l'écart qu'il peut y avoir entre les tout petits Départements ruraux, les grands et nous, les « intermédiaires », et que cette situation se retrouve de la même façon au niveau des communes. Le débat va donc s'élargir, et je pense que quand on parle de révolte, dans tous les sens que l'on peut lui donner, il est important que des voix maintenant se fassent entendre, parce que visiblement ceux qui sont aux commandes aujourd'hui sont totalement imbibés de l'idée de la métropolisation et n'ont plus aucune notion des réalités qui nous concernent. Je pense effectivement qu'il faut que l'on mette en mouvement notre colère, parce que c'est salutaire pour ce département, pour nous, pour nos enfants qui ont choisi d'y vivre. Et cela dépasse largement le clivage habituel.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. LEPERS. – Simplement pour répondre aux propos de M. Calmette. Il ne faut pas se tromper sur ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que je n'y croyais plus, j'ai dit que j'y avais cru à un moment donné. Aujourd'hui, je vous dis que je ne crois plus au fait que l'action vienne du Lot-et-Garonne. Président, vous avez fait des choses, mais aujourd'hui j'ai du mal à croire que la solution vienne du Lot-et-Garonne et même de l'ADF. C'est un débat que l'on pourra peut-être avoir aussi, parce que les points de vue sont différents. Moi aussi, j'y ai cru : quand je vous ai vu partir, je me suis dit que c'était gagné. Force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas. Aujourd'hui nous pensons que la gronde doit partir des Départements ruraux comme le nôtre, que nous devons nous regrouper, peu importe les étiquettes politiques, et montrer une pression différente de celle de l'ADF. Nous pensons que cette proposition de fronde sera plus efficace que l'attente de choses qui n'arrivent pas du haut de l'État et qui, hélas, j'ai peur, n'arriveront pas.

Mme GONZATO-ROQUES – Je voulais juste faire une petite remarque sémantique. Quand on parle de RSA, d'APA, de PCH, les fameuses AIS, quand on parle de MNA, n'oublions jamais, quelles que soient les considérations, qu'il s'agit d'hommes et de femmes, de jeunes mineurs qui ont fait de longs kilomètres quelquefois pour arriver jusque chez nous, et que même si chacun doit prendre ses responsabilités, il est toujours important de resituer le débat éthiquement et moralement.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vais conclure ce débat qui a été long et dense.

M. MERLY. – Je voudrais simplement dire à Mme Gonzato de ne pas prendre toujours la position la plus confortable, celle du généreux. La générosité est sur tous les bancs. Il est question de responsabilité dans cette affaire. Je dois vous dire que je suis aussi sensible que vous au sort des personnes.

M. le PRÉSIDENT. – C'était un propos général.

Mme GONZATO-ROQUES. – C'était un rappel sémantique, simplement, et c'est valable pour chacun de nous dans cette Assemblée et ailleurs aussi.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Pour conclure, je voudrais tout d'abord saluer le travail commun que nous avons pu réaliser tous ensemble, la réactivation de la commission de refondation. Je remercie l'opposition d'y avoir participé, parce que cela nous permet effectivement d'être plus audibles lorsque nous sommes en capacité de travailler ensemble et de faire des propositions qui sont unanimes : elles portent beaucoup plus que lorsque nous allons à la bataille désunis.

J'ai entendu beaucoup de choses, je voudrais revenir sur la présentation de M. Chaigneau. Je crois qu'elle était intéressante parce qu'il a clairement mis en exergue ce que nous savons tous. Nous sommes un Département particulier. J'ai reçu un rapport de la Cour des comptes dont je ne peux

pas parler encore, parce qu'il n'est pas encore terminé et confidentiel, mais ce rapport conforte cet élément et précise que des Départements auront des difficultés à respecter le pacte, du fait de problèmes de dépenses. Le problème de ces Départements est un problème de dépenses, pas de recettes. Certains Départements ruraux comme la Corrèze et la Lozère n'ont pas ce problème : le RSA ne pèse pas beaucoup sur ces territoires, qui ont globalement moins de difficultés que nous. Des Départements comme le nôtre ont des problèmes de dépenses tant pour les personnes âgées que pour le RSA, et nous avons aussi des problèmes de ressources, qui sont assez atones. Cette situation nous amène à nous battre de la manière dont nous le faisons.

Je voudrais préciser que nous ferons tout pour nous inscrire dans le cadre du pacte, c'est-à-dire pour ne pas subir, l'an prochain, de sanctions ou pénalités qui viendront réduire notre dotation de l'État. Nous en avons parlé dans la commission de refondation, nous avons établi des projections qui nous permettraient de rester dans le cadre du pacte. Mais comme l'a bien dit M. Merly, rester dans le cadre du pacte, c'est avoir une politique extrêmement restrictive dans les compétences qui sont les nôtres et dans nos dépenses de fonctionnement, parce que nous continuons à réduire le personnel et les frais de fonctionnement, mais à un moment la collectivité ne peut plus fonctionner.

Je voudrais dire deux choses à l'opposition et au groupe de M. Delbrel. Attention à la sinistrose ! Certes la situation est difficile, certes nous préférerions avoir plus de marge de manœuvre, mais comme l'écrit le chef de l'opposition dans son journal, dire que le Département est désormais une collectivité impuissante, tenir un discours un peu défaitiste comme il a été tenu aujourd'hui, c'est oublier que notre collectivité dispose quand même d'un budget de 416 millions d'euros, qui a beaucoup moins de marge de manœuvre qu'il n'en avait, mais qui continue à agir. La sinistrose, c'est la différence entre vous et nous. Qu'est-ce que la sinistrose ? C'est succomber au pessimisme de l'analyse. L'optimisme de la volonté, quand on est aux affaires, implique que nous devons gérer et avancer. Nous continuons à le faire, contrairement à ce que vous dites.

Nous avons un projet de Center Parcs à Pindères, un investissement de 170 millions d'euros. Le déploiement de la fibre représente plus de 130 millions d'euros. Nous comptons 300 millions d'euros d'investissement dans les cinq à sept prochaines années en Lot-et-Garonne : ce n'est jamais arrivé ! Même au temps de Jean François-Poncet. Je peux continuer : le campus numérique est un projet important pour placer le Lot-et-Garonne dans la révolution numérique ; le cluster Agrinove sur Nérac ouvre de belles perspectives et se déploie bien ; je pourrais vous parler aussi du complexe touristique de plein air de Saint-Sernin de Duras, avec 400 cottages ; et je peux vous parler « du 47 dans nos assiettes », qui est une opération qui ne coûte rien du tout au Département et qui est exceptionnelle par ses retombées sur l'économie agricole en particulier, aujourd'hui avec 1,5 million de repas dans les collèges, et nous rencontrons maintenant les directeurs d'EHPAD pour diffuser cela et faire en sorte que cette action bénéficie aux maisons de retraite, demain aux établissements sanitaires et sociaux, aux lycées, aux écoles… Nous avons plein de projets. Je pourrais aussi vous dire que dans le domaine du maintien à domicile, nous sommes l'un des meilleurs départements de France : nous sommes placés à la treizième position selon les critères d'une étude nationale parmi les départements dans lesquels il fait bon vieillir.

Alors s'il vous plaît ! Nous avons des difficultés, bien sûr. La situation d'aujourd'hui impacte l'investissement essentiellement. Plutôt que de lancer des cris d'orfraie comme l'ont fait certains présidents d'agglomération, je crois que l'on ferait bien – comme je le propose depuis trois ans – de se mettre autour de la table et de travailler ensemble dans le cadre de la Conférence des territoires. Je vois que l'Amicale des maires s'est mise à reprendre le flambeau de cette Conférence et à vouloir aller plus loin. Mais que ne l'a-t-on fait quand on était ici ? Ce que j'ai dit à Jean Dionis très récemment quand je l'ai vu : « Mais enfin, lorsque vous avez participé au travail de la Conférence des territoires, une fois sur deux vous l'avez utilisée comme une tribune ». Si aujourd'hui vous êtes d'accord pour mettre de côté nos options politiques et que l'on arrive à travailler tous ensemble sur le fond, c'est certain, nous aurons fait un grand pas. »

Cela fait trois ans que je l'ai mise en place. Nous y arrivons aujourd'hui ; il n'est jamais trop tard pour bien faire. La situation évolue. Vous avez raison de crier et de vous révolter. Les bras m'en tombent, s'il y a un Département qui a mené la révolte en France, c'est le Département du Lot-et-Garonne. Il a été identifié comme tel l'an dernier. La plupart des présidents se cachent, ils augmentent de 3 % par an pour que cela ne se voie pas trop. Nous, nous ne nous sommes pas cachés, nous avons eu des positions claires : pas d'augmentation de fiscalité dans un département pauvre, parce que c'est contre-productif. Cela nous a été imposé ; certes, nous avons perdu ce combat, mais nous l'avons mené. Un combat, même perdu, sert toujours à quelque chose.

Aujourd'hui, quand vous dites que le combat est perdu, je suis furieux : le combat n'est pas perdu ! Mardi, nous avons une réunion à l'ADF ; j'espère que nous trouverons une solution, que nous rencontrerons à nouveau le Gouvernement et que des solutions seront trouvées. S'il vous plaît, je vous ai écouté… Regardez cette Assemblée : chacun s'écoute et se respecte. Monsieur Lepers, il faut apprendre cela ; vous n'exercerez jamais de responsabilité si vous n'êtes pas capable de vous maîtriser.

Vous m'incitez à rencontrer les Départements de la Creuse et de la Corrèze, mais mardi soir j'ai dîné avec le président de la Corrèze, Pascal Coste ; nous échangeons des SMS tous les jours. Pas seulement la Corrèze, mais également la Creuse, l'Aisne, le Cantal, qui sont des Départements plutôt de votre obédience. Nous travaillons main dans la main, tous ensemble. J'y ai passé la nuit de mardi à mercredi, parce que mercredi matin il y avait une assemblée générale de l'ADF, où nous avons fait une proposition de péréquation, qui permettrait à la trentaine de Départements ruraux de bénéficier d'une dotation sur trois ans, de sortir la tête hors de l'eau et de retrouver une capacité d'autofinancement pour réaliser les grands projets d'infrastructure, que nous avons inscrits dans notre PPI, à condition d'avoir les financements. Nous étions près du but. Ce n'est pas un travail mineur que de réussir à convaincre, dans l'Assemblée des Départements de France, les Départements riches et les Départements pauvres, quels qu'ils soient. Parmi ceux qui ont voté contre, on trouvait plutôt des représentants de votre camp politique que du nôtre. Monsieur Lepers, je vous dis la réalité. Rassurez-vous, il y en a à gauche qui n'en disent pas moins. Rassurez-vous, je ne cherche pas à faire de la polémique, au contraire. Nous sommes dans le même bateau et je vous remercie, tous ensemble, de faire en sorte que nous puissions présenter un front commun vis-à-vis du Gouvernement : c'est extrêmement important.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Organiser la révolte : elle est en place, si vous souhaitez que j'en parle aux présidents des Départements ruraux… Mais nous avons toujours fait attention à une chose : avons-nous intérêt à nous isoler, nous les Départements ruraux, dans ce combat ? C'est un sujet majeur, qui nous traverse en permanence, parce qu'être en dehors ou dans l'ADF doit se mesurer. Aujourd'hui, je n'ai pas la réponse. Nous verrons demain ce que nous pourrons faire tous ensemble. Je suis très satisfait de cette session et de la présentation qui a été faite, parce qu'elle permet de relativiser les saillies de l'opposition. L'opposition doit critiquer, c'est normal. Mais profiter de la difficulté de la situation pour incriminer une mauvaise gestion, vous savez bien que plus personne ne vous croit aujourd'hui. C'est la situation qui fait que nous avons des difficultés. J'ai demandé à mes services de réaliser un catalogue des mesures que nous avons prises en termes d'économie, service par service, mesure par mesure. Cela vous sera présenté lors d'une prochaine commission permanente, et vous verrez le travail que nous faisons pour aller chercher des économies partout où cela est possible. Nous le faisons depuis longtemps. Mais maintenant il y a un autre combat, qui ne relève pas simplement de notre collectivité, qui est un combat national pour que la situation des Départements tels que le nôtre soit prise en compte.

Mes chers collègues, je vais mettre aux voix le rapport sur le pacte financier, dont nous avons bien débattu. Est-il adopté ?

M. LEPERS. – En quoi consiste exactement la certification des comptes ?

M. ANGLADE. – Cela a été dit par RCF : quand l'an prochain nous allons avoir la conversation avec l'État sur les thèmes de la gestion budgétaire, un vrai travail devra être réalisé par un cabinet extérieur pour préciser quels sont les éléments qui relèvent ou pas de notre gestion et quels sont les points qui peuvent entraîner un recours au Tribunal administratif contre l'État (nous en avons discuté entre les douze Départements de Nouvelle-Aquitaine).

M. le PRÉSIDENT. – Nous voulons objectiver nos dossiers financiers, de manière à ce qu'ils ne soient pas sujets à critiques.

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9013

PACTE FINANCIER ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET L'ÉTAT

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)

M. le PRÉSIDENT. – Nous allons passer maintenant à la présentation de la Décision Modificative n°1 et du compte administratif.

Présentation d'un diaporama n°2 - cf. p. : 81

M. DÉZALOS. – D'abord, sur le compte administratif, quelques diapositives vont permettre de situer un peu les choses et indiquer que le bilan de l'année 2017 montre un net redressement de la situation financière du Département, un redressement qui résulte de gros efforts d'économie de gestion, de recentrage des politiques publiques, d'ajustement du volume de nos investissements (hélas), mais aussi, par obligation et sous la contrainte, des efforts consentis par les Lot-et-Garonnais sur le plan fiscal.

Les premières diapositives mettent en évidence les éléments qui traduisent ce redressement, d'abord la forte croissance de l'épargne (37 M€), avec une progression de 17 M€ ; une amélioration aussi de la capacité de désendettement de la collectivité : nous étions en 2016 à 12,6 ans, nous passons à un peu plus de 7 ans en 2017, et vous savez que ce ratio traduit le niveau de solvabilité de la collectivité, qui est donc en dessous du seuil d'alerte, à 10 ans, ce qui ne veut pas dire que tout est gagné, mais que nous sommes dans la bonne démarche et qu'il faut, bien entendu, continuer.

Sur la diapositive suivante, nous constatons l'amélioration des recettes de fonctionnement, qui ont évolué de 6,5 %, soit 22 M€. Cette progression est adossée aux produits de la taxe sur le foncier

bâti et aux produits des droits de mutation à titre onéreux. Pour rappel, nos produits fiscaux et des DMTO sont très en retrait. Sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), nous constatons tout de même une croissance bienvenue, mais nous sommes à environ 35 % en dessous de la moyenne nationale concernant ces produits. Nous avons malgré tout des recettes en baisse. La DGF (dotation globale de fonctionnement) diminue pour la quatrième année consécutive, de 4,8 M€. Depuis 2013, la perte cumulée de DGF est de 35 M€, que nous déplorons. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 366 M€. La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) a baissé en 2017 après une forte progression entre 2015 et 2016. Je vous rappelle aussi, s'agissant de la CVAE, qu'à la suite du transfert à la Région de la compétence Transport, nous avons perdu 25 % de produits.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 2,2 %, soit 7 M€, et s'établissent à 329,8 M€. Il faut noter que 6,2 M€ de hausse sont imputables aux dépenses du secteur social, avec un budget solidarité qui s'élève à 221 M€, représentant un peu plus de 65 % des dépenses de fonctionnement. Ce budget comprend deux postes majeurs : les AIS, dont l'évolution repart à la hausse (+1,5 %), et les frais d'hébergement (+3,4 %), qui représentent un peu plus de 90 M€ et sont donc importants aussi dans nos dépenses de fonctionnement.

La diapositive suivante montre la stricte corrélation entre l'évolution des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses sociales : la progression est parallèle, ce qui n'est pas surprenant compte tenu du poids des dépenses sociales. Dans son rapport de 2017 sur les finances publiques locales, la Cour des comptes indiquait : « En définitive, il apparaît que la vive croissance des dépenses sociales est la principale cause de la dégradation de l'équilibre financier des Départements. » Cette parole quasi officielle constate ce que nous savons déjà, malheureusement.

La diapositive n° 6 évoque les autres dépenses de fonctionnement, ce qui est important au regard de nos débats sur la gestion et l'insuffisance des économies. Vous voyez bien que nous poursuivons en 2017 la décélération des dépenses de personnel, malgré le fait que ces dépenses sont très en deçà de la moyenne des dépenses de personnel au niveau national. Vous constatez aussi la poursuite de la baisse des charges à caractère général. Tout cela a des limites, puisqu'évidemment assurer le service public suppose des moyens en termes de personnel, de logistique… Nous ne pourrons pas continuer indéfiniment des baisses qui nous emmèneraient dans des impasses.

Vous voyez 20 M€ de participations, dont 15,7 M€ pour le contingent du SDIS.

À noter aussi la diminution de nos charges financières, les intérêts des emprunts, parce que nous bénéficions du contexte favorable en matière de taux d'intérêt.

Concernant les investissements, ils sont en progression de 15,7 M€ hors dettes. Leur taux de réalisation est favorable, à 83 %. Vous savez qu'il est rare d'approcher les 100 %. Les dépenses d'investissement représentent 60 M€. En 2017, nous avons versé une subvention d'équipement à hauteur d'un plus de 20 M€ pour la LGV. Au total, on comptabilise un peu plus de 35 M€ de subventions d'équipement, qui sont supérieures à nos opérations, ce qui est l'une des caractéristiques de notre Département, même quand nous ne faisons pas de versement au titre de la LGV : nous versons des subventions qui sont autant de leviers que nous actionnons en faveur des autres collectivités ou opérateurs. Ce montant est supérieur à celui des opérations que nous menons directement sous maîtrise d'ouvrage départementale, qui s'élèvent en 2017 à un peu plus de 24 M€. Vous voyez la répartition dans les différents domaines d'intervention, que je ne commente pas davantage.

La dernière diapositive porte sur le financement de ces dépenses d'investissement. Pour ce qui est du remboursement de la dette, nous sommes sur un montant global de 81 M€. Les recettes diverses d'investissement se chiffrent à un peu plus de 8 M€. L'autofinancement est à 40 M€, l'emprunt à un peu plus de 33 M€, soit 41 % du besoin de financement. Si nous n'avions pas eu à honorer un engagement concernant la LGV, nous n'aurions emprunté en 2017 que 13 M€ et, par conséquent, nous nous serions situés dans une démarche de désendettement, à hauteur de 8 M€. L'encours de la dette

départementale s'établit à 262 M€, en progression de 12,5 M€. La capacité de financement passe à 7 ans , en dessous de la barre des 10 ans fixée par l'Etat.

Voilà les grandes lignes de ce bilan de gestion 2017. Notre situation financière est bonne sur cet exercice, compte tenu de toutes les explications apportées, mais la situation demeure fragile et étroitement liée à des facteurs conjoncturels et exogènes, sur lesquels nous n'avons pas totalement des marges de manœuvre, comme il vous l'a été dit tout au long de cette matinée. Le maintien d'un bon niveau d'épargne devient de plus en plus compliqué. Sans avoir attendu un encadrement forcé de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement (c'est-à-dire le pacte financier que propose l'État), la collectivité a réalisé depuis plusieurs années de gros efforts d'économie et elle poursuivra cette démarche. Néanmoins, sans réponse au problème de fond du financement et de la compensation à son juste niveau des dépenses de solidarité nationale, les marges de manœuvre se réduisent fortement, nous obligeant à réviser le périmètre de nos interventions et plus particulièrement notre niveau d'investissement, ce qui est toujours un élément qui peut être préjudiciable.

M. CHOLLET. – Nous sommes bien sûr d'accord avec tout ce qui vient d'être dit. Il faut être assez précis sur deux petits points. Oui, les discours ont été infléchis parce que la situation est différente. Ce que nous avons mis en évidence, c'est que vous avez freiné, mais trop tard. C'est clair. Vous n'allez pas nous obliger à sortir de nos cerveaux ce que nous pensons, c'est-à-dire qu'en 2012, au moment du premier crash, vous ne freinez pas, et qu'en 2014, quand Manuel Valls commence à diminuer la DGF, ce qui se confirme en 2015, 2016 et 2017, vous freinez beaucoup trop tard. Depuis 2016, vous avez freiné. Oui, vous avez fait des efforts. Oui, c'est clair, la stratégie actuelle est la bonne. Mais vous ne nous obligerez pas à sortir de nos pensées ce raisonnement qui est clair.

Deuxièmement, il est certain que les comptes vont mieux quand on augmente les impôts. Tout s'améliore : le taux d'épargne, la capacité de désendettement, tous les critères importants. Mais quel est l'objectif ? Il est qu'à chaque fois que les impôts augmentent, la stabilisation soit durable, et c'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille, ce que l'on essaie de faire aussi à la commission des Finances. Notre angoisse est de ne pas être obligés à nouveau d'augmenter la fiscalité, alors que les dépenses sociales n'arrêtent pas d'augmenter, notamment pour les MNA. Comment va-t-on faire ? C'est pour cela, Christian, que je trouve un peu excessif que tu dises que le compte administratif est bon. Il n'est pas bon, il est amélioré, dans un contexte extrêmement difficile, après une augmentation assez conséquente des impôts. Notre difficulté est de savoir si cette augmentation aura un retentissement qui dépasse l'année 2017. Ce n'est pas sûr.

M. le PRÉSIDENT. – Je voudrais répondre rapidement sur les dépenses. Je vais répéter ce que je vous dis depuis longtemps. Lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, j'ai institué un service Inspection, Audit, Évaluation, parce que nous savions déjà que la situation serait difficile et qu'il faudrait faire des économies. J'entends dire « inefficace »… On pourra vous donner les mesures qui ont été prises et les économies qui ont pu être faites. Il est vrai que lorsque les dépenses sont galopantes et augmentent en millions d'euros chaque année, dépenses sur lesquelles vous n'avez aucune prise, c'est compliqué. Si aujourd'hui on arrive à mieux maîtriser les comptes, c'est aussi parce que cette croissance du RSA et de l'APA s'est ralentie : c'est la réalité des choses, et répondre à cela par l'augmentation d'impôts est la pire des choses, je suis le premier à le dire

Mais quand les organismes nationaux font des analyses – vous verrez le rapport de la Cour des comptes cette année -, vous verrez que le Département est très bon. L'an dernier, quelques ratios sont sortis, dont l'opposition s'est fait l'écho, mais cette année la situation est bonne pour ceux qui sont censés nous contrôler ou évaluer. C'est dramatique, parce qu'il faut vraiment aller au fond des choses, et cela renvoie au débat, que je ne vais pas rouvrir, sur le pacte. Toutes les collectivités ne sont pas soumises au même contexte et n'y arrivent pas face aux mesures technocratiques.

Quand vous dites que nous n'avons pas démarré assez tôt les économies, je ne suis pas d'accord et j'estime que votre raisonnement est faux. Vous pouvez toujours dire que ce n'est pas suffisant ; je ne vous enlèverai pas cela de la tête, mais vous n'enlèverez pas de notre esprit et de la

réalité des chiffres - que l'on pourra vous redonner - que nous n'avons pas attendu que l'opposition nous titille pour aller faire des économies et réorganiser notre collectivité.

M. DÉZALOS. – Un élément me vient à l'esprit : on parle beaucoup du poids exorbitant des charges sociales sur notre budget, sur le budget des Départements ruraux intermédiaires, mais on oublie d'autres dépenses et il faut se poser la question de savoir si quelques interventions sont à remettre en cause. Je vous en donne deux exemples, qui sont d'une injustice criante, parce que si nous nous comparons aux Départements métropolitains, ils n'ont pas ce type de dépenses, alors que nous avons fait le choix d'y aller, sans que ce soit dans nos dépenses propres liées à nos compétences attribuées, justement pour soutenir le territoire, permettre son développement, envisager l'avenir. Le premier exemple concerne l'enseignement supérieur, pour lequel nous contribuons fortement, avec les agglomérations, pour assurer la présence universitaire en Lot-et-Garonne. Faut-il rayer d'un trait de plume cet engagement ? L'autre exemple est celui de la liaison Agen-Paris. Bordeaux n'a pas à financer l'enseignement supérieur, dont toutes les dépenses sont assurées par l'État, et pour l'aéroport de Bordeaux-Mérignac les collectivités n'interviennent pas, que je sache. Nous, nous intervenons, et on nous le demande, à juste raison, parce que c'est une condition du développement de l'attractivité du territoire. Faut-il dire que ce sont des dépenses qui ne nous incombent pas directement et que nous devons supprimer ? Vous voyez bien que ce n'est pas si facile de régler les problèmes d'équilibre qui se posent à nous.

M. CHOLLET. – Nous sommes assez d'accord avec Christian Dézalos sur ce thème-là. Les collectivités sont dans de telles difficultés, surtout qu'elles doivent compenser le déficit de l'État, que le périmètre d'action de chaque collectivité (comme c'est le cas aussi à l'Agglomération d'Agen) revient dans la discussion. « Devons-nous vraiment nous occuper de cela ? Devons-nous continuer à financer le conservatoire ? ». Certaines fois, nous sommes vraiment à l'os, comme on dit. Le périmètre de l'action publique, dans l'état actuel des collectivités en 2018, doit être revu dans chacune d'elles.

M. le PRÉSIDENT. – Un dernier exemple : la Métropole de Bordeaux ne dépense pas un centime sur le déploiement de la fibre, tandis que nous y mettons 3 millions d'euros par an. Cela pèse, et pourtant il nous faut le faire.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur le compte administratif, nous passons à la présentation de la DM1.

Présentation d'un diaporama n°3 - cf. p. : 86

M. DÉZALOS. – Cette décision modificative n° 1 est un ajustement budgétaire parfaitement limité, qui représente 1,1 M€ en mouvements réels, soit une progression de 0,26 %. Elle se décompose en section de fonctionnement pour 830 000 €, et si nous excluons les écritures comptables, qui représentent 387 000 €, les propositions s'élèvent à 443 000 €, soit 0,13 % du budget, et en section d'investissement pour 270 000 €.

En fonctionnement, les constations comptables, à hauteur de 387 000 €, correspondent à des charges liées à l'admission en non-valeur pour des indus de RMI-RSA, et de la créance non recouvrée de Xylofrance (pour 280 000 €). Vous avez ensuite des dépenses de fonctionnement à hauteur de 443 000 € qui concernent le transport scolaire, dans lequel nous n'intervenons plus que pour les élèves handicapés, dont le nombre a augmenté (144 000 €), et il faut compter une régularisation de flux avec la Région consécutivement au transfert de compétence (165 000 €) et d'autres dépenses d'études et fournitures dans une actualisation de marchés. Il n'y a rien de particulièrement remarquable sur le fonctionnement.

En investissement, vous voyez 2,3 M€ de redéploiement de crédits, 270 000 € de dépenses financées par de nouvelles recettes. Des crédits sont augmentés pour des travaux dans les collèges Jean Moulin à Marmande et Boucheron à Castillonnès, pour le renforcement des couches de roulement, à hauteur de 618 000 €. Vous voyez aussi des dépenses liées à la signalisation, à l'assainissement

pluvial, à la voirie, à l'agriculture, etc. Vous comptez 1,2 M€ en moins sur les crédits affectés au budget primitif pour le campus numérique, pour les bâtiments départementaux (-209 000 €), pour certains programmes de voirie (-657 000 €), pour le développement économique, etc.

Voilà comment se décompose cette décision modificative, qui est une DM d'ajustement. Quant aux recettes, je vous ai parlé de constatations comptables ; des charges avaient été provisionnées, et les reprises de provisions atteignent 387 000 €. La DGF est ajustée, mais à la baisse : 262 000 € en moins par rapport à nos prévisions de perception. Vous voyez aussi l'allocation de compensation suite au transfert de compétence, ainsi que des subventions d'investissement en recettes.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

Nous modifions le calendrier parce que Raymond Girardi a des obsèques cet après-midi et devra s'absenter, et que Jacques Bilirit fait de la télé… sur le tourisme.

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Président, chers collègues, nous avons deux dossiers que je crois importants. En introduction, je vais vous parler brièvement des travaux de la commission Agriculture. Il faut que vous ayez en tête que sont en train de se discuter actuellement les éléments qui constitueront la prochaine politique agricole commune, qui démarrera en 2020. Si le budget de l'Union européenne augmente régulièrement, on aurait tout lieu de croire que le budget de l'agriculture devrait augmenter aussi : cela me semblerait assez naturel, compte tenu de l'importance que représente l'agriculture au niveau de l'Union européenne et bien sûr en France. Mais ce n'est pas le cas. Dans les discussions en cours, il est prévu une baisse sensible de l'enveloppe. Si cela n'avait pas de répercussions directes sur le Lot-et-Garonne, on pourrait se dire… mais il est envisagé une baisse de 10-15 % sur le premier pilier et 15-20 %, voire plus, sur le deuxième pilier. L'incidence sur le Lot-et-Garonne serait sensible, puisque les agriculteurs lot-et-garonnais perçoivent plus de 100 M€ de dotations de compensation. Si cela devait baisser de 10, 15 ou 20 %, pas besoin de vous faire la règle de trois correspondante : 15 à 20 M€ de moins dans le département, ce qui ne serait pas rien pour les agriculteurs. Cela nous intéresse et nous préoccupe.

Au niveau du Lot-et-Garonne, les productions depuis le début de l'année sont à un niveau moyen, mais pas dramatique (pour la fraise, la tomate…). Par contre, les conditions climatiques exceptionnellement graves que l'on a connues vont avoir un impact important, difficile à chiffrer aujourd'hui. Il faut savoir que sur toutes les récoltes d'hiver (comme le blé et le colza), les pertes de rendement seront énormes, à cause des maladies, de l'humidité… Pour les récoltes d'été (le maïs, le tournesol ou autres), nous avons une inquiétude, à cause de la perte de semis, qu'il a fallu refaire, alors que nous sommes déjà fin juin, ce qui est donc très tardif. L'année s'annonce compliquée pour le chiffre d'affaires dans le Lot-et-Garonne. En revanche, avec toute l'eau qui est tombée, nous n'aurons sûrement pas de soucis de réserves en eau pour cet été ; ce n'est pas neutre quand on connaît les discussions en commission Sécheresse.

Toutefois, la dynamique du PIB agricole est plutôt positive depuis quelques années, étant passé de 700 à environ 850 M€ en termes de production directe dans le Lot-et-Garonne. Il en est de même dans l'industrie agroalimentaire, étant passé de 900 M€ à 1,2 milliard aujourd'hui, grâce à l'arrivée de nouvelles entreprises et au développement des entreprises existantes. En somme, le chiffre d'affaires de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le département dépasse les 2 milliards.

En matière d'investissements, le secteur agricole investit dans des équipements, des serres, diverses protections des cultures, pour l'équivalent de 15 à 20 hectares par an, à raison d'un million d'euros par hectare. Ces investissements génèrent aussi des emplois.

Voilà ce que je voulais dire rapidement sur le contexte général, avant d'aborder les dossiers.

M. LEPERS. – Pourrions-nous avoir un point sur la situation du pruneau ?

M. GIRARDI. – C'est un peu plus compliqué. Nous n'avons pas d'éléments très précis, mais il existe un problème commercial, lié à la production et aux stocks, et un problème politique au sens noble du terme, quant à l'organisation des filières (BIP, syndicats). En termes d'organisation, la situation est un peu difficile parce que, pour le moment, l'ensemble des professionnels n'ont pas trouvé tout à fait les bons ressorts pour s'organiser. Cela suscite une petite inquiétude, puisqu'un problème de management dans une filière a des répercussions sur la production. En termes de commercialisation, la concurrence internationale est plus dure que jamais, notamment avec le Chili, l'Europe centrale un peu aussi, et les États-Unis, la Californie plus précisément. C'est vrai que les cours du marché au niveau mondial sont bien en-deçà des prix nécessaires en ce qui nous concerne. Compte tenu des stocks, et même si tout le monde n'est pas d'accord sur leur volume, à 10 ou 15 000 tonnes près, nous pouvons être un peu inquiets. Avec le mauvais temps, nous ne savons pas comment vont tenir les arbres jusqu'à la récolte, d'ici un mois et demi, mais a priori la récolte est plutôt abondante. Cela veut dire que des stocks seraient a priori au-dessus de ce qui serait nécessaire. Sans avoir d'éléments plus précis, c'est un sujet d'inquiétude.

M. le PRÉSIDENT. – En complément, la question des stocks, que nous évaluons à deux années, s'est posée aussi avec une année qui s'annonce extrêmement prolifique. C'est un peu étonnant, car tout le monde espère un gel ou quelque chose pour réduire le niveau de la récolte et gérer cette problématique des stocks. Or, aux dernières nouvelles, il s'avérerait que l'on ne serait plus qu'aux alentours de 40 ou 50 000 tonnes de stocks, ce qui change la donne pour la campagne qui arrive. Je n'ai pas de nouvelles depuis la dernière réunion de l'IPA (Organisation internationale du pruneau), qui a fait son congrès ici. Les transformateurs et les groupements de producteurs ont recommencé à se parler, ce qui nous incite à afficher un peu d'optimisme, en espérant que l'intérêt général va l'emporter dans cette affaire.

Présentation d'un diaporama n°4 - cf. p. : 89

M. GIRARDI. – Nous en venons aux dossiers, d'abord celui consacré aux abeilles. Je pense que tout le monde a bien en tête l'importance que représente l'abeille sur notre planète Terre et ici en Lot-et-Garonne. L'implantation, la survie et la nécessité de se reproduire de cette espèce animale posent problème. Vous savez tous que l'abeille est essentielle pour la pollinisation et la reproduction dans le règne végétal, pour près de 200 000 espèces. Nous souhaitons faire du Lot-et-Garonne, du fait de sa particularité, un département pilote en matière de développement de la filière et de défense de l'abeille.

Un essaim essaime sur une surface considérable : sur 3 kilomètres à la ronde, l'équivalent de 4 000 terrains de rugby. La production de miel au niveau national est de 15 000 tonnes, et la consommation est de 40 000 tonnes : on voit que la marge de manœuvre est sensible, d'autant plus que toute la production française est du miel naturel – car il existe du miel artificiel. Dans la masse du miel qui est importé, il y a du miel semi-artificiel (certains pays ajoutent de l'eau ou du miel artificiel au miel naturel) ou du miel complètement artificiel, fabriqué chimiquement (la Chine par exemple est pas mal placée dans ce domaine…).

L'impact sur l'économie est considérable au niveau de la planète. Si l'abeille disparaissait, des centaines de milliards disparaîtraient, puisque la pollinisation n'existerait plus et que tout le reste de la production serait sensibilisé.

En Lot-et-Garonne, nous comptons 16 000 ruches et 400 apiculteurs, qui sont organisés autour de « l'abeille gasconne », qui est la filière avec laquelle nous travaillons. L'abeille est une sentinelle de la qualité de notre département, parce que cette espèce fait partie de notre quotidien, qu'elle nous tourne autour amicalement, de façon majestueuse, qu'elle fait donc partie de notre milieu, et compte tenu de son rôle de la pollinisation, sa disparition ferait que tout le Lot-et-Garonne perdrait de son charme, à cause de la disparition de certaines variétés végétales, de fruits…

Il vaut la peine de parler un peu des causes du problème. On se focalise habituellement sur les produits phytopharmaceutiques, appelés communément les pesticides. Mais il faut aussi savoir que beaucoup de pertes d'abeilles sont liées à des maladies, comme chez les humains, à des parasites aussi (dont le varois, qui est une tique), et par manque de nourriture parfois. Comment agir ? Collectivement, en fédérant, ce que l'on fait depuis quelques années et que l'on continue de faire au niveau du Conseil départemental avec nos différents interlocuteurs. L'approche globale est pluridisciplinaire : cela dépendra également des autres filières.

Nous mettons en avant quatre axes : soutenir le développement, par la structuration à différents niveaux ; sensibiliser (les citoyens ont souvent sous-estimé l'importance de l'abeille) ; faire connaître pour essayer d'apporter des solutions ; conserver le patrimoine. 33 actions sont identifiées, en cours ou à réaliser dans le Lot-et-Garonne, notamment la promotion de la filière et des produits au niveau du public. La « Semaine du miel » a eu lieu, et la prochaine se déroulera en début d'année prochaine. Nous agissons aussi au Salon de l'agriculture, en support départemental des apiculteurs, avec leur participation pleine et entière. Nos équipes contribuent au soutien de la filière en ingénierie. L'aide forfaitaire à l'installation comporte un bonus pour les apiculteurs professionnels. Le soutien financier au GDS (Groupement de Défense Sanitaire – Apicole) est aussi important ; en théorie, nous n'avons plus à intervenir dans ce domaine, mais nous continuons en raison de l'importance du sujet. La sensibilisation est effectuée bien sûr auprès de notre personnel, lors de la « Journée de l'abeille », par différents modules…

Je voudrais revenir plus précisément sur l'enseignement. Il faut savoir que l'enseignement agricole n'a pas cru bon, depuis trente ans ou plus, d'avoir un domaine particulier lié à la filière apicole. Le changement s'opère dans les lycées agricoles, où nous avons rencontré les directeurs ou responsables de ce domaine. Il serait bien qu'il y ait un enseignement plus spécifique à l'apiculture. Par ailleurs, nous pouvons citer le déploiement des ruchers connectés, dont un dans le parc du Département, un autre au conservatoire végétal… Il y a déjà cinq ou six implantations en Lot-et-Garonne, pour valoriser la filière et communiquer.

D'autres projets sont à concrétiser, comme des ateliers apicoles dans les exploitations agricoles ou dans les GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) : on peut être à la fois un agriculteur et un apiculteur. L'un des projets consiste à travailler à l'émergence d'une marque, du type IGP Miel de Gascogne : je crois que c'est une option importante. Nous proposons aussi, comme cela a été dit avec Éric Andrieu l'autre jour, que l'Union européenne ait une PAC ou une OCM (Organisation Commune de Marché) apicole, en tout cas quelque chose de spécifique. Il existe une politique pour le pruneau, pourquoi pas une pour l'abeille ? En outre, nous envisageons le développement d'outils numériques et la création d'un événement national pour lequel nous serions une locomotive.

Il s'agit aussi d'inscrire la démarche dans le territoire, de densifier le plan apicole (sachant que la mortalité atteint un tiers des abeilles tous les ans, ce qui requiert de travailler à une plus forte régénération), et de mutualiser les moyens pour développer l'ensemble des outils, y compris en recherche et en éducation, tout cela pour nos adorables abeilles, dont nous adorons le miel et surtout le rôle qu'elles jouent pour le règne végétal.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Le dossier est adopté à l'unanimité, n'est-ce pas ? Merci. Le deuxième dossier est aussi important, qu'on peut synthétiser rapidement.

M. GIRARDI. – C'est effectivement un dossier important, que vous avez lu avec beaucoup d'attention, qui émane de la majorité départementale et de l'opposition réunies, et qui porte sur la problématique de la déprise agricole en général et notamment des friches, qui s'installent en Lot-et-Garonne. D'autres départements subissent ce phénomène à une échelle puissance 10. La proposition qui vous est faite est de créer un groupe de travail officiel, sur délibération de notre Assemblée, pour travailler à la fois au bilan, à l'estimation, à l'audition de tous ceux qu'il est nécessaire pour bien comprendre, et pour essayer d'apporter des solutions pour combattre ce fléau pour le département.

M. le PRÉSIDENT. – C'est un très bon dossier, je vous remercie, et il nous permet de démontrer notre largesse de vue et notre ouverture, puisque M. Merly en est à l'origine. Parfois, des idées sont pertinentes. Cela n'arrive pas souvent, mais quand elles sont pertinentes, nous les reprenons.

M. BOCQUET. – J'aimerais participer à ce groupe de travail.

M. le PRÉSIDENT. – Comment ce groupe de travail se constitue-t-il ? Est-il au sein de la commission ?

M. GIRARDI. – Oui, il est au sein de la commission. Il ne faut pas non plus qu'il soit pléthorique.

M. le PRÉSIDENT. – Mais c'est un sujet très important.

M. GIRARDI. – Je propose que lorsqu'on fera les auditions et les rencontres, on associera l'ensemble de la commission.

RAPPORT N° 7002

RAPPORT DU PLAN D'AVANCEMENT POUR UNE APICULTURE DURABLE

RAPPORTEUR : M. GIRARDI

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 7003

CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PLURIEL SUR LA DEPRISE AGRICOLE EN LOT-ET-GARONNE ET SON COROLLAIRE, LE PHENOMENE PREOCCUPANT DES FRICHES AGRICOLES ET DES TERRES INCULTES

RAPPORTEUR : M. GIRARDI

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors des votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)

M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

M. BILIRIT. – Nous avons deux dossiers, l'un concernant le tourisme, l'autre concernant le SRADDET. Je rappelle rapidement le contexte économique dans lequel nous sommes. L'année 2017 a été une année de croissance au-delà de 2 %, aux niveaux national, régional et départemental. Le premier trimestre 2018 semble un peu en retrait par rapport à l'année 2017. En matière d'emploi, vous savez que nous avons eu une baisse de 1 % du nombre de chômeurs, même si on reste à un niveau supérieur à la Région et au niveau national. Parallèlement à cet élément intéressant, il s'est produit une augmentation du nombre de salariés, qui a été la plus importante dans l'industrie. En termes touristiques, l'année 2017 a été une année record pour le département du Lot-et-Garonne, avec des taux de progression largement supérieurs que ce que nous avions dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Le dossier SRADDET va faire l'objet d'une présentation plus précise. Le dossier sur le tourisme est pour information. Le nombre de lits a augmenté de plus de 1 000 lits durant l'année, en sachant que les grands projets ne sont pas encore concrétisés.

M. le PRÉSIDENT. – J'ai découvert un chiffre important : +40 % du nombre de lits en dix ans.

M. BILIRIT. – Oui, nous étions à 23 000 lits marchands. Aujourd'hui, il y a 85 000 lits, dont 33 000 lits marchands.

M. le PRÉSIDENT. – On ne communique pas assez sur ces belles réalisations.

M. BILIRIT. – Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 2 %. Vous savez que la partie aquatique de Walibi sera inaugurée dans quelques jours, le 4 juillet, et que l'ouverture est prévue samedi prochain. L'investissement est lourd, l'équipement est intéressant, la fréquentation va passer d'un à deux jours (avec la partie ludique), et donc on devrait aussi gagner en termes de nombre de séjours. La question est qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'accueil spécifique pour ces séjours à Walibi : cette question devra se poser assez rapidement, nous avons commencé à en discuter avec le groupe Aspro-Ocio.

Deux autres grands projets sont à venir : Center Parcs, sur lequel je ne reviens pas, et un autre avec l'aménagement du lac de Saint-Sernin et Duras, sur lequel nous continuons à avancer même si le dossier est difficile du fait de la lourdeur de l'investissement.

Vous savez aussi que nous avons travaillé dans le cadre des États généraux et que nous avons mis en place un travail sur cinq points : la gouvernance, le marketing, l'itinérance douce, la qualification de l'offre, et la montée en notoriété avec un événement départemental.

Sur la gouvernance, la loi NOTRe met trois niveaux de responsabilité : un niveau infradépartemental (les communautés), un niveau départemental et un niveau régional. Aujourd'hui, le travail vise à une fluidité entre ces trois niveaux. Nous avons rencontré l'ensemble des offices de tourisme et des collectivités. Les choses sont en train de se mettre en place. Une réunion aura lieu deux ou trois fois par an entre les directeurs des offices.

Le marketing est élaboré en coconstruction avec le CDT, avec tous les offices de tourisme, avec la Région… Nous sommes en train de créer ce nouveau marketing.

S'agissant de l'itinérance douce, c'est un point fort de notre département, mais avec des axes sur lesquels nous devons travailler. La partie pédestre comporte près de 5 000 kilomètres d'itinéraires de randonnée : l'équipement est énorme, mais il manque de notoriété. Le territoire n'est pas traversé par de grands trajets. Nous sommes en train d'y travailler, il faut absolument que l'on arrive à gagner en notoriété. Pour la partie nord, un travail se fait avec le Lot, la Dordogne et la Gironde, sur un chemin allant de Rocamadour à Soulac. On doit trouver d'autres chemins pour nous apporter de la notoriété, l'infrastructure étant existante.

Pour le vélo, des choses existent, d'autres sont à créer. La voie verte, le canal des deux mers, existe déjà, ainsi que l'illustre la sortie cette année du *Routard* sur le sujet, qui va aider à nous amener de la notoriété. Nous avons aussi un parcours européen avec le transibérique, qui va de la Norvège à Saint-Jacques-de-Compostelle. Nous avons aussi la « vallée du Lot à vélo » et la « vallée de la Baïse à vélo ». D'autres trajets sont en train d'être travaillés (la vallée du Dropt et la vallée de la Dordogne, et l'utilisation de la voie ferrée entre Port-Sainte-Marie et Condom dans le Gers). C'est là un gros travail sur les liaisons cyclables, ce qui nous amènera peut-être à revoir notre schéma de développement des voies vertes et des vélos-routes.

Pour la partie fluviale, nous avons déjà voté une convention avec la Gironde. Un travail est en cours là aussi sur la montée en notoriété du canal des deux mers.

En ce qui concerne la qualification de l'offre, un vrai travail est à mener pour les clients, pour faciliter l'accès de tous nos produits aux touristes, mais aussi pour mieux accompagner les porteurs de projets.

Enfin, nous sommes aussi en train de travailler à la notoriété grâce à un événement. Nous essayons d'imaginer un événement national autour de l'innovation dans le tourisme en milieu rural. Nous sommes en train de travailler là-dessus avec Atout France et le Comité régional du tourisme.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce sujet, qui était un rapport d'information. Si vous avez des questions, répondons-y maintenant, avant de passer au SRADDET.

M. le PRÉSIDENT. – Des questions ? Je vous remercie. Nous prenons acte de cette communication très intéressante.

Présentation d'un diaporama n°5 - cf. p. : 93

M. BILIRIT. – Concernant le SRADDET, je rappelle d'abord qu'il s'agit d'un schéma régional pour l'aménagement, le développement durable et l'égalité des territoires. Ce schéma a une grande importance parce qu'il est prescriptif et opposable aux tiers. Demain, nous aurons très vraisemblablement un contentieux dans la mesure où, face à des plans locaux d'urbanisme ou des schémas de cohérence territoriale qui ne prennent pas en compte des traitements de déchets, les tiers pourront se servir de ce schéma régional et de ses prescriptions. Le SRADDET, à l'importance juridique forte, remplace un certain nombre de schémas : sur le transport, sur l'air, l'énergie et le climat, sur la cohérence écologique, et sur la gestion des déchets. Nous avions des plans départementaux, nous avons maintenant un plan régional. Vous verrez que le schéma de transport comprend des itinéraires à vocation régionale ; ce n'est pas passé en commission des Infrastructures, mais nous le présentons là, sachant que nous sommes en phase de contribution. Après avoir rassemblé toutes les contributions, un dossier sera déposé en enquête publique.

M. GIORDANA Jean-Luc. – En effet, le Département propose une contribution pour ce schéma régional. Les collectivités sont sollicitées pour apporter leurs contributions, sachant que toutes les Régions de France ont l'obligation de mettre en place un SRADDET. Comme elles le font pour le

développement économique, elles doivent le faire également pour l'aménagement du territoire. Chaque collectivité se saisit de la méthode, peut définir des enjeux spécifiques à son territoire, mais le formalisme est bien précis : un décret de 2017 a fixé les règles de mise en œuvre du schéma, avec un rapport, un fascicule, des annexes et une cartographie.

Les enjeux pour la Région Nouvelle-Aquitaine ont été choisis et délibérés le 10 avril 2017. La Région propose à l'ensemble des collectivités de réfléchir sur les six enjeux que vous avez à l'écran, qui restent relativement larges : développement de l'activité et créer des emplois durables ; offrir une formation de qualité et adaptée aux besoins des entreprises ; faciliter l'accès de tous à la santé ; répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité ; travailler sur le maillage urbain pour avoir un meilleur équilibre et une irrigation de l'ensemble des équipements et des services dans les territoires ; travailler et réfléchir sur la transition écologique et énergétique.

Les modalités passent par une large concertation. Toutes les métropoles, tous les Départements, tous les EPCI qui ont la compétence de déplacement urbain ou d'urbanisme, ont été invités à participer. Tous les acteurs privés ont la possibilité également de contribuer à l'élaboration du schéma. Des séminaires territorialisés ont donc eu lieu, d'autres sont encore prévus la semaine prochaine en Nouvelle-Aquitaine. Des ateliers thématiques ont été organisés, par exemple sur le numérique à Marmande.

Le calendrier est le suivant : lancement de la concertation en octobre 2017, contributions jusqu'en septembre 2018, présentation du projet en octobre 2018 à l'Assemblée régionale, avis de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) sur le projet en janvier 2019, avis également de l'État, et si l'avis est conforme, le dossier part en enquête publique, puis pour approbation au Conseil régional, et le schéma fera l'objet d'un arrêté préfectoral. L'ensemble des schémas cités précédemment devra être en conformité avec le SRADDET, sinon ils devront être révisés.

Je pense qu'il est important que le Département de Lot-et-Garonne puisse exister à travers ce schéma. Nous avons fait un effort pour porter à la connaissance de la Région, qui est un peu loin parfois, du fait d'un clivage entre la métropole et les territoires ruraux, ce qui est extrêmement important pour nous. Un document très détaillé est le fruit de ce travail. Il a été composé à travers les six enjeux régionaux, et nous avons mis des sous-thèmes sur lesquels nous souhaitions insister, pour ne pas oublier les besoins spécifiques du département dans cette perspective d'égalité territoriale.

Pour détailler un peu le document, sachez, concernant le développement de l'activité et la création d'emplois durables, que nous avons mis l'accent sur l'insertion par l'économie et notamment l'économie sociale et solidaire, qui est un secteur d'activité revêtant un caractère important dans les territoires ruraux. Il en est de même pour la dynamique économique de nos territoires, pour l'ingénierie de proximité, pour le développement d'espaces économiques comme les syndicats et les zones d'activités ; il ne faut pas que la Région les oublie, car nous avions voulu une équité et un aménagement équilibré en Lot-et-Garonne. En soutien aux économies structurantes, nous avons mis l'accent sur les piliers que forment l'agroalimentaire, l'agriculture et le tourisme, mais aussi les usages numériques au profit de l'emploi.

Sur la thématique de la formation, nous avons évidemment mis un accent spécifique sur les collèges, compétence propre du Département. En vertu de l'égalité territoriale, il faut que les collèges soient équipés de façon uniforme, pour accompagner la réussite scolaire. L'équipement numérique des collèges est un élément essentiel à mettre en place dans ce schéma. Nous avons parlé tout à l'heure du renforcement de l'offre en enseignement supérieur : nous parlons ainsi d'accueillir la première année de PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) et la première année de langues étrangères appliquées (LEA).

Faciliter l'accès de tous à la santé a donné lieu au rappel du grand travail mené par la CODDEM jusqu'à présent. Il faut maintenir, accompagner et finir ce travail, en gardant une vigilance

sur ce sujet, pour permettre à l'ensemble des acteurs de la santé d'être reconnus et de travailler surtout sur les actions de proximité et d'amélioration des parcours de santé.

Sur la thématique des besoins de mobilité et d'accessibilité, nous avons mis l'accent sur l'amélioration des réseaux routiers et ferroviaires. Nous avons spécifié qu'il était nécessaire que la desserte aérienne soit maintenue, pour une connexion vers les centres de décision parisiens. Nous avons souligné la construction d'un réseau numérique de qualité pour tous les usagers : le très haut débit et le développement de services de mobilité innovants notamment pour les personnes âgées.

Concernant le maillage urbain et les équipements de services, nous avons rappelé notre schéma départemental d'amélioration et d'accessibilité aux services publics, en demandant son intégration dans le SRADDET. Les équipements patrimoniaux, sportifs et culturels sont aussi des éléments qui permettent une qualité et un traitement égalitaire des territoires. Le dernier volet porte sur les commerces de proximité, car la dernière épicerie ou la dernière boulangerie sont importantes pour l'attractivité des territoires ruraux.

La transition écologique et énergétique est un levier de développement, et nous avons insisté sur la nécessité de prendre en compte le développement de l'économie circulaire, avec le projet porté par ValOrizon sur un pôle dédié à cette économie.

M. BILIRIT. – Sur ce sujet, je pense qu'il va falloir muscler les choses, non par rapport à la zone sur Damazan, mais parce que l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) nous a dit hier, lors d'une réunion du cluster, qu'elle était en train d'essayer de faire en sorte que le Département soit pilote en termes de formation autour de l'économie circulaire. Je pense donc qu'il faudrait muscler notre demande là-dessus, en raison des enjeux concernant directement les étudiants : cela permettrait d'ouvrir un peu plus le spectre des formations sur Agen, et cela pourrait servir l'image du Lot-et-Garonne.

M. GIORDANA Jean-Luc. – C'est toujours possible de faire des contributions supplémentaires, même si nous sommes pris par le temps. Le cluster, par exemple, est habilité à émettre une contribution.

Nous avons également de grands projets d'accompagnement des énergies solaires, notamment dans l'ouest du département, pour que ce soit bien intégré dans le SRADDET.

Un schéma s'inscrit dans la durée, vingt, trente, cinquante ans. Il repose donc sur des axes stratégiques fondamentaux. Nous avons voulu mettre des projets pour lesquels nous avons une attention particulière : les pôles économiques départementaux, Agrinove, Confluent 47, le SMIDEM marmandais… Nous les avons bien spécifiés pour qu'ils ne soient pas oubliés. L'Agropole est évidemment notre fleuron agroalimentaire. Le projet de Center Parcs a également son importance. Le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire va mettre en place par exemple ce que l'on appelle les trames bleues ou trames vertes, indiquant que des espaces naturels sont à conserver à tel ou tel endroit. Quand on a un grand projet qui occupe un espace important, il faut qu'il soit bien identifié pour que l'on ne soit pas bloqué ensuite dans le développement. Le campus numérique 47 est également très important pour nous, de même que l'agriculture, la revitalisation des centres-bourgs, les filières de l'enseignement supérieur, le maintien des services de proximité, l'offre de soins de santé structurée, et des infrastructures stratégiques. Nous avons ainsi demandé de prendre en compte des itinéraires routiers que l'on considère d'intérêt régional : ces itinéraires permettent de connecter nos routes départementales aux grands axes, nationaux ou autoroutiers. La fréquentation de poids lourds sur ces axes permet notamment de considérer que ce sont des axes d'intérêt régional.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie pour la présentation de ce dossier important, parce qu'il permet d'insérer le dynamisme du Lot-et-Garonne dans le SRADDET, qui met en avant nos projets. Cela renvoie au discours un peu pessimiste et fataliste que l'on entendait tout à l'heure : non, le Département vit et se développe, et nous faisons tout pour qu'il se développe.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Monsieur le Président, je vais vous demander de bien vouloir retirer et reporter ce rapport à une séance ultérieure, parce que mardi prochain, le 26 juin, quatre jours après notre session départementale, devrait se tenir la Conférence des territoires, qui est le regroupement de tous les présidents des intercommunalités, et le premier sujet à l'ordre du jour de cette réunion est une « discussion autour de la définition des itinéraires routiers d'intérêt régional dans le cadre du SRADDET, sujet stratégique autant sur le développement économique ou social, qui revêt un enjeu majeur de mobilité sur notre territoire rural ». En termes de méthodologie, Monsieur le Président, je trouve qu'il est vraiment irrespectueux vis-à-vis des intercommunalités, en plus dans votre rôle de coordinateur de ces politiques, de nous faire voter aujourd'hui ce rapport sans avoir eu la discussion et la contribution avec les intercommunalités. Voilà une première remarque, sur la forme. Sur le fond, sachant que l'Agglomération d'Agen a délibéré sur sa contribution au titre du SRADDET et que les objectifs votés ne sont pas repris dans votre contribution, nous avons aussi un problème. Je vous demande donc de reporter ce dossier à une séance ultérieure. Je pense que les présidents d'intercommunalité ici présents, de la majorité comme de l'opposition, seront d'accord avec cette proposition.

M. le PRÉSIDENT. – Pardon, mais je trouve cela assez surréaliste. J'ai demandé aux intercommunalités, à la Conférence des territoires, justement des sujets, que je ne vois pas venir. Mais il semble que monte une volonté de travail en commun. Dans mon esprit, il s'agit de présenter la proposition du Département, que l'on pourra amender éventuellement dans le cadre de la réunion. Si le dossier est modifié, ce sera intégré. L'Agglomération d'Agen a déjà voté sa proposition et ne nous a rien demandé, aux intercommunalités non plus. Le président de l'Agglomération met également en avant la volonté de travailler tous ensemble, mais il n'a pas attendu, lui non plus, la Conférence des territoires. Donc s'il vous plaît, ne politisons pas.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Le rôle du Département est de coordonner l'ensemble des politiques et des projets. C'est ce rôle-là que vous devez tenir.

M. le PRÉSIDENT. – Comment vais-je coordonner l'Agglomération d'Agen si elle a déjà délibéré ? On est dans le même schéma. Sur la question des routes départementales, on essaie de faire en sorte que la Région vienne participer au financement des infrastructures, sans se concentrer sur le ferroviaire, et on essaie de ne pas faire un schéma avec toutes les routes, parce que ce serait la meilleure façon de dire à la Région : « Circulez, il n'y a rien à voir ! » On a essayé de trouver un cadre, qui a été discuté au sein de la commission Économie.

M. BILIRIT. – L'ensemble de ce dossier est passé en commission Économie. Vos collègues peuvent tout à fait en témoigner. Le dossier a été voté à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT. – Nous n'allons pas polémiquer là-dessus. S'il y a un problème quelconque, on délibérera à nouveau sur ce dossier particulier en commission permanente, sachant que la contribution est attendue pour septembre.

M. BILIRIT. – Le dossier peut être amendé. Je suis surpris de la demande de l'Agglomération d'Agen que le Département prenne en compte son avis et l'ensemble des autres avis. Pardon, mais le Département est une collectivité à part entière, et il a sa propre politique. En revanche, il fait l'effort d'essayer d'associer les autres collectivités. Il n'empêche que le Département a son propre avis, comme l'Agglomération, qui a pris sa décision sans concerter personne, car elle est, elle aussi, une collectivité à part entière, et elle a tout à fait le droit de le faire. Ensuite, on peut discuter, parce que les points d'entrée que nous avons ici ne sont pas les mêmes que ceux de l'Agglomération, puisque les compétences ne sont pas les mêmes. S'il doit y avoir amendement parce que, suite à une réunion avec l'ensemble des collectivités, il apparaît qu'il y a un consensus pour faire évoluer les choses, bien entendu cela pourra être fait.

M. le PRÉSIDENT. – Je suis inquiet parce que dans mon esprit, lorsque j'ai signé le courrier, il était bien clair que nous avions cette compétence, que nous proposions un cadre et que nous le

soumettions à la Conférence, soit pour accord, soit pour amendement après discussion. Tel est l'objet. Là, vous êtes en train de retourner le problème alors qu'on veut justement concerter là-dessus. Nous n'étions pas obligés de mettre le dossier sur table. Il n'y a pas de volonté de non-concertation, au contraire. Nous allons essayer de trouver une date assez rapidement pour évoquer le sujet en Conférence des territoires.

M. MERLY. – Une dimension aurait été intéressante : c'est la situation des bourgs centres, des centralités, qui n'est pas évoquée – la situation des centres-bourgs n'est pas la même chose. Je pense sincèrement que ce département, avec les caractéristiques que nous lui connaissons, a un besoin absolu de soutien aux bourgs exerçant des centralités si l'on veut que le maillage du territoire en matière de service au public – pas que le service public – soit efficient. Je crois que déterminer cette priorité est essentiel pour ce département et que nous devons appuyer cela, de façon à ce que ces soutiens croisés puissent être efficients lors de projets sur les bourgs centres. J'en fais un élément essentiel du développement du département en matière de territorialité. On aurait sans doute parlé de cela lors de la Conférence, que l'on doit faire. Il serait intéressant d'imaginer des politiques de soutien aux bourgs centres, en quelque sorte les anciens chefs de canton.

M. le PRÉSIDENT. – C'est un débat complètement ouvert lors de la Conférence. Notre contribution pourra être modifiée éventuellement, mais nous tenions à la présenter aujourd'hui pour qu'il y ait un minimum de débat et que l'ensemble des élus en ait connaissance.

Mme DUCOS. – Nous avons eu la sensation que le document nous était présenté sans que nous ayons eu la sensation d'une participation commune, qui émane de chaque commission ou de discussions comme à l'instant sur un sujet déterminant, car rien ne doit échapper à ce document, qui doit balayer toutes les défenses que l'on doit prendre en compte. La réaction viscérale est de dire que nous voudrions une participation de tous.

M. le PRÉSIDENT. – D'accord. Il n'y a pas de problème sur le fond.

M. CHOLLET. – Cela souligne le désir que le Département coordonne l'ensemble de tout cela. Ce qui m'inquiète, ce n'est pas l'action du Département, c'est le schéma régional. Une énorme Région qui recentralise, avec douze départements, dans laquelle le Lot-et-Garonne ne représente que 6 % : c'est là-dessus que nous devons rester très vigilants. Bien sûr, il faut des concertations, prendre en compte l'ensemble des structures, notamment les EPCI, mais le STRADDET apparaît comme le jacobinisme des Girondins… Restons très méfiants.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Pas d'autres interventions sur ce dossier ? Je le soumets au vote, sous réserve d'amendements futurs. Je prends l'engagement, ici devant vous, de nous revoir tous ensemble en commission permanente sur ce schéma après la Conférence des territoires, pour faire le point. De toute façon, je pense qu'on l'aurait fait dans tous les cas, puisque si l'on mobilise tout le monde dans une conférence et que l'on a des propositions qui sont un peu différentes de ce que nous avons fait, il faudra bien les prendre en compte.

M. MASSET. – Je rappelle simplement qu'il était convenu que nous devions nous rencontrer juste après cette réunion de travail, pour échanger sur la situation des intercommunalités rurales.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien. Je soumets le rapport au vote.

M. LEPERS. – Nous nous abstenons.

RAPPORT N° 3007

CONTRIBUTION AU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

RAPPORTEUR : M. BILIRIT

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour : 28 (groupes de la « Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir Ensemble »)

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)

RAPPORT N° 3008

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN LOT-ET-GARONNE – POINT D'INFORMATION

RAPPORTEUR : M. BILIRIT

VOTE : L'Assemblée prend acte.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien. Je vous invite à aller déjeuner.

Arrêt de la séance à 13 h 10.

Reprise de la séance à 14 h 25.

Étaient présents : Mme BESSON Séverine, M. BOCQUET Christophe, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mmes BRANDOLIN-ROBERT Clémence, BRICARD Nathalie, MM. CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , DELBREL Christian, DEZALOS Christian, DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAURENT Françoise, MM. LEPERS Guillaume, MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, SUPPI Patricia,

Absents excusés :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (a donné pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (a donné pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à M. Constans)
M. COSTES Pierre (a donné pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (a donné pouvoir à Mme Haure-Trochon)
M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (a donné pouvoir à Mme Laurent)
Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme BORDERIE. – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons fait le choix de faire un point de situation des trois AIS et un point sur les MNA.

Concernant l'APA à domicile, la baisse du nombre de bénéficiaires s'est poursuivie en 2017. La dépense moyenne par bénéficiaire est relativement stable : 412 € en 2012, 417 € en 2017, malgré la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) depuis le 1er janvier 2016. La loi ASV a eu pour effet d'augmenter certains plans d'aide et de réduire le reste à charge des bénéficiaires à faibles revenus. On assiste, sur la période 2012-2017, à une baisse importante de la population APA à domicile (-14 %) et à un glissement de cette dernière vers une plus grande dépendance. Sur les premiers mois de 2018, le nombre de bénéficiaires est plutôt stable, voire en légère hausse. Cette tendance devra être confirmée dans les prochains mois.

La mise en place des CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), induit une revalorisation du tarif horaire, qui passera de 20,10 € à 20,50 €, et un peu plus pour les associations de plus de 50 salariés. Cette augmentation aura un impact en 2018 de 425 000 €, entièrement compensé par la recette du fonds d'appui versée par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).

Pour ce qui est de l'APA en établissement, après des dépenses en forte augmentation entre 2015 et 2017 (+ 7 %) en lien avec l'augmentation de la dépendance des résidents, les effets des conventions tripartites et de la convergence tarifaire, l'année 2018 devrait voir le budget dévolu aux dotations globales accordées aux établissements contenu.

En 2016 la compensation CNSA représente un taux de couverture de 41 %, soit un reste à charge pour notre Département de 23,5 millions d'euros. La compensation au titre de 2017 ne sera connue qu'en septembre 2018.

Par ailleurs, il est à noter que la dernière étude de l'Observatoire national du domicile sur les tarifs APA entre Départements fait apparaitre plusieurs enseignements importants que je souhaiterais vous communiquer rapidement à l'aide d'un PowerPoint.

Présentation d'un diaporama n°6 - cf. p. : 98

Concernant le tarif de référence APA, le 47 se situe dans la fourchette haute par rapport aux départements limitrophes (Dordogne, Gironde, Landes, Tarn) et sur le plan national. Le tarif de 20,50 € peut être majoré de 0,15 centimes pour les associations de plus de 50 salariés.

Concernant le reste à charge, nous sommes dans la fourchette basse : il est plus élevé en Dordogne, dans les Landes, dans le Tarn… En Lot-et-Garonne, le reste à charge peut aller de 0,01 à 1,50 euro par heure.

Au regard de nombreux critères (tarif APA, reste à charge, tarif majoré les jours fériés et dimanches), le Lot-et-Garonne est placé au 13e rang par rapport à l'ensemble des départements. Cela met en évidence une politique forte du bien-vieillir à domicile.

Concernant la PCH adulte, on constate une stabilisation du nombre de bénéficiaires et de la dépense moyenne mensuelle par bénéficiaire. La signature prochaine de CPOM avec certains établissements devrait générer une augmentation budgétaire de 45 000 € en 2018.

Concernant la PCH enfant, le nombre de bénéficiaires est restreint, mais en augmentation continue, avec des plans d'aide moyens stabilisés.

En 2016, la compensation CNSA représente un taux de couverture de 36,7 %, soit un reste à charge pour notre Département de 4,95 millions d'euros. Comme pour l'APA, la compensation au titre de 2017 ne sera connue qu'en septembre 2018

Des trois AIS, l'évolution de l'allocation RSA est de loin la plus préoccupante. Un rapport de l'ODAS (Observatoire National de l'Action Sociale) de mai 2018 stipule que la contribution de l'État aux dépenses de RSA sur la France métropolitaine est passée de 79 % à 58 % entre 2012 et 2017, soit une chute de 21 points sur la période.

Dans notre département, la part de l'État est passée de 76,3 % en 2012 à 54,9 % en 2017, soit une baisse similaire à celle constatée sur la France métropolitaine, mais avec un taux de compensation toujours inférieur de 3 %.

Si l'on compare les premiers mois 2018 à la même période 2016, le montant moyen payé aux allocataires est en augmentation (hors effet des revalorisations de 2,45 % alors même que le nombre de bénéficiaires est en baisse de 2,45 %).

L'effet figé mis en place à partir du 1er janvier 2017 pourrait expliquer en partie cette augmentation. En effet, cette réforme qui stabilise le droit au RSA pendant 3 mois, induit d'autres effets comme la possibilité pour un allocataire de cumuler RSA à taux plein et d'autres revenus y compris d'autres minima sociaux comme l'AAH ((Allocation Adultes Handicapés).

L'autre facteur de hausse pourrait être la dégradation des revenus des foyers.

Sur les premiers mois 2018, nous observons par rapport à la même période 2017, une hausse hors revalorisation de 1,22 % de la dépense moyenne par allocataire malgré une stabilité du nombre de bénéficiaires.

Cette hausse peut être liée à des effets de rattrapage de retards par la CAF47 en ce début d'année 2018 et du fait d'une montée en puissance progressive de l'effet figé au cours du 1er semestre 2017.

Il faut noter qu'au moins 14 Départements nous ont fait part du même constat en 2018.

Notre président a rencontré la présidente de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et son directeur général le 29 mai dernier à Paris. La CNAF s'est engagée à analyser cette situation et à nous faire part de ses résultats.

Pour les mineurs non accompagnés (MNA), je rappelle le rôle du Département : mettre à l'abri les jeunes MNA arrivés sur le département (cette phase d'une durée de 5 jours est mise à profit pour confirmer ou pas la minorité du jeune et son isolement) ; assurer l'accueil et l'accompagnement des jeunes dont la minorité a été retenue et qui sont confiés à notre Département sur la base de la décision de la cellule des mineurs isolés étrangers (selon la clé de répartition) et d'une ordonnance provisoire de placement.

En 2017, la prise en charge des MNA représente pour notre Département une charge de 5,3 millions d'euros, soit 1 million de plus qu'en 2016.

Au 31 décembre 2017, 97 mineurs non accompagnés étaient confiés au Département de Lot-et-Garonne, ils sont 114 cinq mois et demi plus tard (138, je crois, aujourd'hui).

Actuellement, l'État compense la phase de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation à raison de 250 € par jour pendant 5 jours maximum. À titre exceptionnel, nous bénéficierons en 2018 d'un financement calculé sur l'écart des MNA mineurs confiés et présents au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, qui est estimé à 300 000 €.

Il s'agit aujourd'hui de consolider les modes d'accueil existants, qui fournissent des réponses adaptées à la situation, mais rien ne nous empêche de mener une réflexion sur d'autres pistes de prise en charge.

Je vous remercie pour votre attention. Notre commission présente donc deux rapports : l'un sur les AIS et les MNA, et l'autre est une modification d'aide sur l'habitat. Le débat est ouvert sur les deux dossiers.

M. MERLY. – Combien coûte un MNA au Conseil départemental ?

Mme GONZATO-ROQUES. – Un mineur non accompagné nous est confié par une OPP (Ordonnance de Placement Provisoire), c'est-à-dire qu'il entre dans la catégorie des enfants mineurs protégés par le Département. Je vais donc vous répondre sur le coût d'un mineur qui est confié au Département.

M. MERLY. – Est-ce le même coût ?

Mme GONZATO-ROQUES – Il n'y a pas de coût spécifique pour les MNA. Chaque enfant confié au Département va induire une dépense différente pour la collectivité, selon son lieu d'hébergement, selon qu'il est en maison d'enfants à caractère social (MECS) où les tarifs sont les plus élevés, en raison de services adaptés, souvent aux plus petits, qui peuvent être d'ailleurs chez une assistante familiale, salariée de la MECS, en lieu de vie où le coût est un peu moindre, en dispositif d'accueil des mineurs isolés, géré par la Sauvegarde et qui s'appelle la DAMMIE (Dispositif d'Accueil pour Mineur Majeur Isolé Etranger). Le prix le plus fort est entre 55 et 60 000 euros à l'année pour un enfant.

M. le PRÉSIDENT. – C'est une problématique que nous travaillons beaucoup au sein de l'ADF. Nous échangeons entre présidents de Départements. Des expériences d'hébergement adapté sont développées ici. Christine Gonzato-Roques a eu raison de rappeler que ce sont des mineurs étrangers et qu'à partir du moment où ils sont confiés à l'ASE, ils ont tous le même statut et donc le même niveau d'encadrement. Nous nous rendons compte qu'ils n'ont pas forcément besoin du même niveau d'encadrement, parce que la plupart sont très débrouillards, avec l'envie de s'en sortir : ils travaillent bien à l'école, cela se passe plutôt bien. Il y a donc besoin d'un suivi plus adapté, moins sur des problèmes psychosociaux, même si certains ont traversé des épisodes extrêmement difficiles. Nous menons donc une réflexion sur un hébergement adapté et un encadrement sans que ce soit forcément un suivi comme pour nos jeunes locaux.

Le deuxième sujet que l'on doit évoquer est que lorsqu'ils arrivent à l'âge de la majorité et qu'ils sont en cours de scolarité, ils doivent terminer cette scolarité, et alors la prise en charge peut être tout à fait différente. Ils peuvent très bien être hébergés, nourris et suivis par un éducateur plutôt que par une structure lourde. Nous travaillons sur toutes les options et avons déjà trouvé des solutions moins onéreuses que les 55 000 euros par an, ce qui est quand même lourd, mais qui correspond au fonctionnement d'un établissement. Tout en restant dans le cadre qui nous est imparti par la loi et qui est un cadre égalitaire quelle que soit l'origine de l'enfant, nous travaillons à des dispositifs de manière empirique, plus adaptés aux besoins de l'enfant et aux difficultés financières que nous traversons.

M. MERLY. – Je suppose que l'on a quelques indicateurs sur l'évolution des MNA. Quand on suit un peu l'actualité, on peut nourrir objectivement des inquiétudes sur les flux migratoires. Cela supposerait que le nombre de MNA augmente de manière très importante, et à mon avis je crois que c'est ce qui va arriver.

Mme GONZATO-ROQUES – Vous avez bien entendu de quelle manière les jeunes sont confiés au Département, selon une clé de répartition, dont nous n'avons pas d'ailleurs tous les éléments, puisqu'ils sont décidés par la cellule centrale à Paris. Sociologiquement, démographiquement, peut-on faire un parallèle entre les flux migratoires généraux et les flux des mineurs ? Ce n'est quand même pas tout à fait le même parcours, puisqu'on sait qu'une des actions à développer et que l'on demande est d'avoir une vigilance toute particulière sur les réseaux qui existent peut-être pour que ces enfants migrent. Statistiquement, il n'est pas évident de faire ces parallèles.

J'ajoute une chose à ce qu'a dit le président et qui me semble importante : sur la réflexion que nous menons, de façon plus générale, sur les grands mineurs (quand ils commencent à avoir seize ans et demi ou dix-sept ans), qu'ils soient ressortissants de notre pays, d'un autre pays d'Europe ou d'ailleurs. Nous essayons de travailler sur la prise d'autonomie, qui se joue aussi sur l'accès à un logement en semi-autonomie, quelquefois à plusieurs, même s'il demeure une responsabilité de la structure par rapport aux mineurs. Nous essayons de différencier les modes d'accueil, pour ne pas les laisser dans une maison où ils devront se débrouiller tout seuls à dix-huit ans.

M. MERLY. – Si j'ai fait cette remarque, c'est parce que lors d'une discussion, me semble-t-il en commission de refondation, le Président nous avait laissé entendre qu'on lui avait susurré que les flux allaient augmenter de manière conséquente.

M. le PRÉSIDENT. – Nous ne pouvons pas avoir des informations claires, sachant que les personnes arrivent d'un peu partout. Mais les projections sont effectivement inquiétantes. L'État a enfin pris des mesures qui vont nous permettre de réduire une forme de flux, car il ne faut pas d'angélisme : on sait que des réseaux amènent des enfants aux endroits idoines. Si les jeunes ne sont pas pris en compte, ils font le tour de plusieurs départements. Un fichier national va être mis en place, avec aussi un meilleur contrôle aux frontières, même si tout cela est très difficile à estimer et à réguler. Mais effectivement nous risquons d'aller au-devant de désagréments en termes de capacité d'accueil. Mais là aussi, la voix des Départements est loin d'être unanime.

Des Départements comme les nôtres renvoient l'État à ses responsabilités : les flux migratoires sont une responsabilité régalienne. Mais quand les enfants sont sur le territoire, ils sont soumis à notre responsabilité, à ma responsabilité personnelle. Tous les Départements ne sont pas dans la même situation, puisque ceux qui sont beaucoup plus à l'aise que nous veulent bien garder ces compétences, le RSA… Si le RSA avait été recentralisé, je ne m'en serais pas plus mal porté, vous non plus, le Département non plus. Mais encore une fois, il est difficile d'avoir une position unanime sur ces sujets. Je suis pour une recentralisation du RSA pour ce qui est de son financement, en revanche je pense qu'il faut maintenir le travail sur l'insertion mené par le Département et les services sociaux et qui n'est remis en cause par personne à aucun niveau.

Mme KHERKHACH. – Cher Président, chers collègues, je ne peux que souscrire au constat de la préoccupation et de la gravité de la situation de ces jeunes MNA, parce qu'il ne faudrait pas que l'on ne parle de ce dossier que sous le prisme du poids financier que représente leur prise en charge, même si elle est importante et que des pistes d'économie doivent être trouvées en la matière. Je voudrais rappeler que si ces jeunes avaient pu faire autrement, ils ne seraient pas arrivés en France. C'est un postulat de base qu'il nous faut bien rappeler, pour dire que c'est pour eux le choix de la dernière chance que de venir jusqu'ici. La situation humaine de ces jeunes est vraiment dramatique. Nous sommes vraiment en train de vivre un drame historique. Vous remarquerez que lorsqu'on parle des MNA, on s'est habitué à n'en parler qu'en des termes financiers, non pas qu'on ne soucie plus de leur situation, mais on oublie trop souvent de rappeler le caractère dramatique de leur parcours migratoire. Vous parliez de réseaux : il faut les nommer, ce sont des réseaux de passeurs et des réseaux de prostitution. Voilà par quoi passent souvent nos jeunes avant d'arriver ici. Bien entendu, il faut que nous ayons tous à l'esprit à la fois notre devoir de solidarité et notre devoir de responsabilité vis-à-vis d'eux. Vous en avez parlé, avec la prise en charge, l'accueil, l'accompagnement et le suivi.

Mais, Monsieur le Président, vous en avez parlé ce matin, tous les services doivent faire l'objet de propositions en termes de pistes d'économie, et en la matière, concernant le sujet des MNA, dans la mesure où nous sommes assez impuissants face à cette situation que nous subissons. Il ne faut pas avoir peur des mots puisque nous ne maîtrisons absolument pas le flux, le nombre d'accueillis, une cohorte est d'ailleurs attendue à la rentrée, et cela ne va pas s'arrêter. C'est la question que posait Alain Merly et il a raison, parce qu'aujourd'hui ce sont 138 MNA, mais comme les dispositifs d'hébergement du Lot-et-Garonne ne sont pas saturés et comme nous ne maîtrisons pas la clé de répartition, le département va continuer à en recevoir… La question est : combien ? Notre capacité d'accueil n'est pas infinie. La question est aussi : combien cela va-t-il coûter ? Nous savons aussi que les frais très importants liés à l'accueil des MNA reposent principalement sur les frais d'hébergement.

Je crois donc que l'une des pistes d'économie à laquelle nous devons nous atteler est de trouver de toute urgence des solutions alternatives, complémentaires ou innovantes, puisque le problème est bien parti pour durer. Ces solutions d'hébergement pourraient coûter moins cher que le modèle que nous connaissons aujourd'hui.

M. le PRÉSIDENT. – C'est ce dont je viens de parler.

Mme KHERKHACH. – Je reconnais la prise en charge actuelle d'hébergement par le DAMMIE, qui coûte moins cher qu'en MECS, et je salue le travail de qualité réalisé par l'équipe du DAMMIE. Nous côtoyons ces jeunes dans nos quartiers, avec un site d'hébergement dans le quartier de Tapie. Je voudrais aussi vous rappeler que l'association Syllabe participe à l'évaluation linguistique : 112 jeunes ont été reçus en 2017, en collaboration avec les services du DAMMIE. Mais il faut qu'on réfléchisse très vite à des pistes d'économie en matière d'hébergement de ces jeunes.

Je voudrais terminer mon propos concernant les MNA en demandant quelle est la position de Madame le Préfet. Nous avions l'habitude de la recevoir : elle venait nous faire un point de situation. Peut-être serait-il intéressant qu'elle vienne ici, en assemblée, nous dire un peu quelle est sa position sur ce sujet délicat qu'est l'accueil des MNA, ainsi que sur la charge financière que représente ce

dossier pour le Département. Nous avions reçu l'ancien préfet, mais nous n'avons pas eu l'occasion et l'honneur de recevoir Mme Willaert.

Monsieur le Président, pour avoir discuté du sujet des MNA en commission, je sais que vous nous avez apporté quelques éléments de réponse, en nous disant que vous réfléchissiez à des dispositifs alternatifs dans la prise en charge de ces jeunes. Vous nous présenterez certainement les conclusions suite à l'étude que vous menez.

Je voudrais revenir sur les bénéficiaires du RSA et plus exactement sur les dispositifs que vous proposez notamment la plate-forme Job 47. Peut-on avoir un point d'étape sur cette mise en place ? Je crois savoir, par la presse, que beaucoup sont déjà inscrits parmi les bénéficiaires du RSA et que vous étiez en pourparlers avec certaines entreprises. Nous soutenons ce dispositif et j'aimerais avoir des éléments d'information.

Enfin, j'aimerais savoir où l'on en est dans la mise en place de la plate-forme numérique associative, qui consiste à mettre en relation les associations en recherche de bénévoles et les potentiels bénévoles.

Mme BORDERIE. – Concernant la plate-forme Job 47, je n'ai pas les derniers chiffres ; ce qui est certain, c'est que tous les bénéficiaires du RSA qui dépendent des huit CMS ont eu la possibilité de s'y inscrire. De nombreux chefs d'entreprise, que ce soit du secteur privé ou du secteur associatif, ont aussi déposé leur offre. Je sais qu'un contrat a été signé ces jours-ci avec une association à l'insertion. Quant à la plate-forme collaborative, elle devrait être prête à la rentrée.

M. le PRÉSIDENT. – Je pense qu'il est trop tôt pour analyser des chiffres, mais on pourra mesurer l'évolution de ce travail au bout de trois à six mois, le temps que la machine se mette en route et que l'information circule auprès des entreprises. Cela a été fait, mais il faudra faire des piqûres de rappel. Vous le savez, nous avons réuni des chefs d'entreprise, des entreprises d'insertion et les associations d'insertion, qui ont une image très positive de ce dispositif.

Mme GONZATO-ROQUES – Je sais qu'une collectivité territoriale a postulé sur la plate-forme pour proposer une ou plusieurs missions.

M. GIORDANA Jean-Luc. – Le Département aussi. Les chiffres évoluent constamment, et nous en sommes à peu près à 200 CV (curriculum vitae) de bénéficiaires du RSA, sachant que nous avions fait des cohortes d'envoi à 3 400 bénéficiaires. Nous comptons une centaine d'offres. Nous avons sensibilisé toutes les structures d'insertion et toutes les agences d'intérim, qui sont de gros pourvoyeurs. Nous avons sensibilisé des entreprises via nos réseaux, comme celui des Développeurs économiques, que nous avons réuni cette semaine. Nous faisons le relais auprès des intercommunalités pour qu'elles puissent remonter les offres. Dernièrement, quatre offres ont été pourvues.

M. MERLY. – Cette mise en relation entre ceux qui sont censés chercher un travail et ceux qui sont censés en offrir est un sujet compliqué. Pour y voir vraiment clair, je pense qu'il faut qu'on se fixe une date pour avoir un bilan, pour connaître le nombre de postes pourvus… Cela permettra d'apprécier la situation.

M. le PRÉSIDENT. – Bien sûr. Les évaluations sont prévues. Je pense que l'on pourra faire un point à la DM2. Mais mesurer l'efficacité du dispositif se fera l'année prochaine : il faut un an pour mesurer l'efficacité d'un dispositif de ce type, qui, pour rappel, ne coûtera rien au Département les deux premières années, puisque nous avons pu le faire financer dans le cadre du FAPI (Fonds d'appui à l'insertion), un fonds que le Gouvernement souhaite développer, de sorte que nous devrions avoir plus de moyens pour agir sur l'insertion.

Je voudrais vous rappeler que cette mesure originale permet de faciliter l'accès au travail, mais aussi que Pôle Emploi en Lot-et-Garonne a un protocole qui s'appelle « accompagnement global », qui permet d'accompagner 400 à 500 bénéficiaires du RSA par an, dont 70 % trouvent du travail. Nous avons le taux de réussite le plus élevé de France. Le directeur de Pôle Emploi était très fier de nous expliquer cela le jour où nous avons visité l'agence de Villeneuve.

Mes chers collègues, nous prenons acte de ce rapport. Adoptez-vous aussi l'évolution du régime d'aide en faveur de la construction de logements ? C'est une modification intéressante, à budget constant.

RAPPORT N° 1006

ALLOCATIONS INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE (AIS) ET MINEURS NON ACCOMPAGNES (MNA) : INFORMATION SUR LES NEGOCIATIONS AVEC L'ÉTAT ET SITUATION EN LOT-ET-GARONNE

RAPPORTEUR : MME BORDERIE

L 'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 1007

ÉVOLUTION DU REGIME D'AIDE EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

RAPPORTEUR : MME BORDERIE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Haure-Trochon)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (pouvoir à Mme Laurent)
Mme MAILLOU Emilie (pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – La commission présente deux rapports. Le 5003 propose de concentrer 700 000 € de crédits, qui étaient prévus jusqu'en 2019, pour des travaux dans sept collèges (la Rocal à Bon Encontre, Casteljaloux, Mézin, Miramont-de-Guyenne, Monsempron-Libos, Sainte-Livrade et Villeneuve-sur-Lot), pour réaliser en une seule fois et de façon rapide, c'est-à-dire en 2018. Cela permet à la fois un meilleur contrôle des coûts et surtout une gêne limitée dans le temps pour les établissements concernés.

Le rapport 5004, en commun avec la Direction des Infrastructures et de la Mobilité, concerne le transport adapté, avec une demande d'augmentation de crédits de 144 000 €. Pour rappel, si ce dispositif est aussi coûteux (plus d'un million d'euros par an), il y avait 1 500 élèves handicapés scolarisés en 2015 en établissement ordinaire, ils sont aujourd'hui 1 911, dont 90 % prennent les transports scolaires classiques, mais 9 % sont obligés de prendre un transport adapté. Le dispositif départemental s'appuie sur la proposition de la MDPH. Deux propositions sont faites aux familles. La première est de demander à la famille d'assurer directement le transport, auquel cas elle reçoit une allocation de 0,80 € au kilomètre, ce qui est un tarif intéressant pour la famille (le double du barème du kilomètre fiscal) et donc une incitation à accepter ce dispositif, qui revient en moyenne à 2 500 € par an, contre 6 800 € pour une allocation taxi.

La deuxième solution, si la famille n'est pas en mesure d'assumer ce transport elle-même, c'est en effet le transport par taxi. Le Département s'engage à rationaliser les lignes de taxis pour créer des parcours et diminuer le coût. Il faut aussi vérifier auprès des établissements que les enfants sont réellement scolarisés tous les jours, et opérer des contrôles inopinés auprès des taxis pour vérifier que les enfants sont bien transportés. Le nombre d'élèves transportés par taxi ou en transport adapté a augmenté de façon importante cette année (+26 %). Nous demandons un crédit supplémentaire de 14 % par rapport au BP 2018.

J'en profite pour remercier Mme Escourrou, qui est l'agent du Département qui assure le montage des dossiers pour chacun de ces élèves et qui le fait de façon très précise : du cousu-main pour répondre le mieux possible aux besoins, tout en incitant à accepter l'allocation de transport plutôt que le taxi.

M. le PRÉSIDENT. – Des observations ?

Mme DUCOS. – Aucune observation particulière, tout a été dit en commission, mais un petit mot pour dire le plaisir que nous aurions à voir s'ouvrir pour la rentrée 2019 la première année de LEA (Langues Etrangères Appliquées) et la première année de PACES. Ce serait une chance pour notre territoire, pour garder un peu plus nos jeunes. Nous souhaitons de tout cœur que cela puisse se faire.

M. le PRÉSIDENT. – Vœu partagé, bien sûr. Pas d'opposition à la programmation des travaux dans les collèges ? Je vous remercie.

RAPPORT N° 5003

PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LES COLLEGES

RAPPORTEUR : M. LACOMBE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Haure-Trochon)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (pouvoir à Mme Laurent)
Mme MAILLOU Emilie (pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Mme JOFFROY. – Chers collègues, le rapport vise à vous présenter notre politique de conservation du patrimoine bâti départemental. Vous allez visualiser un petit PowerPoint sur ce patrimoine.

Présentation d'un diaporama n°7 - cf. p. : 101

M. DURUPT Sébastien. – Je vais vous inviter à avoir un regard positif et plus fier de notre patrimoine. Je pense que vous connaissez très bien votre patrimoine de proximité, mais que vous n'avez pas obligatoirement une vision globale. Ce PowerPoint a été construit autant pour vous que pour les Lot-et-Garonnais. À un moment donné, il faut qu'on ait une prise de conscience. Le mois dernier, j'ai vu que vous étiez un peu fiers de votre politique cinéma ; je vous invite à être un peu fiers aussi du patrimoine du Lot-et-Garonne. Je vais essayer de vous éclairer et vous montrer que nous avons une vraie force.

Les Marmandais, par exemple, connaissent peu le Fumélois, tandis que Fumel connaît peu l'Agenais ou Nérac. Nous ne sommes pas tournés vers notre richesse et notre diversité.

Pour le cinéma, on parle des retombées économiques pour un euro investi ; pour le patrimoine, elles sont assez importantes, autant pour nos entrepreneurs qui restaurent (les corps de métiers sont très spécifiques) que pour le tourisme, qui amène une plus-value.

Le patrimoine participe à mieux construire notre avenir. Quand on a des racines, on se développe mieux.

L'une des spécificités du département est qu'il est traversé par toutes les époques (ce qui n'est pas le cas pour tous les départements) : la préhistoire avec le musée de Sauveterre et la grotte de Trentels ; l'Antiquité avec le site archéologique d'Eysses, la ville gallo-romaine de Mézin, le scénovision de Villascopia ; le Moyen Âge avec Bonaguil, l'église de Layrac, la bastide de Monflanquin… ; la période moderne avec le château du duc d'Aiguillon, le château de Nérac, le tableau du Christ du Mas d'Agenais (qui devrait y revenir), sans parler des collections à Agen et à Marmande, qui sont assez extraordinaires ; et la période contemporaine, avec la valorisation en cours de la machine de Watt dans le Fumélois, le théâtre de Villeneuve… Le fait que le département traverse toutes les époques est une chance, une force que tout le monde n'a pas.

Une autre spécificité réside dans la diversité, dans la typologie du patrimoine. Nous avons énormément de patrimoine monumental classé : 400 monuments historiques. Le rapport d'aujourd'hui comporte des subventions pour ces monuments. L'un est classé au niveau du patrimoine mondial de l'Unesco : la cathédrale d'Agen (ce que l'on ne sait pas forcément). Cinq sites sont labellisés : la maison des lustres, le château de Nérac… Nous avons un patrimoine industriel, avec la manufacture de tabac. Nous avons des collections, 1 200 objets et mobiliers protégés. Nous avons six musées de France et deux scénovisions. La répartition du patrimoine est assez équilibrée, alors que certains départements n'ont que des églises et des cathédrales.

Une autre force tient dans notre patrimoine rural, notamment plus de 80 lavoirs, 6 000 pigeonniers, plus de 900 moulins à vent et à eau, plus de 70 séchoirs à tabac, plus de 80 fours à pain et à prune. Nous ne valorisons pas assez cette diversité, et nous n'en parlons pas suffisamment.

Il y a aussi des sites naturels comme le territoire du Grand Villeneuvois, labellisé « pays d'art et d'histoire ». Nous comptons 42 bastides : le Lot-et-Garonne est le département qui en compte le plus en Nouvelle-Aquitaine. Nous avons deux villages de caractère labellisés (Pujols et Monflanquin), 100 sites protégés, des jardins labellisés, comme celui, magnifique, de Marmande, des paysages diversifiés et des lieux de mémoire.

Le panel montre donc une vraie force. Je vous invite à regarder *L'Atlas du paysage*, travail magnifique réalisé par la direction de l'Agriculture, pour mieux comprendre notre richesse paysagère. D'un secteur à un autre, on passe d'un univers à un autre. Le cinéma est justement intéressé par le fait que les décors changent à vingt minutes près.

Les acteurs sont variés et très dynamiques, et ils sont d'une efficacité assez redoutable, avec peu de moyens. Tous les corps de métiers interviennent au niveau culturel. Au niveau touristique, nous avons un gros réseau, dynamique, porté par la direction du Tourisme et qu'il faut valoriser, parce que les acteurs sont complémentaires, ce qui est une vraie plus-value pour le département.

Il faut comprendre le processus d'investissement. D'abord, il faut effectuer des recherches scientifiques (documentation, prospection, inventaire), se nourrir du contenu de l'Histoire, puis apporter une aide technique et financière (conservation et restauration, avec les institutionnels, la Bibliothèque de France, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région, la Fondation du patrimoine, la commune. Troisièmement, la mise en œuvre correspond vraiment au travail des professionnels de notre département. La quatrième étape est la valorisation du patrimoine auprès du public, des touristes, des Lot-et-Garonnais, qui le connaissent mal. Je pense qu'une prise de conscience globale nous permettrait d'être un peu plus fiers de tout ce que nous avons. Il importe aussi de créer une dynamique de promotion, menée par les acteurs privés et les acteurs publics du tourisme et de la culture, dans une stratégie commune. L'investissement n'est pas que financier ; vos agents vont aussi accompagner les porteurs de projets dans les communes.

M. le PRÉSIDENT. – C'est très intéressant de mettre en avant le patrimoine de cette manière. Vous savez que si nous voulons développer le tourisme, il faut que nous en soyons les meilleurs ambassadeurs. Un travail important est à mener à l'égard des Lot-et-Garonnais qui, il est vrai, ne connaissent pas assez leur département. D'ailleurs, je vous poserai une question : qui connaît la grotte préhistorique de Cassegros à Trentels ? Est-ce que quelqu'un y a été ici ? Monsieur Durupt, est-ce que cette grotte existe ?

Mme JOFFROY. – Elle existe, mais elle n'est peut-être pas ouverte au public.

Mme DUCOS. – J'ai fait la visite du patrimoine dernièrement dans mon canton, sur les rénovations en cours, à Bazens et Port-Sainte-Marie. C'était, du reste, très intéressant. Il y a une réelle prise de conscience que c'est une forme de protection de notre territoire, de sa valeur et notre histoire, et que c'est aussi un moyen touristique. Je pense que les habitants ont conscience que faire venir du monde et gérer des manifestations ou diverses activités, c'est important, pour générer des idées, des envies, et pour justifier la remise en valeur du patrimoine. Lors de cette rencontre, j'ai fait la connaissance de la Chargée de mission de la Région Aquitaine. Au vu des échanges avec elle, j'ai senti une réelle ouverture de la part de la Région pour s'investir dans nos projets sur nos territoires ruraux plus que dans le Bordelais. Ai-je bien compris cette orientation ? Un soutien encore plus puissant sera-t-il obtenu de la part de la Région dans les mois à venir à ce sujet-là ?

M. DURUPT. – Nous avons eu une vraie chance : au moment de la loi NOTRe, il s'est produit une rupture d'investissement dans certains départements de la Nouvelle-Aquitaine, alors que le Lot-et-Garonne a décidé de maintenir une enveloppe régulière. Ainsi, l'année dernière, le département le mieux aidé en restauration, avec les dossiers les plus mûrs, a été le Lot-et-Garonne. Auparavant, il était possible de créer du « stock », ce n'est plus possible, mais la DRAC, la Région et le Département se concertent pour que les projets votés soient mûrs, prêts à être réalisés, non dans deux ou trois ans.

M. le PRÉSIDENT. – Traduction : créer du stock revenait à distribuer des subventions sans réelle maîtrise du calendrier de réalisation des travaux. Nous avons essayé de rationaliser tout cela, parce que l'enveloppe est moins importante. Les trois organismes qui financent les rénovations du patrimoine historique travaillent en étroite collaboration pour que la programmation soit efficiente année après année. Ce qui est programmé financièrement dans le budget se réalise et ne reste pas en stock pendant trois ou quatre ans.

M. DURUPT. – Nous rationalisons nos interventions depuis trois ans, et il est intéressant de voir que nous investissons mieux et que nous sommes « synchro » entre les trois.

Mme JOFFROY. – Je me permets d'insister sur la qualité du travail réalisé par nos services, qui établissent des fiches très pédagogiques sur le projet de restauration, sur son intérêt, sur les aides dont peuvent bénéficier les communes (les aides de la Région peuvent être conséquentes). Ces fiches vous permettent de voir que nous aidons huit projets, pour un montant de 203 000 €, pour des monuments historiques sur l'ensemble du territoire et qui ont le mérite de mettre en valeur notre maillage territorial. Avec la limitation de vitesse sur nos routes, on aura le temps de regarder les monuments et on verra que nos paysages sont émaillés de pigeonniers, de séchoirs à tabac, de petites églises… Je crois que c'est ce qui fait l'attractivité de notre territoire. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité aussi continuer à aider le patrimoine non protégé, qui constitue cette richesse dont M. Durupt vous a parlé. Voilà les deux régimes d'aides que nous avons.

Pour vous donner deux chiffres, depuis 2015 nous avons aidé 57 dossiers au titre des monuments historiques et 17 dossiers au titre du patrimoine non protégé. C'est une aide financière, mais le Département apporte bien d'autres choses : une aide technique et la mise en valeur par les journées d'action « Journées d'été », « Journées européennes du patrimoine », « Journées du patrimoine, des pays et des moulins ».

Ainsi, notre territoire est vivant, et nous devons être fiers de vivre dans un territoire aussi beau. Lorsqu'on rencontre des gens qui ne viennent pas de ce département – c'est mon cas –, on les entend dire qu'ils ont envie de s'installer ici, parce que c'est un beau département et que c'est quand même appréciable de vivre dans un département certes un peu pauvre, mais très beau.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vois que nous avons de très bons ambassadeurs à la commission Culture, Sport, Jeunesse et Vie associative.

Mme SUPPI. – Je me réjouis que l'on connaisse mieux le patrimoine classé ou inscrit de notre beau Lot-et-Garonne, que l'on ne connaît pas tous forcément. Pour le tourisme, il est très important de le mettre encore plus en valeur. Je vous remercie aussi pour les fiches que nous avons pu voir en commission. Petite précision : la Région intervient dans les dossiers entre 15 et 25 %, suivant des critères (patrimoine classé ou inscrit, nombre d'habitants).

M. le PRÉSIDENT. – Parfait. Le dossier est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6003

POLITIQUE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE BATI DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : MME JOFFROY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kerkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Haure-Trochon)
Mme GONZATO-ROQUES Christine (pouvoir à M. Cassany)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (pouvoir à Mme Laurent)
Mme MAILLOU Emilie (pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITES

M. CASSANY. – Monsieur le Président, mes chers collègues, après le patrimoine… les routes qui permettent d'aller le découvrir, quelle que soit la vitesse. Un seul rapport vous est proposé par la commission à l'occasion de cette DM1, il procède à un ajustement relativement faible, de 910 000 €. Mais cela permet de voir en milieu d'année où en est l'avancement des travaux qui ont été programmés.

Les dépenses reportées concernent pour l'essentiel :

- la sécurisation du pont actuel du Mas d'Agenais, dont les travaux ne démarreront que fin 2018 pour se poursuivre en 2019, en raison de compléments d'études géotechniques et topographiques à réaliser avant le lancement de l'appel d'offres ;

- la recalibrage de la voie de Carabelle à Bias, en raison d'acquisitions foncières restant à régler cette année.

Les recettes supplémentaires correspondent à des subventions et participations pour la voie verte du Livradais, en cours de réalisation, et le tourne-à-gauche de Coussan, livré début 2018.

Je vais maintenant passer en revue les 910 000 € de besoins supplémentaires apparus depuis le budget 2018.

D'abord, nous comptons des acquisitions foncières pour 107 000 €. Elles doivent être réalisées avant d'engager les travaux de la passerelle du Pont de Bordes à Lavardac, dont le démarrage est prévu en octobre 2018 et de la voie de Carabelle, dont le démarrage est prévu en 2019.

Les crédits demandés sont de 7 000 € pour la passerelle du Pont de Bordes et de 100 000 € pour la voie de Carabelle.

Deuxièmement, une accélération du programme de renouvellement des couches de roulement est donnée à hauteur de 174 000 €. Cela permet essentiellement de prolonger l'itinéraire de la D119 (axe Agen – Feugarolles) inscrit au budget primitif. Je rappelle que cette ligne importante du budget – dont dépend la viabilité du réseau routier tout entier – est engagée à hauteur de 7,1 M€ pour un montant voté de 7,9 M€. Les conditions météorologiques sont à présent le seul facteur limitant l'achèvement des chantiers.

L'autre poste est la rénovation des giratoires. Les couches de roulement des giratoires sont soumises à des efforts importants et il est souhaitable de les renouveler tous les 10 ans environ. 494 000 € de crédits vont permettre d'intervenir sur plusieurs giratoires dont la couche de roulement marque des signes de fatigue, en particulier les giratoires du Leclerc et de Lanarat à Marmande et le giratoire d'accès à l'A62 au Passage-d'Agen.

En matière de sécurité routière, un crédit de 125 000 € est demandé pour mener une double action sur le renouvellement des marquages, notamment en rives sur les axes principaux, et sur la suppression d'obstacles latéraux en bordure de chaussée.

Puisque le sujet a été évoqué à l'occasion de la découverte du patrimoine, je puis vous annoncer que la réduction de la vitesse limite à 80 km/h n'a qu'un très faible impact sur notre budget – 30 000 € demandés en fonds de concours à l'État – puisque la vitesse de 90 km/h ne peut être maintenue que sur les sections à 4 voies ou à trois voies affectées. À leur extrémité, il faudra implanter un panneau 80 pour signifier le passage au régime normal. C'est là qu'on voit tout le génie de l'énarchie qui régente Bercy : on peut remarquer que l'État, cette année, a diminué de 50 000 € le fonds des

amendes de police à répartir entre les communes de moins de 10 000 habitants. La mesure de compensation prévue par le Gouvernement ne lui coûtera donc rien en Lot-et-Garonne ; elle lui rapportera même un peu d'argent.

Enfin, pour la sécurité des voies navigables, un crédit de 10 000 € est demandé pour réparer l'écluse de Buzet.

Je ne puis, avant de finir, passer sous silence les intempéries de mai et juin 2018. Elles ont eu des conséquences importantes sur le réseau routier départemental : notamment des glissements de terrains qui ont nécessité une coupure prolongée au pied de la falaise de Meilhan-sur-Garonne, comme en 2002. Une trentaine d'agents ont été mobilisés simultanément la nuit et le week-end, pour mettre en place des déviations et nettoyer les chaussées dans un délai minimum.

Au nom de notre collectivité, je tiens à remercier l'ensemble des agents de la direction des Infrastructures qui se sont mobilisés durant ces épisodes difficiles et ont rendu un service public exemplaire.

Le coût de remise en état des dégâts les plus importants sera présenté en DM2, après étude et chiffrage.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des questions ?

Mme DUCOS. – Le coût de 30 000 € me révolte un peu. Ce n'est peut-être pas beaucoup, mais c'est une manière déguisée de nous le faire payer. Nous n'avons qu'à ne pas participer – apparemment, d'autres Départements entrent dans cette guérilla. Nous sommes encore perdants, avec ce coût d'installation des panneaux.

M. le PRÉSIDENT. – Il sera compensé.

M. CASSANY. – Nous serons remboursés par le fonds de concours, qui est créé pour cela. Mais l'État a anticipé en versant moins au fonds des amendes.

M. MERLY. – Je voudrais demander au Premier Vice-Président d'avoir un regard bienveillant sur la D107, entre Lusignan et le pont de Saint-Martin, qu'il connaît bien. Je prends plusieurs fois par semaine cette route qui a été plus ou moins décapée… La préparation tarde à devenir le plat principal.

M. le PRÉSIDENT. – C'est un bon signal : s'il y a des préparations, c'est qu'il va y avoir des travaux.

M. MERLY. – Monsieur le Président, vous avez raison, vous êtes un éternel optimiste. Je le dis parce que les travaux traînent un peu, et parce que je deviens fragile… J'aimerais que la route soit carrossable.

M. le PRÉSIDENT. – Je ne suis pas sûr que votre franchise soit de nature à nous faire accélérer les travaux.

M. MERLY. – Je sais que vous avez bon fond et que vous serez attentif à ma demande.

M. CASSANY. – Le message est passé directement aux oreilles de M. Duprez. Même si je ne suis pas ingénieur des ponts et chaussées, je crois qu'il faut respecter un certain délai entre le décapage et le moment où l'on met la couche de roulement. C'est ce que l'on appelle le mûrissement d'un chantier.

M. le PRÉSIDENT. – C'est la réalité : après le profilage, on laisse mûrir pendant une année.

M. MERLY. – Je suis admiratif de la qualité de la réponse…

Mme LALAURIE. – Après les routes, je reviens sur la navigation pour savoir si nous avons une avancée concernant l'écluse de Sainte-Vite. Vous savez que Castelmoron a un petit port, avec cinquante anneaux, et je suis régulièrement interrogée par les bateliers, qui souhaiteraient prolonger leur trajectoire au-delà de Villeneuve.

M. le PRÉSIDENT. – M. Borie attendait votre question.

M. BORIE. – Ce dossier connaît une avancée significative. Je dirai : enfin ! Après maintes négociations, après une dernière réunion dans les locaux de la DDT (Direction départementale des Territoires), en présence de M. Duprez, des services et des usiniers, le protocole transactionnel proposé est accepté oralement. Nous attendons maintenant qu'il nous soit retourné signé. Nous sommes d'accord sur tout. Logiquement, les premiers travaux devraient intervenir avant la fin de cette année, et tout porte à croire que le véritable démarrage aura lieu l'année prochaine.

M. le PRÉSIDENT. – Et on dit que la majorité ne fait rien ! Vous vous rendez compte : nous allons faire même l'écluse ! Bravo ! Il fallait le faire : obtenir les financements et arriver à réduire les coûts de cette manière. C'est comme cela que dans un Département en difficulté on arrive malgré tout à investir et innover.

M. LEPERS. – Juste une précision : quand on dit que l'État va rembourser le coût des panneaux, cela comprend-il la main-d'œuvre mise à la disposition ?

M. le PRÉSIDENT. – Nos services sont en capacité de changer les panneaux : cela n'a aucun coût. Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 2004-5004

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

RAPPORTEUR : M. CASSANY

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kerkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Haure-Trochon)
Mme GONZATO-ROQUES Christine (pouvoir à M. Cassany)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (pouvoir à Mme Laurent)

Mme MAILLOU Emilie (pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Monsieur le Président, chers collègues, la commission vous présente cinq rapports. Le premier concerne le remplacement de Mme Sévérine Besson par Mme Laurence Ducos à la commission Développement social, Insertion et Habitat. Je ne pense pas que cela pose difficulté.

Ensuite, nous avons trois rapports qui concernent la formation. Le rapport 8009 fait le bilan de l'utilisation des frais de formation des élus. Ces crédits sont obligatoirement inscrits au budget. Sur la somme de 37 000 €, vous avez seulement consommé 7 760 €. Seuls huit d'entre vous ont utilisé cette possibilité. Mais sachez que les crédits non utilisés sont obligatoirement reportés au budget. Donc, n'hésitez pas si vous souhaitez bénéficier de formations en lien avec votre mandat : les crédits sont disponibles.

Deux rapports concernent la formation des agents, d'abord avec une actualisation du règlement relatif à leur formation. Le document actuel date de 2011 et il était nécessaire de l'actualiser en raison des évolutions réglementaires, de la mise en place d'un nouveau dispositif, le compte personnel d'activité, mais aussi de nouvelles modalités de formation, comme les formations à distance (MOOCs ou par Internet) et les précisions à apporter sur le temps de déplacement ou la priorisation des demandes. Le document a été réalisé en concertation avec les organisations syndicales et les référents en formation, et il a été présenté au comité technique du 31 mai.

Le compte personnel d'activité (CPA) comprend le compte personnel de formation et le compte d'engagement citoyen. Chaque agent dispose d'un crédit d'heures de formation afin de faciliter la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle, ses droits pouvant être majorés ou renforcés suivant les situations. L'agent peut inscrire son projet dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle, y compris vers le secteur privé. Le décret relatif à la mise en œuvre du CPA prévoit que le financement de ces formations soit assuré par l'employeur et peut faire l'objet d'un plafonnement fixé par délibération. L'employeur peut également prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement. Aussi, nous vous proposons que le Département finance, selon les modalités proposées dans la délibération, les frais pédagogiques des formations ainsi que les frais de déplacement.

Le cinquième rapport, plus classique, est la présentation du tableau des effectifs. Lors du vote du budget primitif, l'Assemblée avait approuvé le tableau des effectifs de notre collectivité. Aujourd'hui, je vous propose d'en examiner les modifications, qui correspondent aux ajustements en matière de mouvements du personnel, de départs en retraite, de mobilités internes et de réussites aux concours. Le premier point détaille les transformations de postes au sein de chaque direction.

Dans ce même chapitre, il est prévu la transformation de la cellule Immersion en cellule Immersion-Relais. Actuellement, les agents en immersion sont positionnés sur des postes, affectés au sein d'une cellule rattachée administrativement à la direction des Ressources humaines et du Dialogue social, le temps de leur parcours de retour à l'emploi ou de mobilité. Cette cellule permet à des agents ayant été souvent en arrêt de travail assez long de revenir à l'emploi dans notre collectivité ou parfois sur des demandes de mobilité. Elle est composée de cinq postes, qui ont la particularité de ne pas avoir de grades, pour ne pas avoir à délibérer à chaque fois sur ces postes, des postes par redéploiement.

La troisième partie du rapport sur le tableau des effectifs concerne les créations de postes dans le cadre de la CAP, qui aura lieu le 3 juillet et non le 6 (je vous prie de corriger cette coquille dans le rapport). Les suppressions de postes suite à cette CAP seront présentées à la DM2, comme nous le faisons habituellement.

Enfin, cette délibération comprend une modification de délibération antérieure. En effet, dans le cadre d'une procédure de recrutement et en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire, nous sommes dans l'obligation de modifier les délibérations prises jusque-là, afin qu'elles intègrent la possibilité pour la collectivité de pourvoir l'emploi par la voie contractuelle. Cette délibération doit préciser le ou les grades correspondant à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions et les niveaux de recrutement et de rémunération. L'intégration de ces éléments dans la délibération nous permet de répondre aux exigences du contrôle de légalité. Vous avez eu sur table ce matin un nouveau texte de délibération, puisqu'une autre correction a été introduite par rapport à un emploi contractuel. Toutes ces mesures sont mises en place à moyens constants et s'inscrivent dans la continuité des actions que j'ai eu le plaisir de vous présenter lors de la session consacrée au budget primitif.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Des questions ?

Mme DUCOS. – Concernant la direction de la Communication, je ne comprends pas la phrase : « À noter le transfert de deux postes en compensation. »

Mme SALLES. – C'est un rappel, c'est quelque chose qui a déjà eu lieu, ce n'est pas une création.

M. le PRÉSIDENT. – J'ai eu la même réaction et me tourne vers les services : c'est incompréhensible. Vous traduisez : ce sont deux départs, deux agents qui sont partis dans une autre collectivité et qui sont remplacés simplement par un agent, dans le cadre des économies. Il y a eu donc deux mutations : une personne dans une collectivité à Bordeaux, et l'autre au sein de la SPL sur Bordeaux. Pour compenser ces deux départs, il y a eu un nouveau poste, mais comme parfois les grades ne sont pas les mêmes, des délibérations sont passées pour modifier la nature des postes. Il faudra voir avec l'Administration pour résumer cela en français compréhensible par tout le monde.

Mme DUCOS. – Pour un poste de même catégorie ?

M. le PRÉSIDENT. – Deux cadres A sont partis, remplacés par un cadre A. Pas d'autres interventions ? Je vous remercie.

M. LEPERS. – Nous nous abstenons sur le rapport 8012.

RAPPORT N° 8008

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT ET DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE, D'AIDE AUX VICTIMES ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DERIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.

RAPPORTEUR : MME SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8009

FORMATION DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX – BILAN 2017

RAPPORTEUR : MME SALLES

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 8010

ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS DEPARTEMENTAUX

RAPPORTEUR : MME SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8011

FINANCEMENT DES FRAIS PEDAGOGIQUES ET DES FRAIS DE DEPLACEMENT DANS LE CADRE DES FORMATIONS ACCORDEES AU TITRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

RAPPORTEUR : MME SALLES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8012

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER MAI 2018

RAPPORTEUR : MME SALLES

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour : 28 (groupes de la « Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir Ensemble »)

Absents lors du vote des rapports 8008, 8010, 8011 et 8012 :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)

Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kerkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Haure-Trochon)
Mme GONZATO-ROQUES Christine (pouvoir à M. Cassany)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (pouvoir à Mme Laurent)
Mme MAILLOU Emilie (pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DÉZALOS. – La première délibération porte sur le compte de gestion, qui est en tout sens conforme au compte administratif. Sauf si vous voulez plus de détails, je pense que nous pouvons passer au vote.

M. le PRÉSIDENT. – C'est purement formel. Il est adopté à l'unanimité ? Je vous en remercie.

M. DÉZALOS. – Pour le compte administratif, le Premier Vice-Président va procéder au vote.

M. CASSANY. – Monsieur le Président ayant quitté l'hémicycle, qui est contre l'approbation du compte administratif ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

M. DÉZALOS. – Étant précisé que le compte administratif porte sur le budget principal, mais aussi sur le budget de Balade et sur les thermes de Casteljaloux.

M. CASSANY. – Monsieur le Président peut revenir.

M. DÉZALOS. – Le rapport suivant porte sur l'affectation du résultat, qui découle de ce qui vient d'être adopté, à la fois pour le budget principal, pour les thermes de Casteljaloux et pour le foyer départemental de l'enfance de Balade.

M. le PRÉSIDENT. – Pas de questions ? Il est adopté.

M. DÉZALOS. – Il reste, comme toujours, une délibération sur les créances irrécouvrables et les reprises de provisions.

M. le PRÉSIDENT. – Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité également. C'est un rapport de forme que nous produisons chaque année.

M. DÉZALOS. – Le rapport suivant liste les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations de pouvoir dont il bénéficie.

M. le PRÉSIDENT. – Je pense que tout le monde les a lues bien dans le détail. Mme Ducos les a lues.

Mme DUCOS. – Dans le tableau récapitulatif de vos décisions, il est abordé le sujet des plaintes en matière de fraude de RSA et des constitutions en partie civile. Le montant n'est pas indiqué.

Il serait intéressant de connaître le coût total des affaires juridiques en ce sens et, en contrepartie, ce que nous avons pu récupérer par ces actions en justice. Est-ce chiffré ?

M. ANGLADE. – Je vous donnerai le montant exact, que l'on a donné au moment du BP, et je vous le redonnerai sans problème.

M. le PRÉSIDENT. – Pas d'autres questions ? Le dossier est adopté.

M. DÉZALOS. – Nous terminons par l'adoption de la DM1, qui a été présentée ce matin et dont je vous indiquais qu'elle était une décision modificative d'ajustement, à portée relativement limitée, avec des redéploiements de crédits et quelques opérations imposées par le déroulement de l'exercice budgétaire.

M. le PRÉSIDENT. – Nous passons au vote. Abstention de l'opposition, vote favorable de la Dynamique citoyenne et de la majorité départementale. Je vous remercie.

Nous en avons terminé avec les rapports.

RAPPORT N° 9014

EXERCICE 2017 – ARRET DU COMPTE DE GESTION

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9015

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9016

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE DES THERMES DE CASTELJALOUX - BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9017

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES ET REPRISES DE PROVISIONS

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9018

DELEGATION DE COMPETENCE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS – INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9019

RAPPORT DE PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

RAPPORTEUR : M. DEZALOS

VOTE : Le rapport est adopté.

Pour : 28 (groupes de la « Majorité départementale » et « La Dynamique citoyenne »)
Abstention : 14 (groupe « L'Avenir Ensemble »)

Absents lors des votes :

M. BARRAL Bernard (pouvoir à Mme Salles)
M. BILIRIT Jacques (pouvoir à Mme Joffroy)
M. BORDERIE Jacques (pouvoir à Mme Besson)
M. CALMETTE Marcel (pouvoir à M. Dreuil)
Mme CAMBOURNAC Louise (pouvoir à M. Constans)
M. CHOLLET Pierre (pouvoir à Mme Kerkhach)
M. COSTES Pierre (pouvoir à Mme Gargowitsch)
Mme DHELIAS Danièle (pouvoir à Mme Borderie)
M. GIRARDI Raymond (pouvoir à Mme Haure-Trochon)
Mme GONZATO-ROQUES Christine (pouvoir à M. Cassany)
M. HOCQUELET Joël (pouvoir à Mme Paillares)
Mme LAMY Laurence (pouvoir à Mme Laurent)
Mme MAILLOU Emilie (pouvoir à M. Lacombe)
Mme TONIN Valérie (pouvoir à M. Masset)
Mme VIDAL Hélène (pouvoir à M. Borie)

M. le PRÉSIDENT. – Il reste deux motions. L'une, déposée par la majorité départementale, est relative à la décision prise par le groupe la Poste de baisser les horaires d'ouverture de certains bureaux. Des observations sur cette motion ? Non. Elle est adoptée à l'unanimité.

Une motion, déposée par le groupe l'Avenir ensemble, est relative à la politique de l'Union européenne en matière d'immigration. J'avoue que c'est une motion sur un sujet d'ordre plus que national : international. Quelle est la position du groupe ?

Mme GARGOWITSCH. – Je m'abstiens …. Par rapport au dernier point, quand il est écrit que « cette politique doit être à la fois humaine et protectrice », je ne comprends pas. L'exemple de l'Aquarius est donné. Que voulez-vous dire par cela ? Cela veut-il dire qu'il faille voir le côté humain, mais ne pas prendre les gens chez nous ?

M. MERLY – Cela signifie avoir une politique cohérente et partagée en matière d'immigration. C'est la meilleure façon de protéger les jeunes en situation de faiblesse. Ce sont toujours des sujets sur lesquels vous êtes dans un confort que je ne comprends pas.

Mme GARGOWITSCH – C'est une réaction personnelle.

M. MERLY – Personnelle mais sans explication.

Mme GARGOWITSCH – Je veux bien recueillir des gens chez moi. Je suis déjà inscrite dans une association qui s'appelle Calm (Comme à la maison).

M. MERLY – Qu'est-ce que cela a à voir avec la politique européenne ?

Mme GARGOWITSCH – La politique européenne relève aussi de la façon dont nous, nous la mettons en application sur notre terrain.

M. le PRÉSIDENT. – La motion a été votée avec l'abstention de Mme Gargowitsch, le vote contre de Mesdames Borderie et Vidal et de Messieurs Bilirit et Girardi.

Merci, bonne journée et bon week-end !

La séance est levée à 15 heures 45.

Motion n°1

Motion déposée par le groupe de la Majorité départementale relative à la décision prise par le groupe La Poste de baisser des horaires d'ouverture de certains bureaux

La Poste a décidé une diminution des horaires d'ouverture de certains bureaux qui aura pour conséquence la fermeture certains après-midi à compter d'octobre prochain. Ces réductions d'horaires ne seront pas sans conséquence, à court et moyen terme, sur la fréquentation des bureaux concernés et leur avenir. Par ailleurs, diminuer ce service va à contre-sens de la volonté gouvernementale de promouvoir l'attractivité économique des centres bourgs.

Le Conseil départemental, garant des solidarités territoriales en Lot-et-Garonne, ne saurait rester inactif vis-à-vis d'un désengagement des services postaux dans plusieurs communes de Lot-et-Garonne tel qu'envisagé aujourd'hui.

- Considérant l'évolution déjà effective de plusieurs bureaux de poste en agences postales communales ou en relais poste commerçants qui n'offrent pas la même gamme de services ;
- Considérant qu'une baisse des horaires entraine inéluctablement une baisse de fréquentation ;
- Considérant que cette décision touche plus particulièrement les populations les plus vulnérables ;
- Considérant que la fermeture ou le dysfonctionnement des bureaux de poste représente la perte manifeste d'un service public de proximité de qualité pour les citoyens ;
- Considérant que les entreprises du territoire expriment la nécessité de bénéficier d'une présence postale à même de répondre à leurs besoins économiques ;

Le Conseil départemental, réuni en session le 22 juin 2018 :

- **Réaffirme** son attachement au maintien d'un service postal de qualité et de proximité sur l'ensemble du Lot-et-Garonne ;
- **S'oppose** aux projets du groupe La Poste de réduction des horaires d'ouverture des bureaux de poste de plusieurs communes *(1);*
- **Demande** au Président de la Commission départementale de présence postale territoriale (CDPPT) de se saisir de cet enjeu

(1)Communes impactées connues à ce jour : Saint-Vite, Virazeil, Cancon, Montayral

Adoptée à l'unanimité

Motion n°2

Déposée par les Conseillers départementaux du groupe « L'Avenir Ensemble »

RELATIVE A LA POLITIQUE DE L'UNION EUROPEENNE EN MATIERE D'IMMIGRATION.

La polémique récente concernant l'accueil du bateau humanitaire « L'Aquarius » sur les côtes européennes a ravivé le débat sur l'immigration dans l'Union Européenne.

Loin des discours moralisateurs ou extrémistes, cet épisode pose de véritables questions sur l'organisation de l'UE en la matière. Quelle capacité d'accueil des migrants dans nos pays occidentaux et dans quelles conditions ? Quelle gestion à leur arrivée ? Qui doit les accueillir ? Autant de questions, auxquelles personne ne sait aujourd'hui répondre efficacement.

Il apparaît pourtant évident que les dispositifs existants, comme le règlement de Dublin par exemple, ne sont aujourd'hui plus suffisants pour faire face à la nouvelle réalité des flux migratoires.

L'UE, si elle ne veut pas se laisser dépasser par la montée des populismes et les replis identitaires, doit rapidement réagir et penser, en accord avec tous les pays concernés, une véritable politique en matière d'immigration.

Aussi les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session plénière :

1. REAFFIRMENT leur attachement aux valeurs d'humanité, de tolérance, de justice et d'égalité portée par l'Union Européenne ;

2. CONSIDERENT que le repli grandissant et la montée des populismes dans les Etats de l'Union Européenne ces dernières années sont particulièrement inquiétants et doivent véritablement être pris au sérieux ;

3. ESTIMENT, que dans ce contexte, il devient indispensable que les dirigeants européens s'accordent sur la mise en place d'une véritable politique européenne en matière d'immigration. Cette politique doit être à la fois humaine et protectrice.

Adoptée
Pour : 37
Abstention : 1 (Mme Gargowitsch)
Contre : 4 (MM. Bilirit, Girardi, Mmes Borderie, Vidal)

Diaporama 1

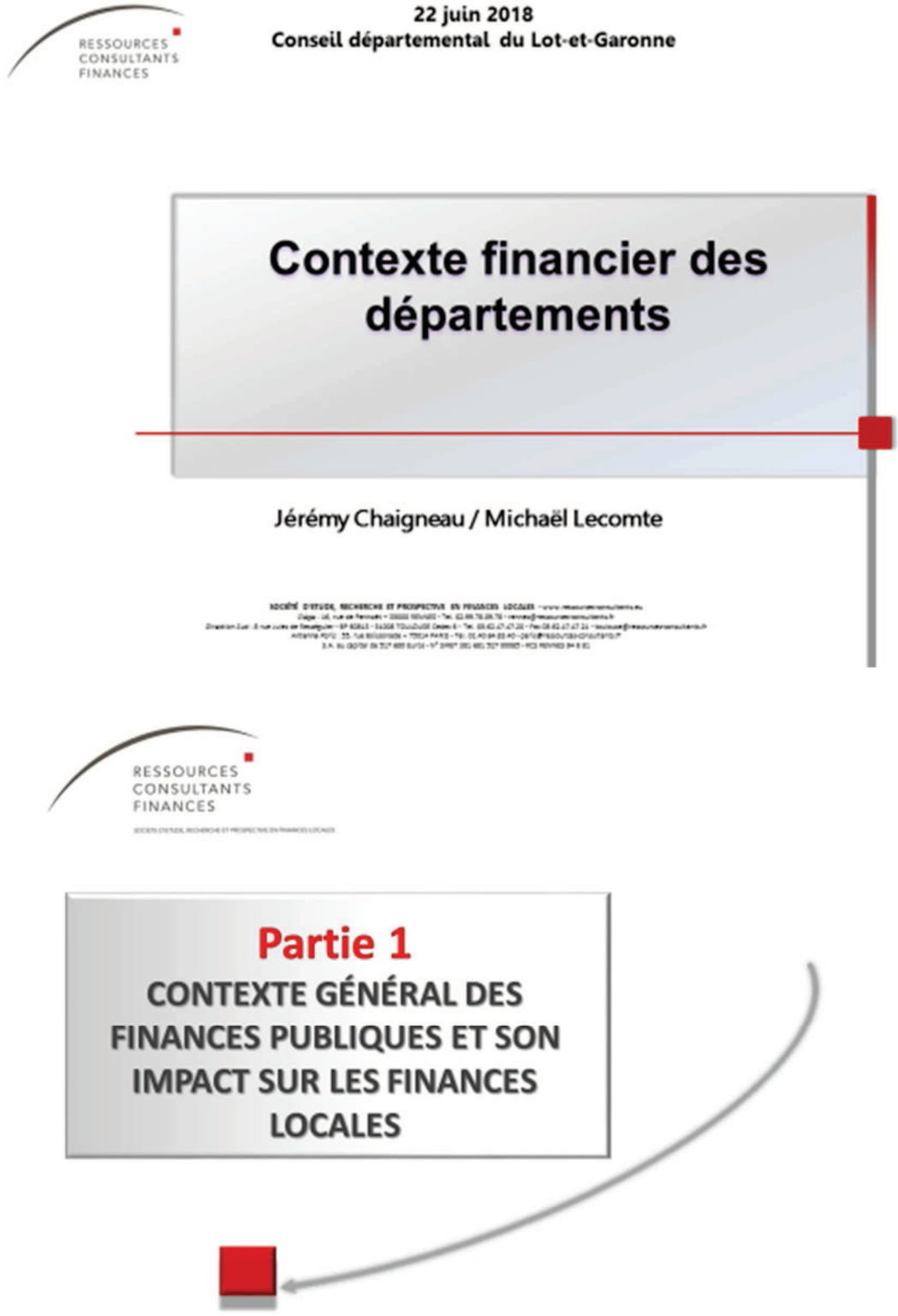
RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES
22 juin 2018
Conseil départemental du Lot-et-Garonne
Contexte financier des départements
Jérémy Chaigneau / Michaël Lecomte
RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES
Partie 1
CONTEXTE GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES ET SON IMPACT SUR LES FINANCES LOCALES

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

Préambule

NOTIONS ESSENTIELLES ATTACHÉES À LA LPFP

NOTIONS ESSENTIELLES ATTACHÉES À LA LPFP

Dette (D) : encours représentant la totalité du capital de la dette restant à rembourser. C'est la somme des remboursements annuels d'amortissement jusqu'à extinction.

Capacité de désendettement (CDD), ratio de solvabilité à terme. Il correspond au nombre d'années nécessaire pour rembourser intégralement la dette si on y consacrait la totalité de l'épargne brute actuelle (ou CAF). La capacité de désendettement (CDD) permet l'anticipation du risque d'insolvabilité et est mesurée par le ratio :

Encours de dette (D)/Epargne brute (EB)

Besoin de financement (BF), tel que défini au 2° du II de l'article 13, est la différence entre Emprunt (E) et Remboursement de capital (RK), à variation de fonds de roulement nulle.
Cela revient à faire la différence entre dépenses d'investissement hors remboursement de capital et recettes d'investissement hors emprunt majorées de la capacité d'autofinancement (CAF), encore appelée Epargne brute (EB).
Enfin, le besoin de financement est la différence entre dépenses budgétaires totales (DBT) hors remboursement de capital (RK) et recettes budgétaires totales (RBT) hors emprunt (E).
Un besoin de financement négatif (ou déficit négatif) constitue une capacité de financement (CF)*.

** A l'inverse, le « **solde public** », utilisé par ailleurs en LPFP (mais pas dans le présent dossier), désigne un excédent, car découlant de la différence entre recette et dépense et répondant donc à l'équation : RK – E.*

4

Besoin de financement (BF) = Déficit budgétaire

Un budget voté en équilibre (loi), grâce à l'emprunt, laisse apparaître, à fonds de roulement constant, soit un besoin de financement (déficit), soit une capacité de financement (excédent)

Dépense budgétaire[1] = Recette budgétaire[1]

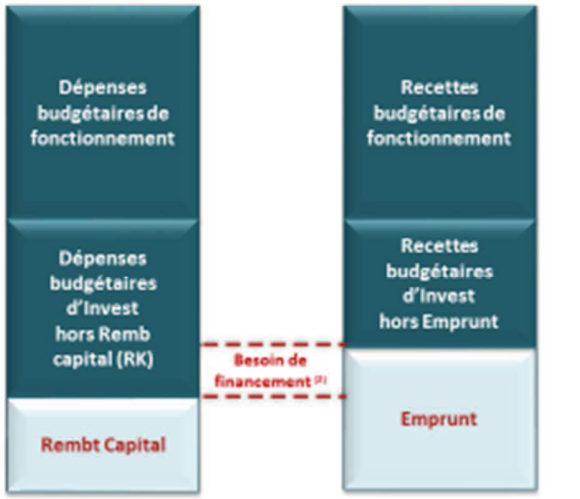

[1] Mouvements réels et mouvements d'ordre [2] Besoin de financement = déficit budgétaire

5

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

SOCIETE D'ETUDES, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES

1.

Déficit budgétaire, déficit public : la situation actuelle des finances publiques et objectifs de la LPFP

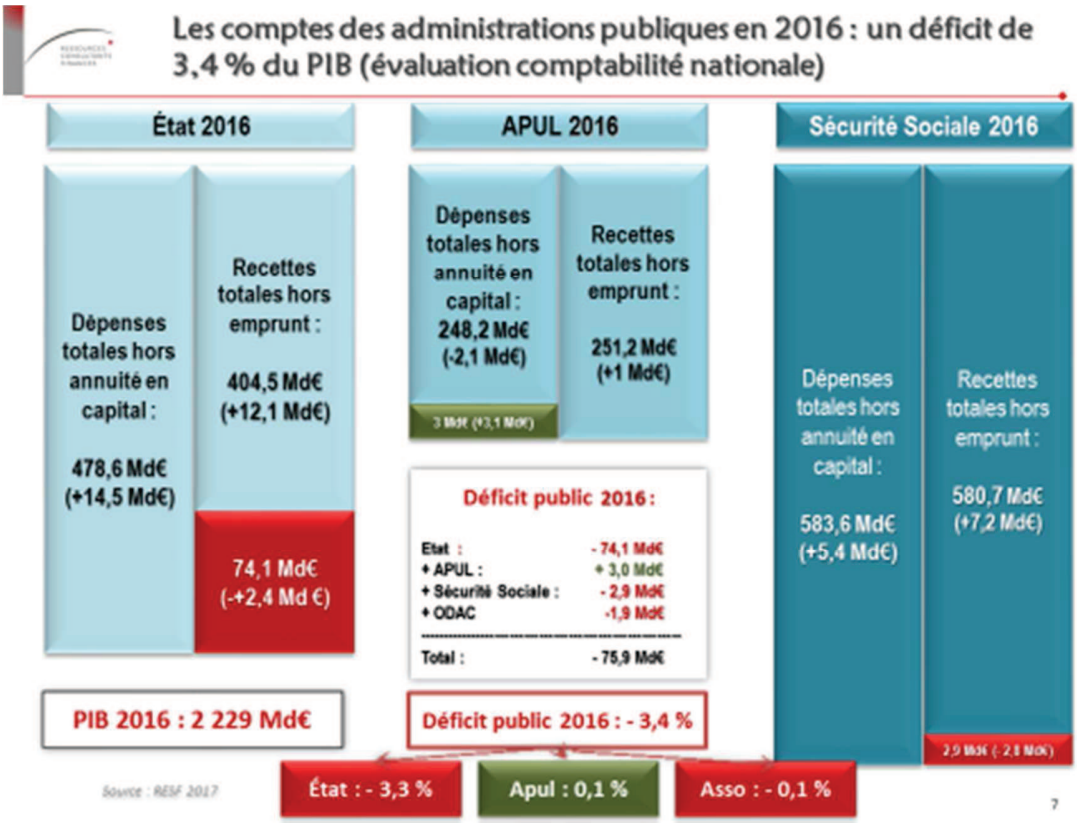
Les comptes des administrations publiques en 2016 : un déficit de 3,4 % du PIB (évaluation comptabilité nationale)
État 2016
Dépenses totales hors annuité en capital : 478,6 Md€ (+14,5 Md€)
Recettes totales hors emprunt : 404,5 Md€ (+12,1 Md€)
74,1 Md€ (-+2,4 Md €)
APUL 2016
Dépenses totales hors annuité en capital : 248,2 Md€ (-2,1 Md€)
Recettes totales hors emprunt : 251,2 Md€ (+1 Md€)
Déficit public 2016 :
Etat : - 74,1 Md€
+ APUL : + 3,0 Md€
+ Sécurité Sociale : - 2,9 Md€
+ ODAC -1,9 Md€
Total : - 75,9 Md€
Sécurité Sociale 2016
Dépenses totales hors annuité en capital : 583,6 Md€ (+5,4 Md€)
Recettes totales hors emprunt : 580,7 Md€ (+7,2 Md€)
PIB 2016 : 2 229 Md€
Déficit public 2016 : - 3,4 %
État : - 3,3 %
Apul : 0,1 %
Asso : - 0,1 %
Source : RESF 2017
7

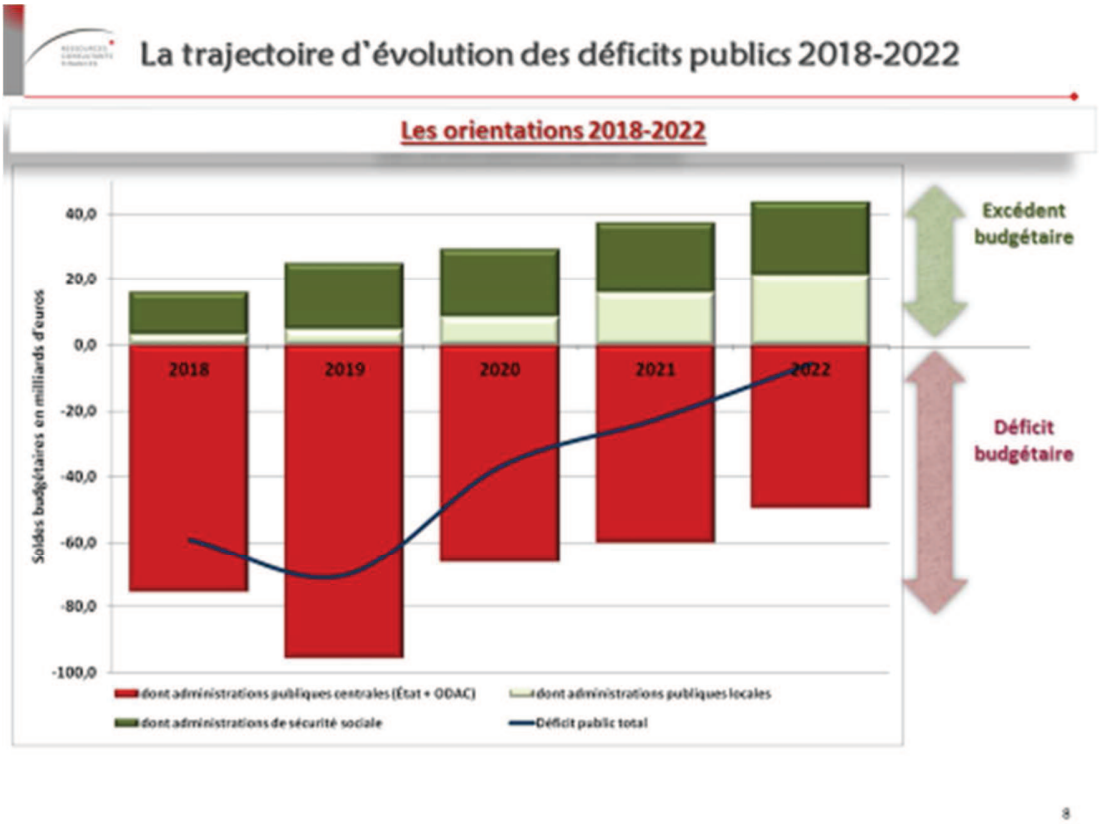
La trajectoire d'évolution des déficits publics 2018-2022
Les orientations 2018-2022
Excédent budgétaire
Déficit budgétaire
Soldes budgétaires en milliards d'euros
40,0
20,0
0,0
-20,0
-40,0
-60,0
-80,0
-100,0
2018
2019
2020
2021
2022
dont administrations publiques centrales (État + ODAC)
dont administrations publiques locales
dont administrations de sécurité sociale
Déficit public total
8

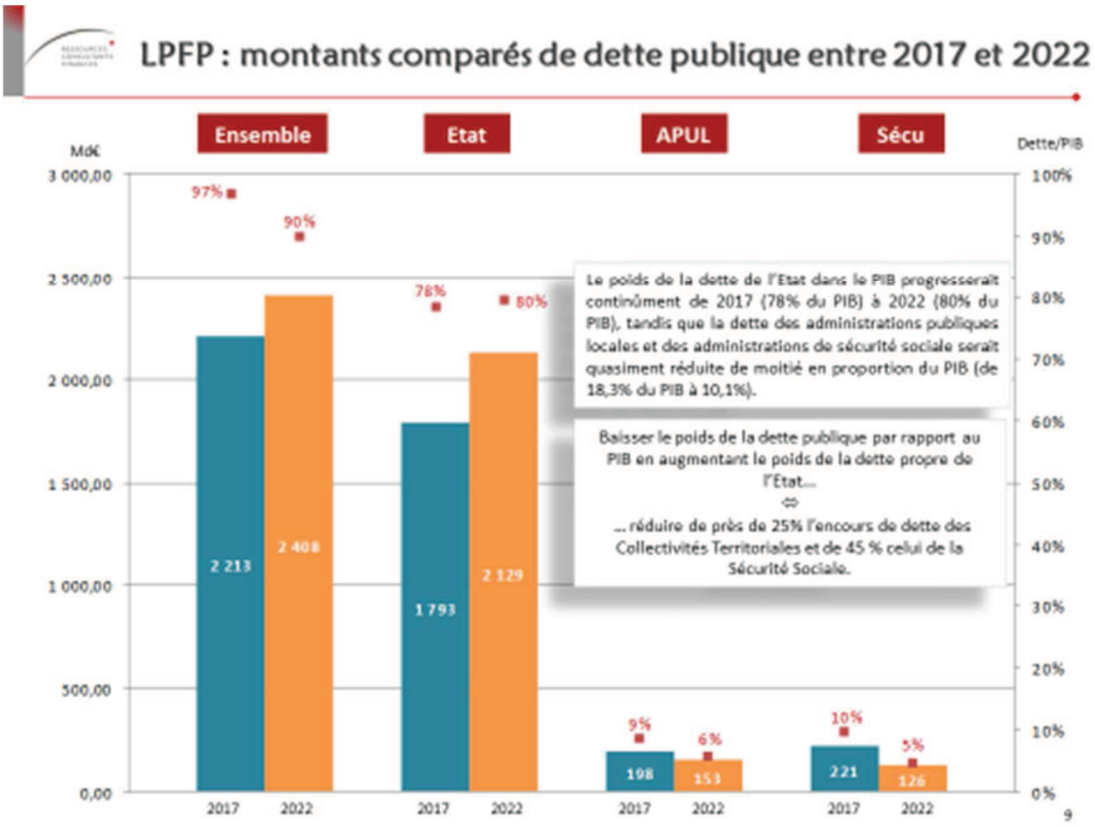

RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES

2.

Les objectifs macroéconomiques indicatifs de dépenses et d'endettement des CT

Article 13 (III et IV) de la LPFP

« III. L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de **1,2%** appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant. Pour une base 100 en 2017, cette évolution s'établit selon l'indice suivant :

en Md€

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

IV. L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre, s'établit comme suit, en milliards d'euros courants : »

en Md€

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13,0

11

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

Partie 2

Le Contrat de contribution à la réduction des dépenses publiques et du déficit public

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

1.
Les objectifs du Contrat

Les trois objectifs mentionnés au contrat

- « 1° Un objectif d'**évolution** des **dépenses réelles de fonctionnement** »
  L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal d'une collectivité est **forcément lié** au taux annuel plafond directeur (**1,2%**), modulé par le préfet en fonction de critères prévus par la loi, dans la limite de +/- 0,45 points.
  Cet objectif, **impératif**, constitue en fait une **contrainte**.

- « 2° Un objectif d'**amélioration** du **besoin de financement** »
  Cet objectif vise, soit à réduire le besoin de financement (réduction de l'accroissement tendanciel de l'endettement de la collectivité), soit à augmenter la capacité de financement (accélération de son désendettement).
  Cet objectif, s'il fait l'objet d'un **engagement**, demeure une **intention**, n'étant pas sujet à sanction.

- « 3° Et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence *[10 ans pour les départements]*, une **trajectoire d'amélioration** de la **capacité de désendettement**. »
  Le département du Lot-et-Garonne n'est pas concerné par cet objectif.

14

RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES

2.
La contrainte contractuelle sur la dépense de fonctionnement (assortie de sanction)

Le taux plafond d'évolution de la dépense

A partir de l'objectif général d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (ODEDEL) du budget principal, fixée à **1,2% par an**, on va associer à chaque collectivité concernée un **taux plafond** individuel impératif caractérisant la **contrainte** d'évolution individuelle de sa dépense. Ce taux plafond d'évolution de la dépense, qui doit être respecté sous peine de **sanction**, est égal à l'ODEDEL majoré ou minoré des **modulations** de taux en fonction de critères socio-démographiques et financiers :

- croissance de la population ;
- revenu par habitant ;
- croissance des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016.

L'application de ces trois critères conduit à un **taux d'évolution des dépenses de fonctionnement** du département du Lot-et-Garonne limité dans une fourchette comprise entre **+1,05%** **et** **+1,20%** par an.

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

3. L'exécution du contrat (contrôle et sanction)

La reprise sur recettes

Cette **reprise sur recettes** constitue une forme de contribution au redressement des finances publiques réservée aux seules collectivités territoriales concernées[1]. Elle se présente semble-t-il comme une atténuation de recettes globales et non sous la forme d'une diminution de la DGF. Elle pourrait donc être imputée en dépense (en 014).

La dépense contrôlée en n, recalculée informatiquement pour gérer les changements de périmètres géographiques, devra être retraitée (au mieux) des **éléments exceptionnels** et des **transferts de charges** (exemple : les transports scolaires transférés à la région courant 2017 notamment). Concernant ces dernières, le préfet pourra au moins ajouter ou retrancher le montant de l'attribution de compensation relative aux charges transférées après 2017.

Si le taux d'évolution plafond des dépenses réelles de fonctionnement est dépassé, le représentant de l'Etat proposera à la collectivité le montant de la reprise (pénalité), égale à 75% du dépassement de dépense constatée en cas de signature du contrat ; 100% en l'absence de signature telle qu'elle aura pu être déjà retraitée par le préfet. Une fois cette variable prédéterminée, ce dernier n'aura aucune autre marge de manœuvre et le calcul sera automatique.

Une fois communiquée aux élus locaux la proposition préfectorale, ces derniers ont un mois pour adresser en retour des observations sur la méthode de traitement des dépenses de l'année n contrôlée (transferts de charges, éléments exceptionnels). Une question se pose de savoir si, à ce stade, ne pourraient pas être renégociés, un an après, les termes de la modulation modulée (par le préfet).
Une fois reçu le rapport d'observations des élus locaux (accompagné dans le meilleur des cas d'une négociation méthodologique), le préfet arrête le montant de la reprise. En réalité, il actualise éventuellement le montant des dépenses prises en compte en n, et c'est de ce montant que découle celui de la reprise, calculée automatiquement.

[1] Toutes les collectivités ayant signé un contrat et toutes celles à contrat obligatoire ne l'ayant pas signé.

Structure des dépenses de fonctionnement 2017 du département du Lot-et-Garonne

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 : 334M€

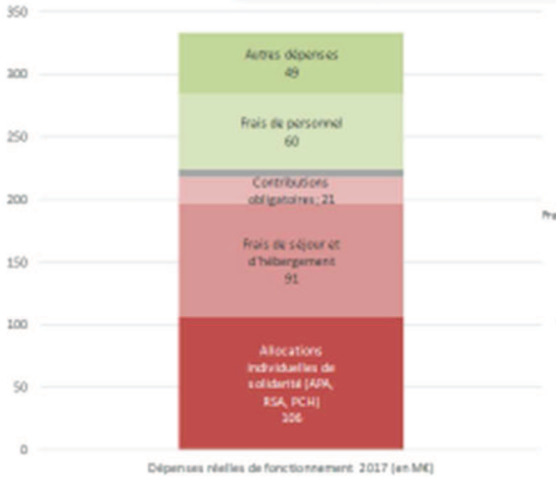

Sur la base d'un taux de croissance des dépenses réelles de fonctionnement plafond compris entre +1,05% et 1,20% par an, la progression annuelle des dépenses réelles de fonctionnement du département du Lot et Garonne devrait être limitée à +3,5M€ à +4,0M€ maximum.

19

Simulation de la reprise à horizon 2018

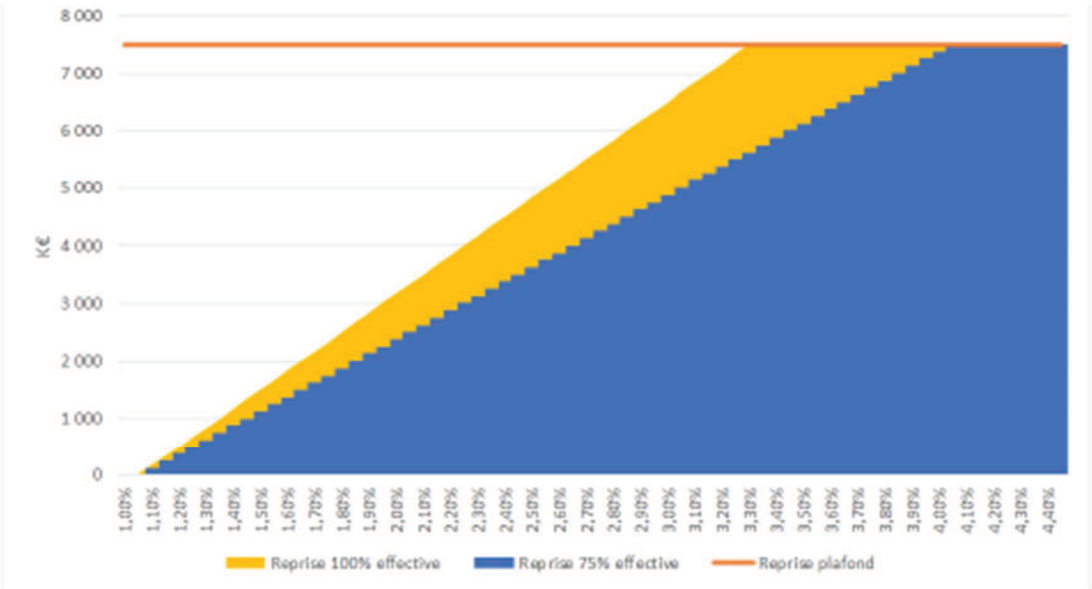

Si les DRF 2018 évoluent par rapport à 2017 de +1,20% au lieu de 1,05% alors le montant de la reprise 2019 sera de 375k€ en cas de signature contre 500k€ en cas de non signature du contrat (écart de 125k€).

Si les DRF 2018 évoluent par rapport à 2017 de +1,50% alors le montant de la reprise 2019 sera de 1 126k€ en cas de signature contre 1 500k€ en cas de non signature du contrat (écart de 374k€).

20

Simulation de la reprise à horizon 2021

Si le département du Lot et Garonne connaît une croissance annuelle des dépenses réelles de fonctionnement de 1,5% par an ; la reprise financière de 2021 serait de 3,5 M€ (point 1) avec la signature du contrat et serait de 4,6M€ sans signature de contrat (point 2). Si les dépenses croissent de 2,0% par an, le plafond de 2% des recettes réelles de fonctionnement est atteint, et la reprise 2021 est la même avec ou sans contrat (point 3).

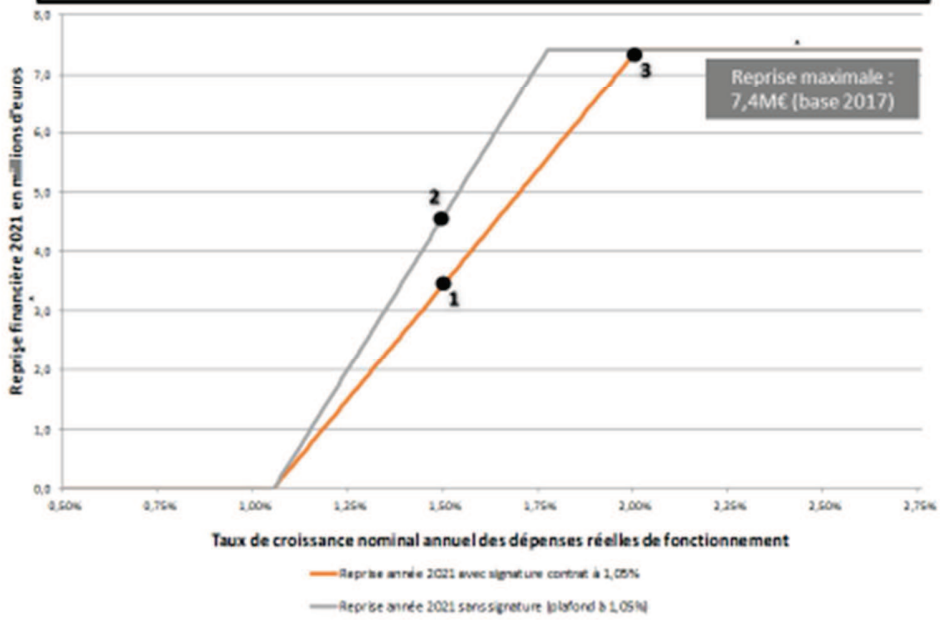

21

Simulation de la reprise à horizon 2021

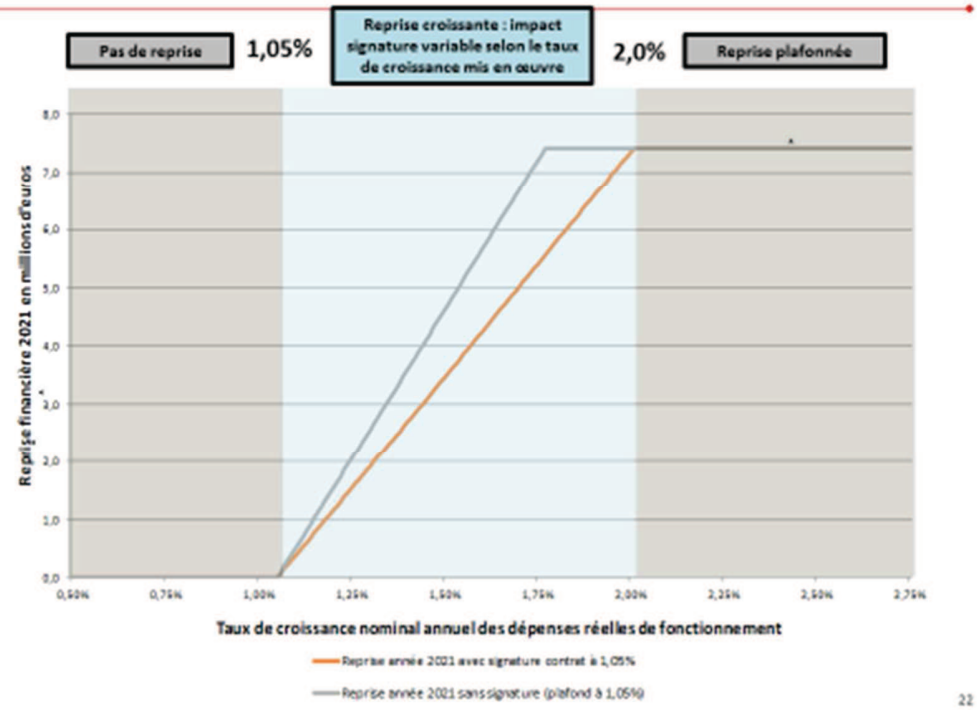

22

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

Partie 3

Les enjeux de la péréquation entre les départements

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

1.

L'inégale répartition des ressources et des charges entre les départements

Potentiel fiscal corrigé

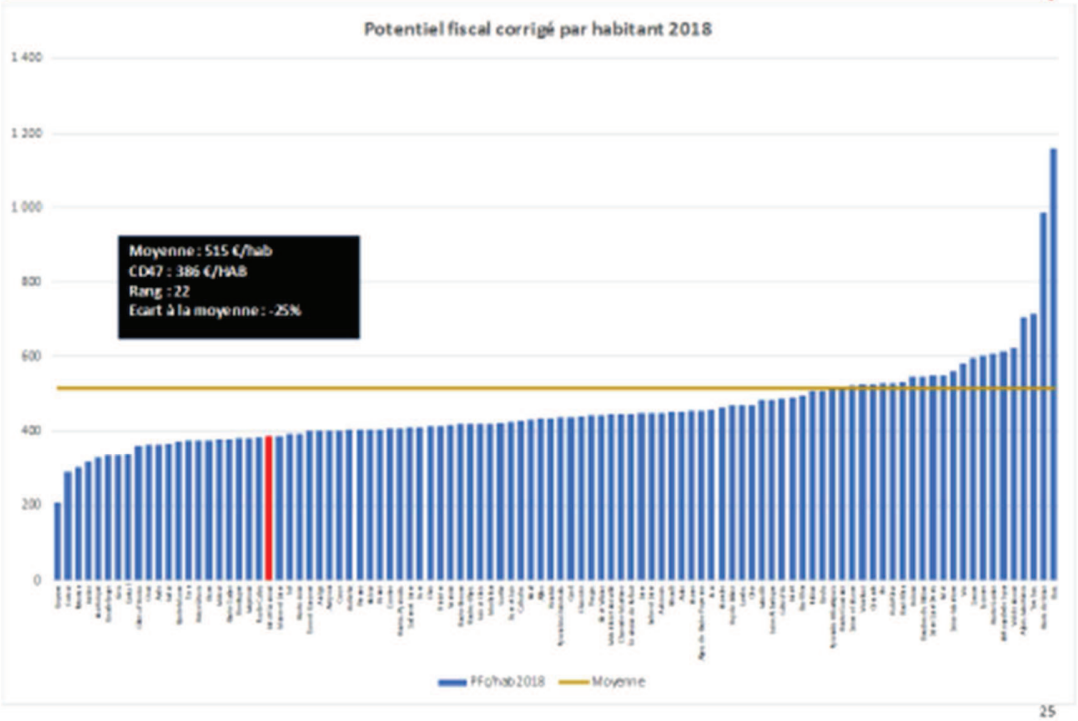

25

Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

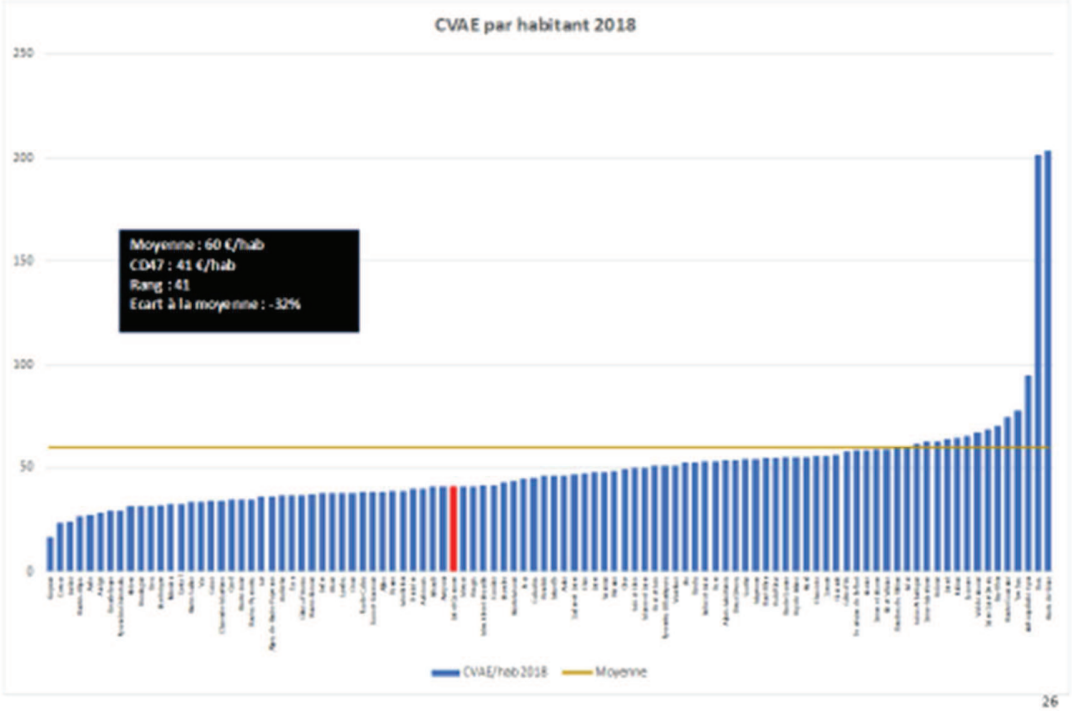

26

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

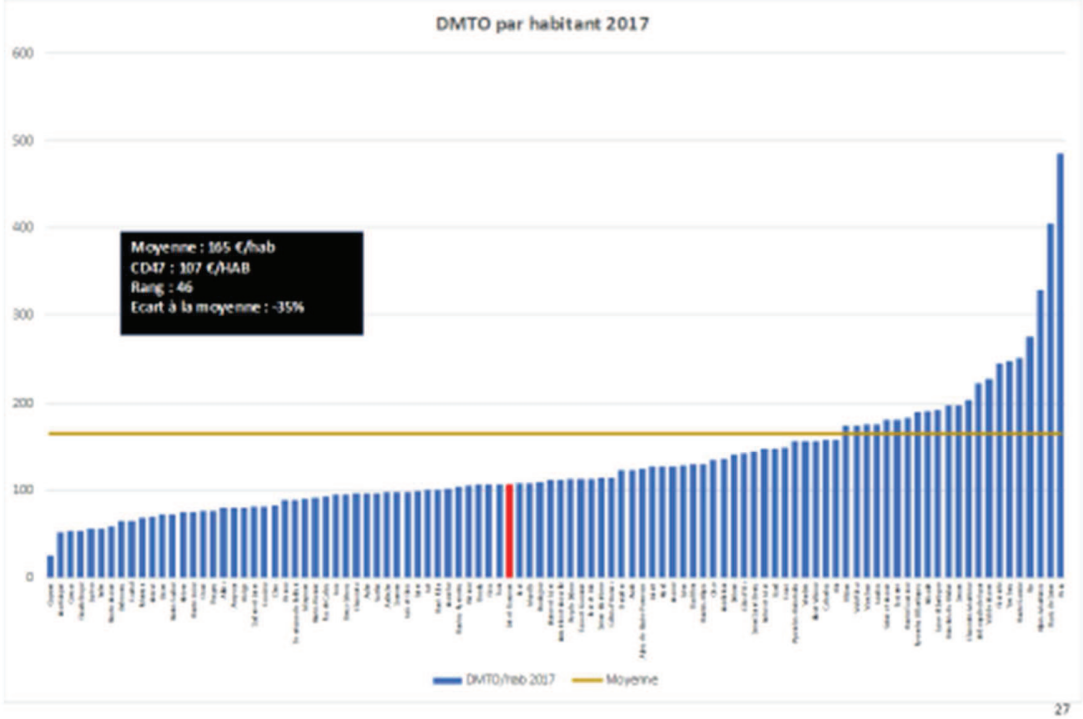

27

Reste à charge des allocations individuelles de solidarité (RAC AIS)

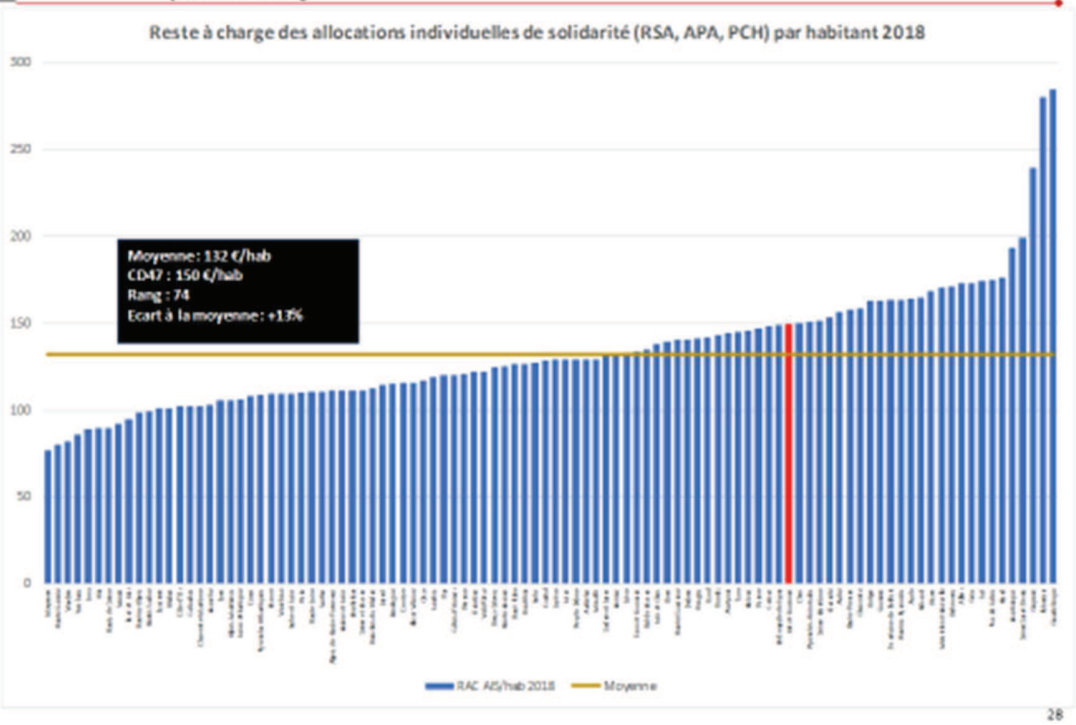

28

Reste à charge des allocations individuelles de solidarité (RAC AIS)

€/pop DGF	CD47	Moyenne nationale	Ecart à la moyenne
Reste à charge 3 AIS	150 €	132 €	13%
Reste à charge RSA	67 €	62 €	9%
Reste à charge APA	68 €	53 €	30%
Reste à charge PCH	14 €	18 €	-20%

Un RAC AIS supérieur à la moyenne de 13%
- Un RAC APA très élevé (+30% par rapport à la moyenne) compte-tenu du vieillissement de la population. Les personnes de +75 ans représentent 12,7% de la population du département contre 9,1% en moyenne ;
- Un RAC RSA supérieur de 9% à la moyenne ;
- Un RAC PCH inférieur de 20 à la moyenne.

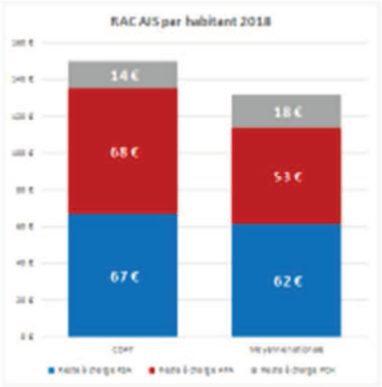

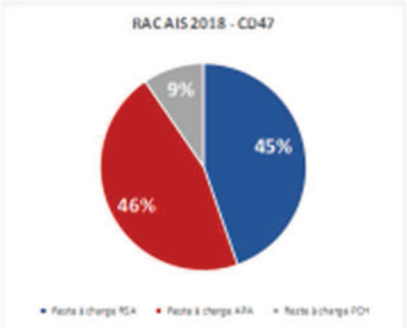

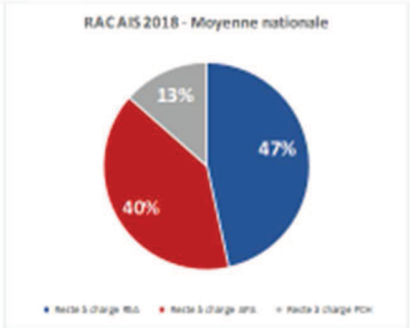

29

Potentiel fiscal corrigé après péréquation et RAC AIS

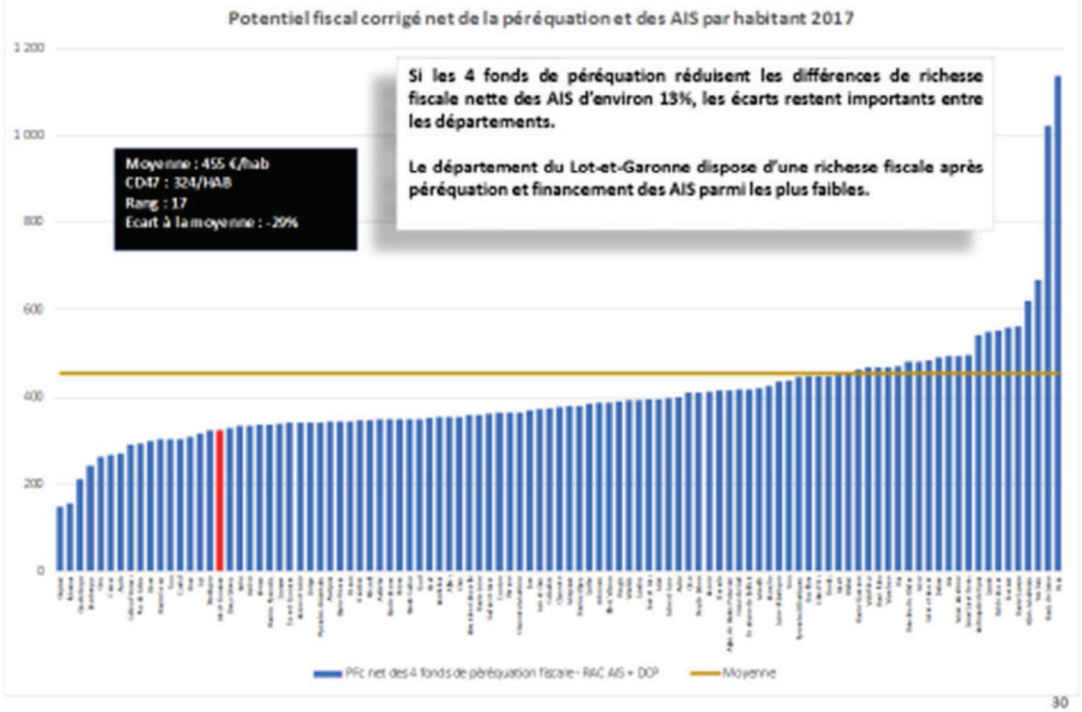

30

RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES

2.
Les mesures proposées par le gouvernement

Les mesures proposées par le gouvernement

Compte-tenu des écarts de reste à charge relatifs aux allocations individuelles de solidarité (RAC AIS) et des inégalités de richesse fiscale entre les départements, **trois mesures** ont été proposées par l'Etat aux départements :

- Mise en place d'une nouvelle péréquation verticale pour réduire les inégalités de RAC AIS à hauteur de 200M€ et pérennisation du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) à hauteur de 50M€ ;
- Augmentation de la péréquation horizontale (prélèvement / reversement entre les départements) de 350M€ ;
- Possibilité de majorer le taux DMTO de 0,2 point (taux plafond serait porté de 4,5% à 4,7%).

Petite histoire d'un grand séminaire

PROCHAINE ÉDITION :
JEUDI 8 NOVEMBRE 2018

Le séminaire de la Maison de la Chimie est le grand rendez-vous de ceux qui désirent comprendre et analyser les dispositions contenues dans les lois de finances et en mesurer l'impact sur les finances locales.

Ce séminaire est, au cours du temps, devenu un auxiliaire pédagogique et technique très précieux pour les personnes qui veulent entrer dans le monde complexe des équations régissant le système financier local. Au fil du temps, le séminaire s'est affiné, simplifié, essentialisé mais aussi élargi à la question du budget de l'Etat et de la dette publique en général. Il touche aujourd'hui un public large allant des spécialistes en finances locales aux élus locaux désireux de comprendre l'environnement financier territorial et les conséquences des réformes qui leur sont proposées.

La préparation des supports animés des conférences demande environ deux mois de travail d'une équipe de dix personnes. Les conférenciers sont d'abord des consultants rodés au diagnostic et à la résolution de problèmes concrets. Ils ont ensuite comme spécialité de modéliser le système financier local et les méthodes de prospective, car ils construisent des systèmes interactifs capables d'évaluer l'impact de tous les paramètres influant sur les finances locales. Enfin, ils enseignent depuis de nombreuses années cette matière à la faculté de sciences économiques.

Cette journée d'étude, qui se diversifie dans l'après-midi en deux conférences catégorielles, jouit d'une grande notoriété, comme le montrent les enquêtes de satisfaction et la fréquentation, par près de 500 personnes chaque année. C'est devenu un événement incontournable.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES – www.ressources-consultants.eu

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

www.ressources-consultants.eu

Une nouvelle édition enrichie de « Comprendre les finances publiques locales »

Une **nouvelle édition** fortement enrichie de « Comprendre les finances publiques locales », d'Alain Guengant et Yann Le Meur, a été publiée en mai 2015 aux éditions du Moniteur. Cette publication, qui contient une partie des cours dispensés par les auteurs à la faculté de sciences économiques de Rennes I, traite des questions majeures auxquelles sont confrontés les acteurs de la gestion et de la décision publiques locales.

Recul de l'autonomie fiscale, diminution des moyens financiers octroyés par l'Etat au monde territorial, redéploiement des recettes fiscales entre collectivités, réforme de la DGF, etc., les repères que s'étaient progressivement bâtis les élus locaux doivent se reconstruire.
Dans ce contexte difficile et complexe, **Comprendre les finances publiques locales** fournit **une analyse complète et exhaustive** permettant aux collectivités :
- de maîtriser les rouages du système financier territorial,
- de comprendre les mécanismes variés expliquant l'évolution et la répartition des concours financiers de l'Etat,
- et enfin d'appréhender le fonctionnement systémique de la coopération intercommunale régissant les relations financières entre un groupement et ses communes.

Construit en cinq parties, l'ouvrage traite des concours financiers de l'Etat aux collectivités, des règles relatives à la fiscalité, du fonctionnement systémique intercommunal, de l'analyse financière et des mécanismes de péréquation.
Enrichi de schémas et de tableaux d'analyse synthétique, il constitue un outil incontournable pour les professionnels de la finance locale et une aide à la compréhension du sens et des arcanes des finances locales.

Alain Guengant est directeur honoraire de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), membre de l'Observatoire des finances locales et consultant international en finances publiques (ONU-PNUD). Enseignant durant de nombreuses années dans les Universités de Rennes I, de Rennes II, des Antilles et de la Guyane, il est chargé de conférences à l'Institut national des études territoriales (INET).

Yann Le Meur est professeur associé à la faculté des sciences économiques de Rennes 1 et dirige l'équipe de Ressources Consultants Finances, société d'études, recherche et prospective en finances locales. Concepteur historique du modèle *Regards* de prospective financière et d'aide à la décision, il intervient dans de nombreux chantiers d'expertise financière locale consacrés notamment à la péréquation.

Les deux auteurs présentent dans l'ouvrage le cours de finances locales dispensé dans le master II « Conseil en évaluation et analyse financière publique » de la faculté des sciences économiques de l'Université de Rennes I.

ÉDITIONS LE MONITEUR

Éditions du moniteur - Case 61 – 17, rue d'Uzès - 75018 PARIS CEDEX 02 –
Tél. : 01.40.13.30.30 - www.editionsdumoniteur.com

www.ressources-consultants.eu

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES

Objectiver la décision publique

Notre métier, c'est construire des méthodes et des outils d'analyse ou de prospective objectivant la décision stratégique territoriale. Nous avons constitué une équipe indépendante d'économistes passionnés par l'analyse, l'ingénierie informatique de décision et le conseil en économie financière publique.

Yann LE MEUR
Président - Directeur Général

Ressources Consultants Finances

La société regroupe une quarantaine de spécialistes de la conception de méthodes et d'outils voués à l'analyse, l'aide à la décision et la prospective financière des collectivités locales. Ses ingénieurs économistes interviennent dans de nombreux grands chantiers d'analyse, de programmation, de prospective ou d'évaluation. L'équipe d'experts s'est illustrée dans des rapports de recherche sur les systèmes possibles de répartition des concours financiers de l'État ou dans des travaux sur les méthodes de prospective et de programmation pluriannuelle. Ces méthodes sont enseignées, à l'Université et dans les grands séminaires de la Maison de la Chimie, par Yann Le Meur et Éric Julla.

La rencontre féconde entre ces économistes des finances locales et le bureau d'ingénierie informatique créé par l'entreprise a permis la réalisation de logiciels interactifs d'aide à la décision stratégique réputés pour leur performance et leur fiabilité. Ces logiciels de prospective (*Regards, Profil*) et d'analyse territoriale (*Repères, A2f*) sont utilisés dans près de 500 collectivités.

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants.eu

www.ressources-consultants.eu

Regards

Reflets

Regards reflète la capacité d'une équipe, regroupant économistes et informaticiens, à gérer et simplifier la formidable complexité des finances locales.

Epousant une philosophie d'ouverture et de liberté, nos ingénieurs ont élaboré un outil, capable de transmettre notre savoir-faire et l'intelligence économique de notre entreprise, au sein d'un univers de dialogue informatisé, qui revêt des qualités d'interactivité, de rapidité, d'expertise et de liberté.

Cet univers s'appelle **Regards**.

Logiciel d'analyse et prospective en finances locales

Boussole de votre stratégie,
le modèle Regards mesure l'impact financier et fiscal de votre projet.

Regards :
- Teste
- Clarifie
- Expertise
- Personnalise
- Communique

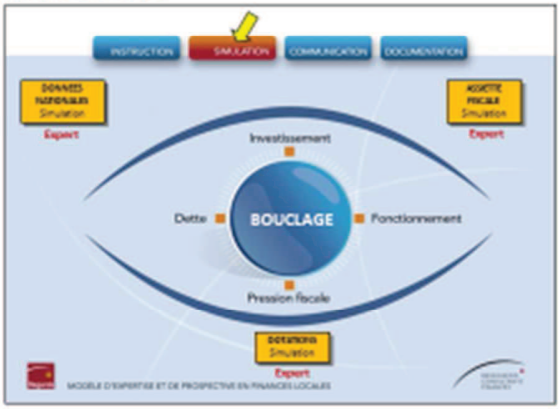

Système interactif et souple, Regards réagit instantanément à la modification d'une variable, permettant de tester en temps réel la sensibilité financière de vos scénarios.

Regards simule l'évolution nationale des finances locales en reconstituant constamment le système d'équations de calcul des dotations de l'Etat. Il teste la sensibilité de vos dotations individuelles aux évolutions nationales des concours financiers.

367 collectivités utilisent Regards : 91 communes < 15 000 habitants – 44 communes de 15 à 30 000 habitants – 54 communes de 30 à 100000 habitants – 22 communes > 100 000 habitants – 6 communautés urbaines – 9 métropoles – 67 communautés d'agglomération – 21 communautés de communes - 50 départements et régions – 3 autres.

RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants.eu

Diaporama n° 2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Compte administratif 2017
session du 22 juin 2018

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : Un redressement des finances départementales

DIAPO 1

Un autofinancement en hausse

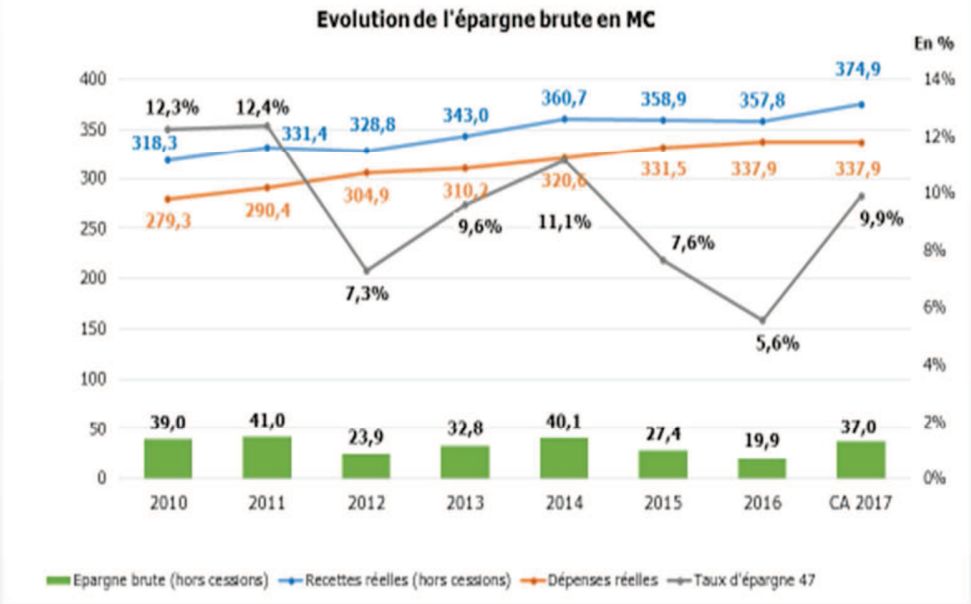

Une nette amélioration de l'épargne brute mais une situation financière qui reste fragile

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : Un redressement des finances départementales

DIAPO 2

Une amélioration de la capacité de désendettement

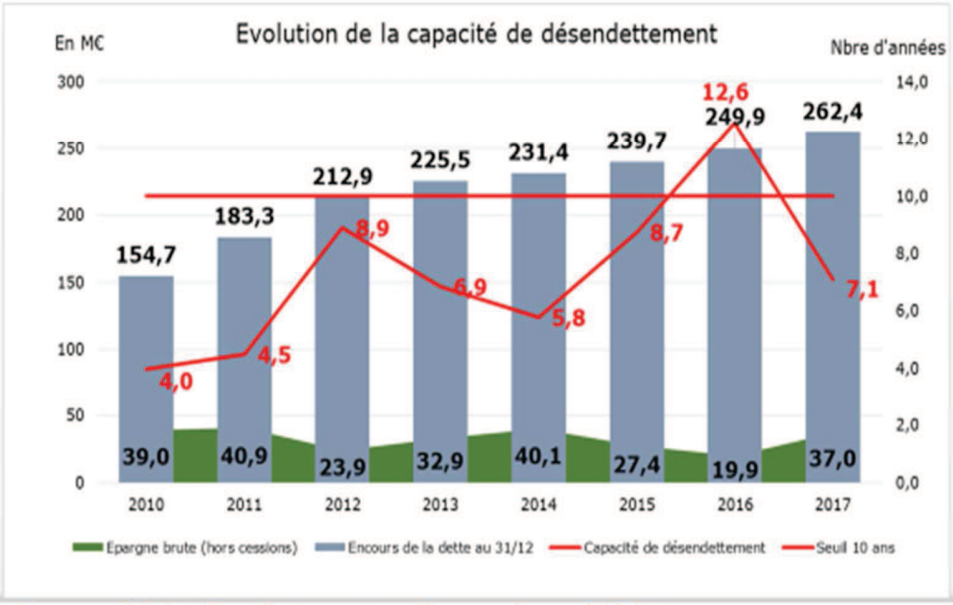

Une capacité de désendettement en dessous du seuil d'alerte

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : une amélioration sensible des recettes de fonctionnement entre 2016 et 2017

DIAPO 3

- Des recettes réelles de fonctionnement = à 366,1 M€ + 22,2 M€ + 6,5 %
- Une progression principalement adossée à la taxe sur le foncier bâti et au produit des DMTO
  - les contributions directes : + 17,1 M€ *(effet conjugué taux et bases)*
  - des bases fiscales inférieures de 8,7 % à celles de la strate
  - les DMTO : + 5,3 M€ soit + 16,9 % entre 2016 et 2017
  - un fonds de soutien exceptionnel de 1,3 M€

Mais aussi des recettes qui diminuent

- Une baisse continue des dotations, participations et compensations : - 2 M€ soit – 2,1 %
  - la baisse de la DGF pour la 4ème année consécutive et dernière année - 4,8 M€
  - une perte cumulée de dotation de 35,2 M€ entre 2013 et 2017

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : Les dépenses de fonctionnement

DIAPO 4

- Des dépenses de fonctionnement = à 329,8 M€ + 7 M€ + 2,2 %
- 88 % de la hausse des dépenses de fonctionnement résultent du secteur social qui augmentent de + 6,2 M€ sur une progression totale de 7 M€.
- Un budget solidarité de 221 M€ (yc FSL et FSE) soit 65,4 % des dépenses de fonctionnement *(à périmètre constant)*.

Des évolutions imputables à deux postes majeurs :

- les AIS : une évolution qui repart à la hausse : + 1,5 % (+ 1,6 M€)
- les frais d'hébergement : une croissance persistante et soutenue + 3,4 % (+ 3 M€)

Les AIS représentent 1/3 des dépenses de fonctionnement ; les frais d'hébergement 27,5%

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : une forte corrélation entre l'évolution des dépenses de fonctionnement et celle des dépenses sociales

DIAPO 5

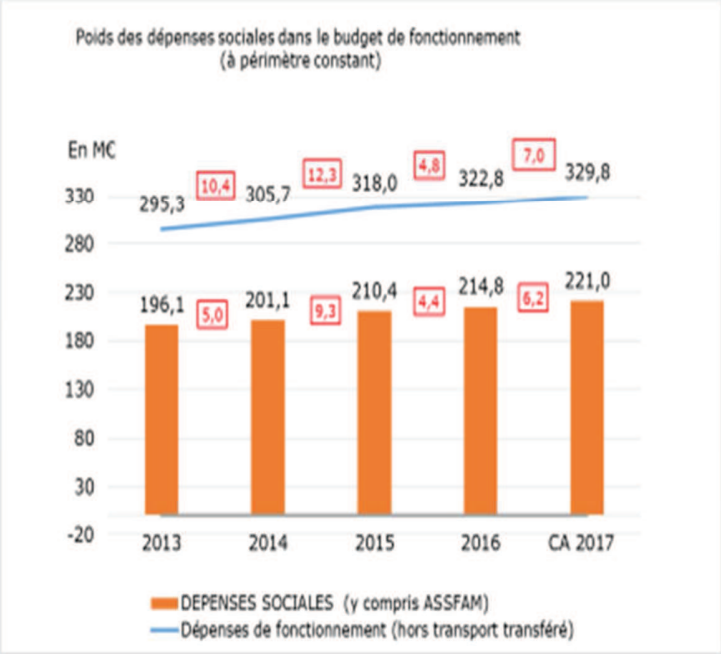

Un fléchissement des dépenses de solidarité constatée entre 2016 et 2015 non poursuivi en 2017 (+ 2,9 % contre 2,1 %)

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : un frein sur les autres dépenses de fonctionnement

DIAPO 6

- Une décélération des dépenses de personnel
- La poursuite de la baisse des charges à caractère général

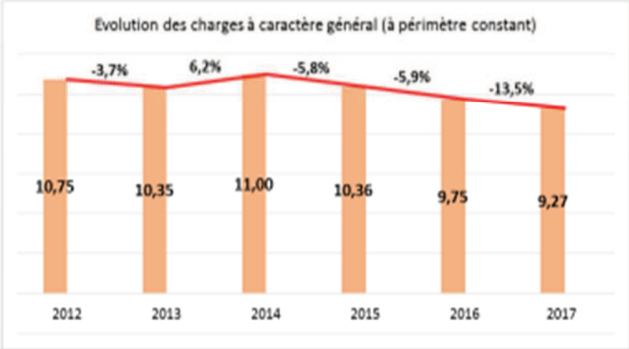

NB : en 2014 intégration du budget annexe parc routier départemental

- Des participations = à 20 M€ dont 15,7 M€ pour le contingent versé au SDIS
- Des subventions = à 7,38 M€
- Des participations = à 5,5 M€

- Une baisse des charges financières liée à la compétitivité des taux d'intérêt

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : une hausse des investissements (hors dette) + 15,7 M€

Taux de réalisation 83 %

DIAPO 7

- Dépenses d'investissement : 60,9 M€ (45,2 M€ en 2016).
- Subventions d'équipement versées (35,85 M€ dont 20,9 M€ pour la LGV) supérieures aux opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale (24,64 M€)

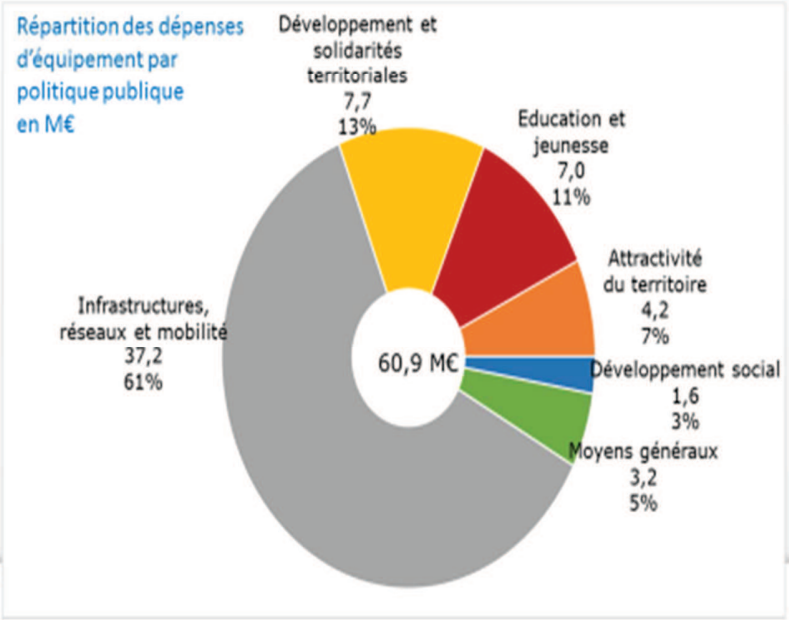

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

2017 : financement des dépenses d'investissement (hors reports)

DIAPO 8

- Pour un montant d'investissement de 81,8 M€ dont 20,9 M€ pour le remboursement du capital de la dette

les financements se répartissent comme suit :

- recettes diverses d'investissement : 8,2 M€
- autofinancement : 40,1 M€
- emprunt : 33,5 M€ soit 41 % du besoin de financement

Hors LVG, le Département n'aurait emprunté que 13 M€ et se serait donc désendetté de près de 8 M€.

- L'encours de la dette départementale s'élève à 262,4 M€ au 31/12/2017 et progresse de 12,5 M€.

- La capacité de désendettement passe à 7 ans en dessous de la barre des 10 ans fixée par l'Etat (contrat financier).

Diaporama N°3

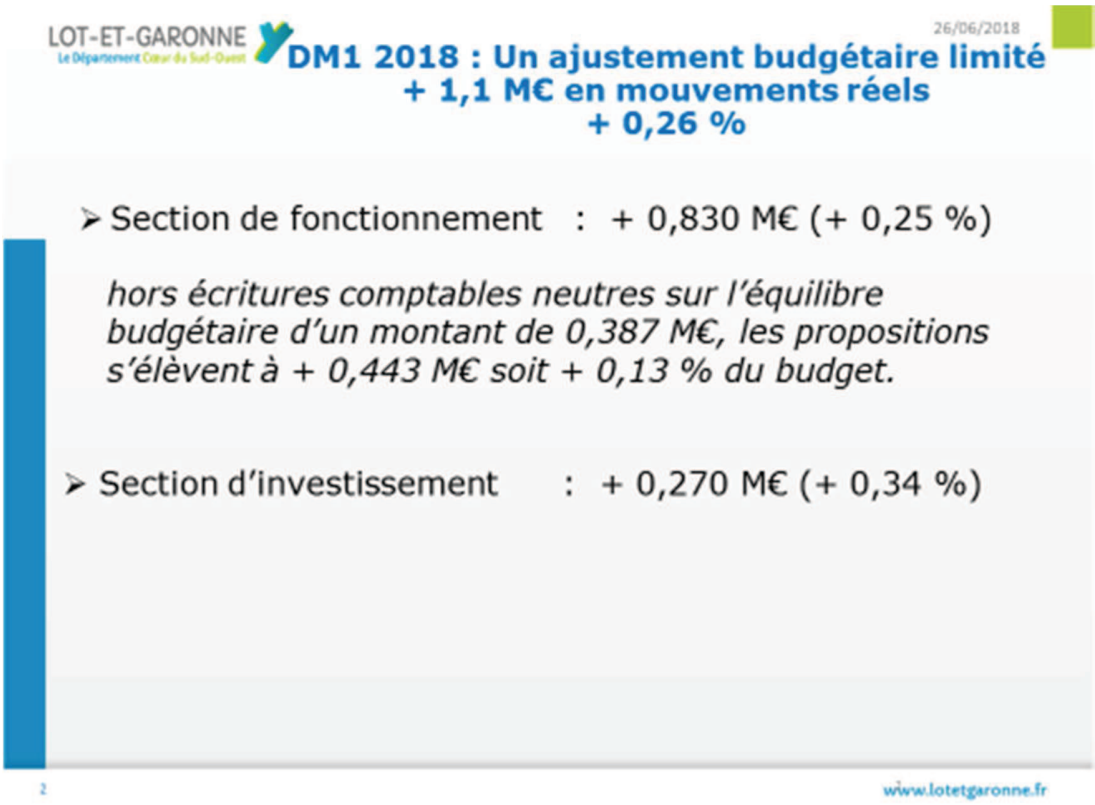

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

26/06/2018

DM 1 2018 : les nouvelles inscriptions de fonctionnement

- 0,387 M€ : - constatation comptable de charges ayant fait l'objet de provisions (Dépenses = Recettes)
  - admissions en non valeur indus RMI/RSA : 0,107 M€
  - créance Xilofrance : 0,280 M€

- 0,443 M€ : - transport scolaire : + 0,144 M€
  (augmentation des élèves transportés en situation de handicap)
  - régularisation des flux financiers avec la Région
  transfert de compétence : + 0,165 M€
  (ajustement de l'allocation de compensation)
  - autres dépenses : + 0,134 M€
  (fournitures, études, actualisation des marchés,...)

LOT-ET-GARONNE Le Département Cœur du Sud-Ouest

DM 1 2018 : les nouvelles inscriptions de dépenses d'investissement
+ 2,593 M€

dont

- 2,323 M€ par des redéploiements de crédits
- 0,270 M€ financés par de nouvelles recettes

Les principaux mouvements sont :

En +

- Programme de travaux dans les collèges : 1,452 M€
  (J. Moulin à Marmande et J. Boucheron à Castillonnès)
- Renforcement des couches de roulement : + 0,618 M€
- Signalisation : 0,095 M€
- Assainissement pluvial : 0,050 M€
- Réparation d'ouvrages : 0,030 M€
- Autres dépenses de voirie : 0,206 M€
- Agriculture : 0,100 M€
- Enseignement : 0,042 M€

En -

- Campus numérique : -1,243 M€
- Bâtiments départ. : - 0,209 M€
- Programmes de voirie : - 0,657 M€
- Développement économique : - 0,074 M€
- Agriculture : 0,100 M€

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DM 1 2018 : les nouvelles inscriptions de recettes

Fonctionnement : + 0,830 M€

- Reprises de provisions + 0,387 M€
- DGF - 0,262 M€
- Allocation de compensation + 0,452 M€ (transfert de compétence)
- Taxe sur l'électricité + 0,161 M€
- Autres régularisations + 0,092 M€

Investissement : + 0,270 M€

- Subventions d'investissement (infrastructures)

Diaporama n° 4

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'Apiculture en Lot-et-Garonne !

- **Sur 100 cultures, 71 dépendent du travail des abeilles soit 90 % des produits alimentaires au niveau mondial.**
- Au total plus de **200 000 variétés de végétaux** sont pollinisées par les abeilles et les pollinisateurs.
- **4 000 terrains de rugby** : l'aire de butinage d'une seule ruche (3km de rayon).
- **14 800 tonnes de miel produites en France sur un marché de 40 000 tonnes**. Le différentiel est importé: miel adultéré, voire faux miel de Chine.
- **207 milliards d'euros** : l'apport économique annuel des abeilles soit 1/3 de la production agricole mondiale.
- **16 000 ruches environ en Lot-et-Garonne pour environ 400 apiculteurs dont 300 adhèrent à l'Abeille gasconne.**

2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

L'abeille, sentinelle de la qualité du Lot-et-Garonne

- **Urgence environnementale :**
  - 30 % des colonies disparaissent chaque année.
- **Urgence économique :**
  - Sans pollinisateurs, pas d'agriculture en L&G, ni IAA (plus de 2 Mds € de valeur annuelle moyenne de production)
  - Perte de qualité du cadre de vie donc effets sur l'attractivité du territoire, etc.
- **Causes multiples** dont certaines très médiatisées : maladies infectieuses et parasitaires, disettes en système de monoculture intensive, insecticides, conditions climatiques…
- Auxquelles s'ajoutent : des manques dans la formation, structuration inachevée de la filière, marché national « dominé », concurrence « faussée » par des miels frelatés d'importation, etc.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Comment agir ?

- **Collectivement en fédérant** les acteurs du territoire autour d'un plan pluriannuel ambitieux.
- Avec une **approche globale et pluridisciplinaire.**
- Autour de 4 axes stratégiques :
  - ⇒ **Soutenir** le développement et la structuration de la filière apicole (agri, éco, tourisme, innovation).
  - ⇒ **Sensibiliser** et former tous les publics et tous les acteurs (éducation, EDD, culture).
  - ⇒ **Connaître** pour être efficient (environnement, EDD, innovation).
  - ⇒ **Conserver** le patrimoine (transversal, coexistence).
- Au total : **33 actions identifiées, en cours ou à réaliser, par différents maîtres d'ouvrage.**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Ce qui a été fait ou en cours

- **Promotion de la filière et du produit auprès du public :**
  - ✓ 1ère semaine du miel de Lot-et-Garonne.
  - ✓ Salon de l'agriculture à Paris.
  - ✓ Supports départementaux pour les apiculteurs.
- **Soutien de la filière apicole**
  - ✓ Ingénierie départementale sur les projets pilotés par les apiculteurs.
  - ✓ Aide forfaitaire à l'installation bonifiée.
  - ✓ Soutien financier du GDS Apicole comme politique auprès de la Région.
- **Sensibilisation des scolaires et du public**
  - ✓ Initiation des personnels départementaux.
  - ✓ Journée de l'Abeille du Conseil départemental des jeunes et inscription d'un parcours Abeille dans la Convention éducative.
  - ✓ Ouverture de modules « Apiculture » dans l'offre de l'enseignement agricole.
  - ✓ Déploiement des ruches connectées, fabriquées en Lot-et-Garonne.
  - ✓ Rencontre en bout de champ entre filières.

5 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

D'autres projets qu'il faut concrétiser

- Soutenir l'installation d'ateliers apicoles dans les exploitations agricoles engagées dans le GIEE « Coexistence ».
- Accompagner la mise en place d'une formation initiale qualifiante.
- Travailler à l'émergence d'une « marque » de type IGP Miel de Gascogne / terroir de qualité.
- Encourager la connexion entre apiculture et tourisme (route des miels, api-gîtes, etc.) ainsi que la coopération internationale.
- Développer des outils numériques pour l'Abeille et les apiculteurs.
- Créer un événement national de type congrès.

6 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Inscrire la démarche dans le territoire

- Densifier le Plan apicole en structurant davantage les partenariats.
- Volonté exprimée par les acteurs de se retrouver dans une gouvernance opérationnelle, technique et scientifique.
- Impératif de mutualisation de moyens pour disposer d'outils efficients (recherche appliquée, analyses organoleptiques, base documentaire numérisée, banque génétique, etc.).

Diaporama n° 5

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

SRADDET Nouvelle-Aquitaine

Contribution du Département de Lot-et-Garonne

Session du 22 juin 2018

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Qu'est ce que le SRADDET

- La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015) confie aux Régions l'élaboration du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.**

- Le SRADDET est un schéma transversal qui a pour objectif de définir les grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques concernées.

- Il remplace les nombreux schémas thématiques qui préexistaient :
  - Schéma des transports (SRIT)
  - Schémas air, énergie et climat (SCRAE)
  - Schéma de cohérence écologique (SRCE)
  - Plan régional de gestion des déchets (PRPGD)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le SRADDET Nouvelle Aquitaine

10 avril 2017 : délibération de l'assemblée régionale sur le SRADDET,

- fixant 6 enjeux :
  - développer de l'activité et créer des emplois durables,
  - offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires,
  - faciliter l'accès de tous à la santé, en termes de soins comme de prévention,
  - répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante,
  - préserver un maillage urbain de qualité permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional,
  - faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

- déterminant les modalités d'élaboration et le calendrier :
  - large consultation des acteurs et des citoyens (séminaires territorialisés, plateforme participative, concertation thématique),
  - oct. 2017 : lancement de la concertation / oct. 2018 : présentation du projet à l'assemblée régionale / janv. 2019 : retour avis CTAP et État / avr. 2019 : enquête publique / juil. 2019 : vote approbation.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La contribution du Département

Elle s'organise autour des 6 enjeux régionaux

❑ Développer de l'activité et créer des emplois durables en favorisant :
- L'insertion par l'économie,
- L'accompagnement à la dynamique économique des territoires ruraux par l'ingénierie de proximité et le développement des espaces économiques,
- Le soutien aux économies structurantes du Lot et Garonne que sont l'industrie agroalimentaire, l'agriculture et le tourisme,
- Les usages numériques au profit de l'emploi.

❑ Offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires en soutenant :
- L'équipement des collèges pour une égalité territoriale à la réussite scolaire,
- Le renforcement de l'offre en enseignement supérieur.

❑ Faciliter l'accès de tous à la santé, en termes de soins comme de prévention au travers de :
- La commission départementale de la démographie médicale (CODDEM) pour mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur de la santé,
- La mise en place d'actions de proximité et l'amélioration des parcours de santé.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La contribution du Département

Elle s'organise autour des 6 enjeux régionaux

❑ Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante par :

- L'amélioration des réseaux routier et ferroviaire pour une meilleure desserte territoriale,
- Le maintien de la desserte aérienne,
- La construction d'un réseau numérique de qualité pour tous les usagers,
- Le développement de services de mobilité innovants pour enrayer leur isolement progressif.

❑ Préserver un maillage urbain de qualité, permettant d'irriguer en équipements, services et activités l'ensemble du territoire régional en améliorant :

- L'accès aux services à tous les publics,
- Les équipements patrimoniaux, sportifs et culturels en particulier dans les territoires les plus en recul,
- La présence des commerces et services de proximité.

❑ Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie par :

- L'accompagnement au développement de l'économie circulaire,
- La mise en œuvre de dynamiques porteuses de production et consommation durables,
- L'accompagnement des énergies solaires.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les points clefs du 47

- Les **pôles économiques départementaux** pour soutenir la compétitivité des entreprises :
  - ✓ un enjeu d'attractivité territorial pour un développement endogène et exogène,
  - ✓ une stratégie d'équilibre territorial (Agrinov, Confluent 47, SMIDEM, TAG).
- **L'AGROPOLE**, un outil d'excellence pour valoriser les savoir-faire de l'économie lot-et-garonnaise :
  - ✓ en 25 ans près de 120 entreprises installées sur le territoire et 2 500 emplois créés,
  - ✓ un centre de recherche reconnu au niveau national.
- **Center Parcs**, un projet essentiel pour renforcer l'économie touristique :
  - ✓ des retombées importantes : 180 M€ d'investissement, 300 emplois, 4 à 5 M€ de CA annuel pour les fournisseurs locaux,
  - ✓ une diversification de l'offre, une image de marque nationale en réponse aux nouvelles attentes des clientèles,
- **Campus Numérique 47** pour accompagner la transition numérique des territoires ruraux en parallèle de la politique volontariste en faveur des infrastructures :
  - ✓ un accès à la fibre optique d'ici 2021 à plus de la moitié des foyers lot-et-garonnais et à la totalité d'ici 2026,
  - ✓ une politique d'inclusion et de services pour assurer à chacun l'accès à ses droits fondamentaux.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les points clefs du 47

- Une **agriculture compétitive et des produits de qualité :**
  - ✓une économie majeure du département, structurante, tant au niveau économique que social,
  - ✓un modèle agricole local et durable pour une rémunération juste et sécurisée de l'activité agricole,
  - ✓des pratiques qui s'adaptent aux contraintes économiques et répondent aux nouvelles attentes des consommateurs.
- Une dynamique de **revitalisation des centres-bourgs** lot-et-garonnais à accompagner pour un équilibre territorial à renforcer :
  - ✓des commerces et des services de proximité essentiels,
  - ✓des réseaux, des équipements, des aménagements stratégiques.
- Des **filières d'enseignement supérieur et universitaire à conforter** en lien avec les problématiques locales et les enjeux de développement des territoires et des personnes
  - ✓des formations universitaires : licence langues étrangères appliquées, Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES),
  - ✓des formations professionnelles adaptées aux besoins économiques locaux.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les points clefs du 47

- **Le maintien et la structuration de services aux publics de proximité,** pour préserver l'attractivité et le dynamisme de notre département rural.
- Une **offre de santé territoriale structurée** qui prend en compte les spécificités rurales de l'accès à la santé et plus particulièrement :
  - l'accompagnement à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la santé sur l'ensemble de notre territoire, notamment au travers de la CODDEM,
  - la mise en place d'actions de soins et de prévention de proximité.
- Des **infrastructures à haut niveau de service stratégiques** pour un développement équilibré du territoire :
  - des itinéraires routiers d'intérêt régional qui assurent à la fois l'écoulement des grands flux et le désenclavement des territoires,
  - de grands projets d'infrastructures à inscrire à la prochaine programmation.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Proposition du Département en matière d'itinéraires routiers d'intérêt régional

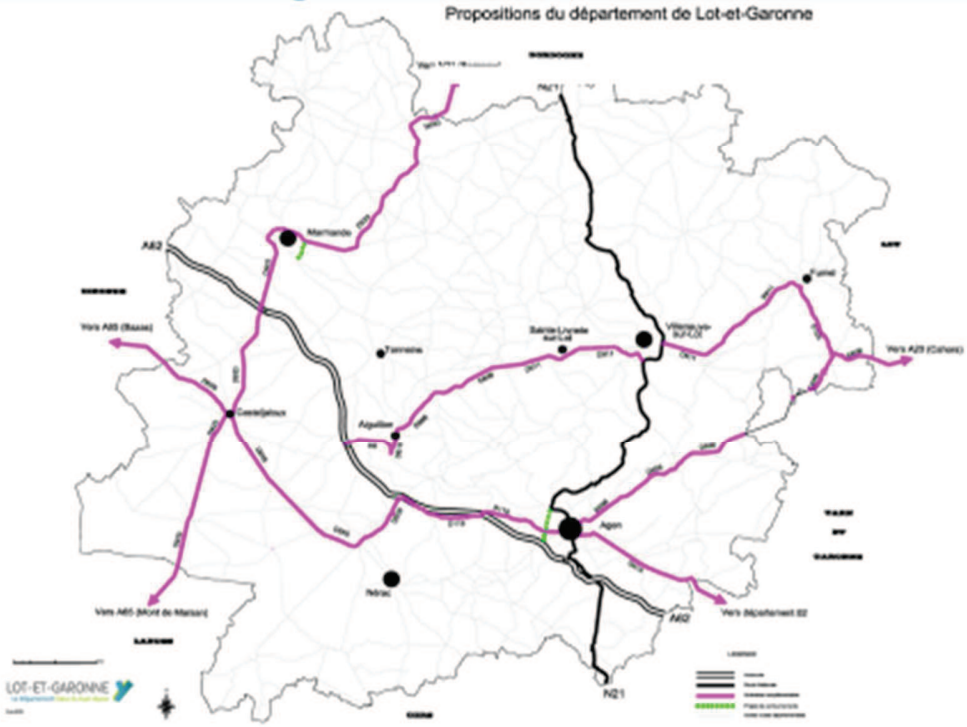

Diaporama n° 6

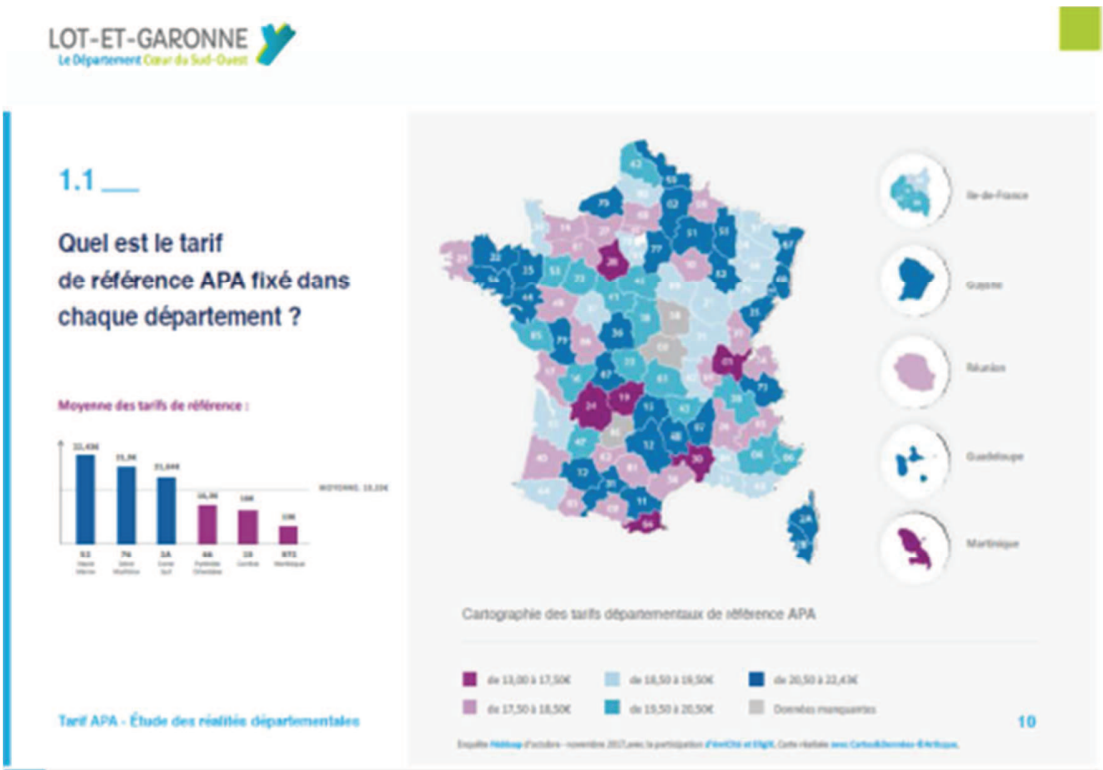

2 *Source : Observatoire National du Domicile – Tarif APA – Étude des réalités départementales – mai 2018*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

1.3

Projection du reste à charge par heure d'intervention pour une personne âgée allocataire de l'APA ayant recours à un SAAD *

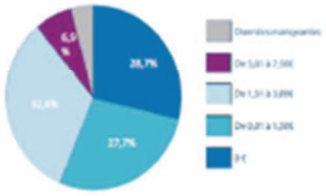

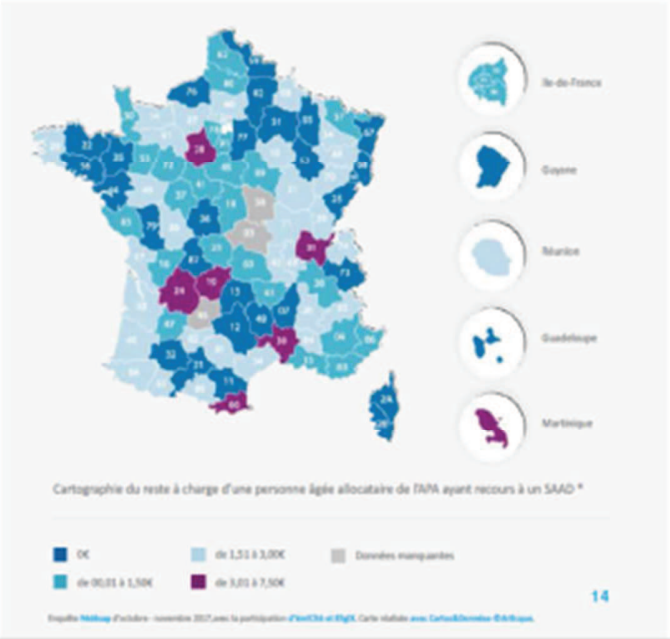

Tarif APA - Étude des réalités départementales

Source : Observatoire National du Domicile – Tarif APA – Étude des réalités départementales – mai 2018

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

1.5

Dans quel département fait-il bien vieillir à Domicile ?

Méthode de calcul

Tarif de référence x 10

\+ 2 x écart avec la moyenne des opérateurs (20,50€)

\+ +10 si tarif le dimanche et jours fériés
ou -10 si pas de tarif le dimanche et jours fériés
ou 0 si donnée manquante

= SCORE

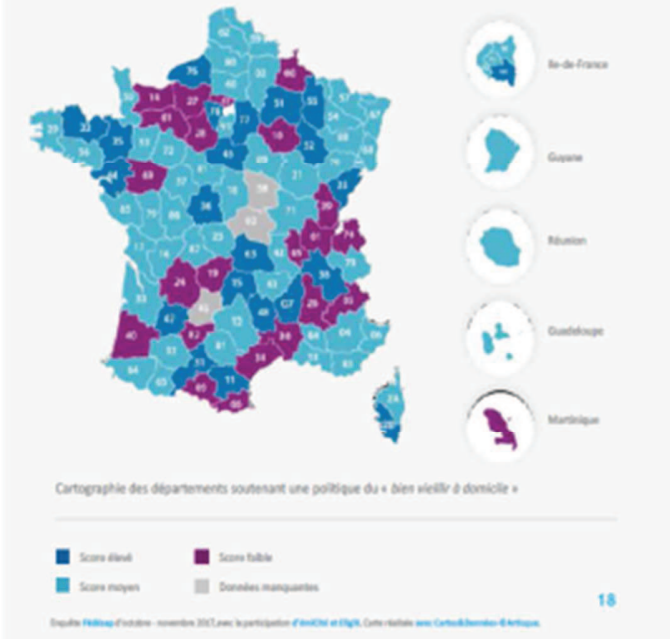

Tarif APA - Étude des réalités départementales

Source : Observatoire National du Domicile – Tarif APA – Étude des réalités départementales – mai 2018

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Classement des Départements

Rang	Département	Score	Rang	Département	Score	Rang	Département	Score	Rang	Département	Score	Rang	Département	Score
1er	Haute-Marne	238,16	21e	Aude	205,2	41e	Vaucluse	193,64	61e	Vienne	182,24	81e	Orne	162,24
2e	Loire-Atlantique	225,56	22e	Marne	204,96	42e	Pas-de-Calais	193,32	62e	Manche	178,08	82e	Maine-et-Loire	162,24
3e	Indre	217,4	23e	Indre et Loire	201,8	43e	Côte d'Or	192,08	63e	Yonne	177	83e	Hérault	162,24
4e	Haute-Garonne	216,2	24e	Bouches-du-Rhône	201,08	44e	Hauts-de-Seine	191,4	64e	Var	177	84e	Eure	162,24
5e	Meuse	215	25e	Deux-Sèvres	201	45e	Essonne	191,4	65e	Somme	177	85e	Calvados	162,24
6e	Loire	215	26e	Nord	201	46e	Creuse	190,44	66e	Moselle	177	86e	Ardennes	162,24
7e	Ille-et-Vilaine	215	27e	Aisne	201	47e	Cher	190,44	67e	Territoire de Belfort	176,4	87e	Aube	161,4
8e	Val-de-Marne	212	28e	Gers	200,52	48e	Sarthe	189,6	68e	Gironde	175,44	88e	Corrèze	161
9e	Seine-Maritime	211,8	29e	Alpes Hautes-Provences	200,3	49e	Loir-et-Cher	189	69e	Haute-Saône	173,4	89e	Val-d'Oise	160,08
10e	Isère	211,16	30e	Haute-Corse	199,08	50e	Charente	189	70e	Vosges	172,8	90e	Rhône	159
11e	Ardèche	211	31e	Savoie	197,4	51e	Vendée	187,2	71e	Saône-et-Loire	172,2	91e	Jura	159
12	Yvelines	210,2	32e	Haut-Rhin	197,4	52e	Finistère	187,04	72e	Pyrénées-Atlantiques	171,24	92e	Dordogne	158,28
13e	Lot-et-Garonne	210,2	33e	Bas-Rhin	197,4	53e	Haute-Loire	186,36	73e	La Réunion	170,76	93e	Eure-et-Loir	154,68
14e	Loiret	209,36	34e	Meurthe-et-Moselle	196,76	54e	Paris	185,04	74e	Charente-Maritime	170,52	94e	Gard	153
15e	Corse du Sud	208,68	35e	Loire	195,8	55e	Hautes-Pyrénées	183,5	75e	Hautes-Alpes	168,6	95e	Ain	153
16e	Cantal	208,44	36e	Guyane	195	56e	Tarn	183,32	76e	Drôme	166,8	96e	Pyrénées-Orientales	144,6
17e	Seine-et-Marne	208,2	37e	Guadeloupe	195	57e	Alpes-Maritimes	183,12	77e	Landes	165	97e	Martinique	115
18e	Côtes d'Armor	207,84	38e	Haute-Vienne	195	58e	Moyenne	183	78e	Ariège	163,68			
19e	Doubs	207	39e	Morbihan	195	59e	Oise	182,36	79e	Tarn-et-Garonne	163,2			
20e	Puy-de-Dôme	205,88	40e	Aveyron	195	60e	Seine-Saint-Denis	182,28	80e	Haute-Savoie	162,24			

Tarif APA - Étude des réalités départementales 20

5 *Source : Observatoire National du Domicile – Tarif APA – Étude des réalités départementales – mai 2018*

www.lotetgaronne.fr

Diaporama n° 7

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LE PATRIMOINE EN LOT-ET-GARONNE

Session du 22 juin 2018

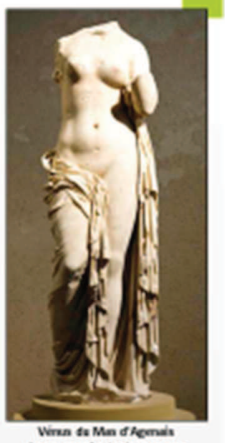

Vénus du Mas d'Agenais
Agen, musée des beaux-arts

Bastide médiévale de Villeréal

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La force de notre patrimoine se caractérise par sa diversité

➢ **Un patrimoine méconnu**

Alors que le Lot-et-Garonne possède un patrimoine très riche et diversifié.

➢ **Un patrimoine qui nous est propre et qui participe à l'identité culturelle et paysagère du département**

Notre patrimoine constitue une image valorisante et représente un vecteur important de retombées économiques directes et indirectes (tourisme, entreprises du bâtiment,...).

➢ **Un patrimoine qui dispose de bases solides en terme de mémoire collective** pour mieux construire l'avenir.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Un patrimoine culturel diversifié illustrant l'histoire du département, de la Préhistoire à nos jours
Des collections et des sites

➢ **Préhistoire**
Musée de Sauveterre-la-Lémance, grotte préhistorique de Cassegros à Trentels,...

➢ **Antiquité**
Site archéologique d'Eysses, villa gallo-romaine de Mézin, scénovision à Villascopia,...

➢ **Moyen-âge**
Château de Bonaguil, église romane de Layrac, bastide de Monflanquin,...

➢ **Période moderne (XVe-XVIIIe siècles)**
Château des ducs d'Aiguillon, château de Nérac, tableau du Christ en croix du Mas d'Agenais, collections des musées d'Agen et de Marmande,...

➢ **Période contemporaine (XIXe-XXIe siècles)**
Machine de Watt à Fumel, théâtre de Villeneuve-sur-Lot,...

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Des typologies multiples et un patrimoine labellisé

Un patrimoine très diversifié et distingué par de nombreux labels, dont ceux du Ministère de la Culture et de la Communication

Nérac, le pont vieux enjambant la Baise

PATRIMOINE MONUMENTAL

- Des **monuments** (châteaux, églises, maisons...)

➔Parmi eux, près de 400 monuments protégés au titre des Monuments historiques
➔1 monument inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques (*Cathédrale d'Agen*)
➔1 monument labellisé « maison des illustres » (*Château-musée de Nérac*)
➔5 sites labellisés « Patrimoine du XXe siècle »

- Du **patrimoine industriel** (anciennes manufactures, usines, ou machines)

COLLECTIONS DES STRUCTURES MUSEALES ET OBJETS MOBILIERS

- + de 1 200 **objets mobiliers** protégés au titre des Monuments historiques
- De nombreux **musées** aux collections riches et variées (collections archéologiques, collections de beaux-arts, musées liés à la gastronomie locale et à la vie rurale du département)
  Parmi eux, 6 sont labellisés **« musées de France »**
- 2 **scénovisions** (Gens de Garonne et Villascopia)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Répartition typologique des 400 monuments de Lot-et-Garonne protégés au titre des monuments historiques

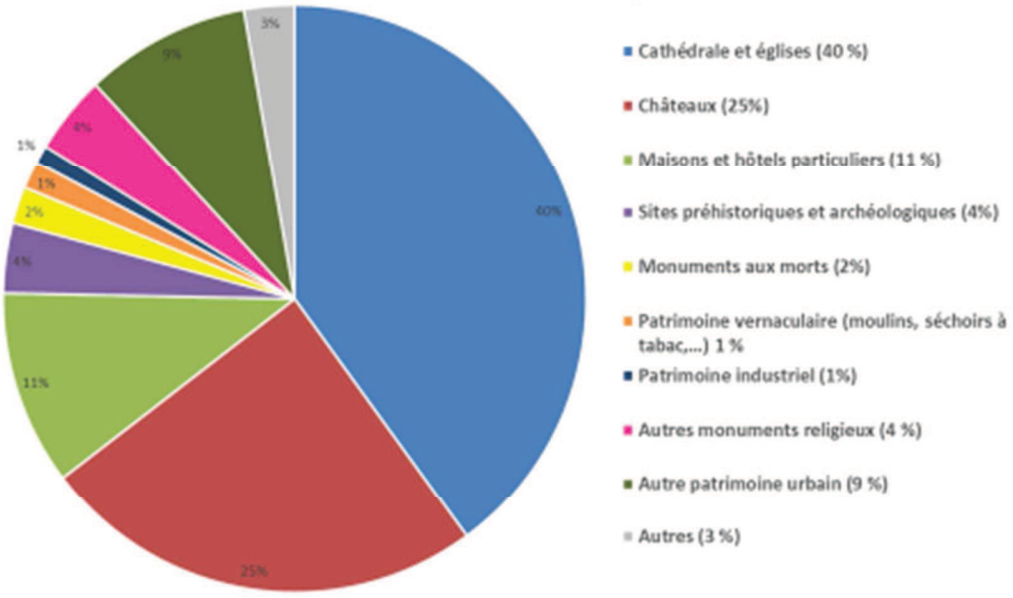

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le patrimoine rural

- des **lavoirs**, dont + de 80 sont inventoriés,
- des **pigeonniers** estimés au nombre de 6 000 environ,
- des **moulins à vent et à eau**, dont plus de 900 sont inventoriés,
- des **séchoirs à tabacs**, dont + de 70 inventoriés,
- des **fours à pains et à prunes**, dont + de 80 sont Inventoriés.

Moulin à vent de Tourtès

Les Sites naturels et urbains d'exception sur le plan patrimonial

- le territoire du Grand Villeneuvois, labellisé **Pays d'art et d'histoire**
- 42 **bastides** (Le Lot-et-Garonne est le département qui en compte le + dans la région et en France)
- de nombreux **villages de caractère** dont 2 labellisés « plus beaux villages de France » *(Pujols et Monflanquin)*
- + de **100 sites protégés** au titre du Code de l'Environnement pour leur intérêt patrimonial
- des **jardins**, dont 3 labellisés « jardins remarquables »
- des **paysages** divers et préservés

- **des lieux de mémoire** *(Camp du Moulin du Lot à Sainte-Livrade – CAFI, Ferme de Tourliac, wagon du souvenir à Penne d'Agenais, mémorial des déportés de mai 1944 à Lacapelle-Biron...)*

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

UN PATRIMOINE NATUREL ET GÉOLOGIQUE TRÈS RICHE SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

De la Garonne au Pech de Berre
©www.tourisme-lotetgaronne.com

- **Grottes** de Fontirou et de Lastournelles;
- **Lacs:** Lac du Salabert, lac de la Ganne, l'Escourroux,...
- **Jardins:**
- **Points de vue et panoramas remarquables:** Le Pech-de-Berre, la butte du moulin de la Vierge
- **Rivières et cours d'eau:**
- **Réserves naturelles:** la Mazière
- **Site naturel classé Natura 2000:** site de Lascrozes
- **Espaces naturels sensibles**
- **Les forêts**
- **Un plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnée riche de + de 400 circuits.**

7 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Des paysages diversifiés et préservés

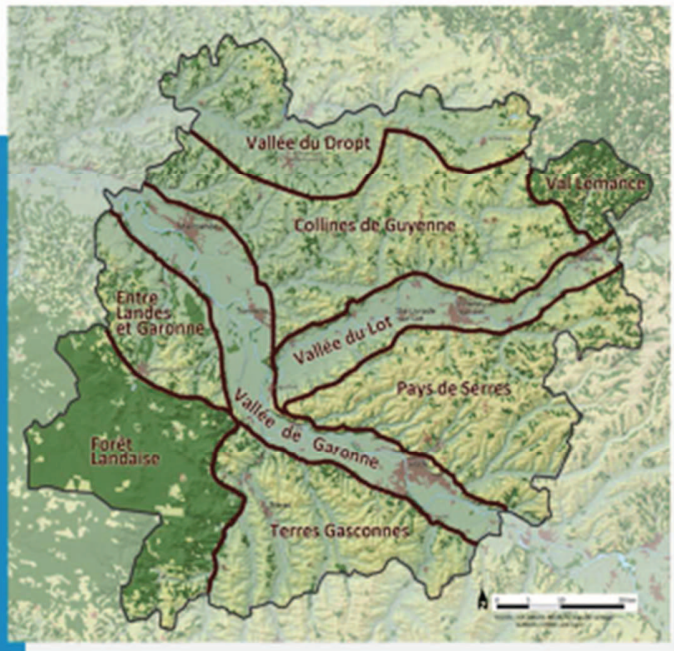

Carte extraite de l'Atlas des paysages du Lot-et-Garonne

9 unités paysagères différentes

Vallée du Dropt
Collines de Guyenne
Val Lémance
Vallée du Lot
Pays de Serres
Vallée de Garonne
Entre Landes et Garonne
Forêt Landaise
Terres Gasconnes

8 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Des acteurs variés

Médiation à destination des plus jeunes au musée Marzelles (Marmande)
© X.Chambelland, Dpt 47

Eglise de Moirax et vestiges du rempart médiéval – Chantier de bénévoles organisé à l'été 2016 (© Mairie de Moirax)

Acteurs culturels

- Institutions publiques (Etat DRAC-UDAP, Région, Département)
- Etablissements publics ressources (C2RMF, LRMH, Service de l'Inventaire, Archives, Médiathèque du patrimoine)
- Communes et intercommunalités
- Fondations (Fondation du Patrimoine et sa délégation départementale,...)
- Structures muséales
- Tissu dense d'associations et de bénévoles
- Agences d'architecture et entreprises (Professionnels de la restauration du patrimoine bâti)
- Pays d'Art et d'Histoire
- Professionnels exerçant des métiers d'art

Acteurs touristiques

- Comité régional du tourisme (CRT)
- Comité départemental du Tourisme (CDT47)
- Comités départementaux de la randonnée pédestre, du cyclotourisme, de cyclisme et course d'orientation,...
- Réseau des offices du tourisme
- Guides-Conférenciers
- Raconteurs de pays
- Entrepreneurs privés: propriétaires de gîtes, hôteliers, restaurateurs, loueurs,...

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Des activités multiples

- **Recherches scientifiques (documentation, prospections, inventaires,...)**
  Menées par le Service régional de l'inventaire du patrimoine culturel, des Archives départementales, d'associations, des pôles universitaires,...

- **Aide technique et financière en conservation-restauration**
  Assurée par des institutions /des fondations (Fondation du Patrimoine,...).

- **Mise en œuvre de la conservation-restauration**
  Menée par des communes et intercommunalités (maîtres d'ouvrage), des professionnels du bâtiment (maîtres d'œuvre), ...

- **Actions envers les publics pour rendre le patrimoine plus vivant et plus accessible (valorisation des collections et des sites, amélioration de la connaissance par la médiation à destination de tous les publics)**
  Réalisées par des musées / des associations (CEDP47,...)/ des institutions.

- **Promotion de la richesse patrimoniale et environnementale du département**
  Menée par les acteurs privés et publics du tourisme.

ARRETE – SIGNATURES

Décision modificative n° 1 2018

Présenté par le Président,
A Agen, le 22 Juin 2018
Le Président,

Nombre de membres en exercice…42……..
Nombre de membres présents…27……...
Nombre de suffrages exprimés…42……..
VOTES : Pour……28……
Contre……0……
Abstentions…14……

Date de convocation : 24 mai 2018

Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session
A Agen, le 22 Juin 2018

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard Pouvoir à Mme Salles	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques Pouvoir à Mme Joffroy	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques Pouvoir à Mme Besson	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel Pouvoir à M. Dreuil	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise Pouvoir à M. Constans	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre Pouvoir à Mme Kherkhach
M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre Pouvoir à Mme Gargowitsch	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle Pouvoir à Mme Borderie	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence

Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond Pouvoir à Mme Haure-Trochon	Mme GONZATO-ROQUES Christine Pouvoir à M. Cassany	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël Pouvoir à Mme Paillares	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya
M. LACOMBE Nicolas	Mme LALAURIE Italina	Mme LAMY Laurence Pouvoir à Mme Laurent	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie Pouvoir à M. Lacombe	M. MASSET Michel
M. MERLY Alain	Mme PAILLARES Marylène	M. PERAT Michel	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie Pouvoir à M. Masset	Mme VIDAL Hélène Pouvoir à M. Borie

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 2 Juillet 2018 et de la publication le 2 Juillet 2018

A AGEN, le

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
D.D.I., 1er BUREAU
Reçu à la Préfecture le
02 JUIL. 2018
CONTROLE BUDGETAIRE
(Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982)

Approbation des débats de la session - DM1 de 2018 du 22 juin 2018

Fait le 23 NOV. 2018

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Sophie GARGOWITSCH

Imprimé en novembre 2018
Dépôt légal – Novembre 2018

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,

Pierre CAMANI